



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

[Give to AgEcon Search](#)

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

630.72
I57
R47
58
v.1

ISNAR country report R58

Rapport au Ministère de Développement rural,
de l'Environnement et du Tourisme
de la République Togolaise

**Composante recherche du projet
de restructuration des institutions
rurales**

Volume 1 : Diagnostic de la recherche agricole

WAITE MEMORIAL BOOK COLLECTION
DEPT. OF APPLIED ECONOMICS
UNIVERSITY OF MINNESOTA
1994 Buford Ave., 232 CCB
ST. PAUL MN 55108 U.S.A.

isnar

Service International pour la Recherche Agricole Nationale

Le Service International pour la Recherche Agricole Nationale (ISNAR) a pour mandat d'aider les pays en développement à améliorer de manière durable les performances de leur système national de recherche agricole et des organisations qui en font partie. L'ISNAR oeuvre à promouvoir des politiques de recherche agricole appropriées, à renforcer les institutions et à en améliorer les méthodes de gestion. Le but final des services que l'ISNAR rend à la recherche nationale est le bien-être des producteurs et consommateurs des pays en développement, ainsi que la conservation de l'environnement naturel pour les générations à venir.

L'ISNAR offre aux pays en développement trois types de service, chacun étant appuyé par des activités de formation et de recherche :

- L'ISNAR établit, avec un nombre restreint de pays, des partenariats à longue échéance englobant tous les aspects de la recherche agricole, en vue de soutenir le développement de leur système national et d'institutions de recherche agricole durables.
- Pour un éventail plus large de pays, l'ISNAR appuie le renforcement de certaines composantes de politique ou de gestion au sein du système de la recherche ou des entités qui le constituent.
- Pour tous les pays en développement, ainsi que pour l'ensemble de la communauté active dans le domaine du développement international et pour les autres parties intéressées, l'ISNAR assure la diffusion de connaissances et d'information en matière de recherche agricole.

L'ISNAR a été fondé en 1979 par le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI) sur la base de recommandations émises par une équipe d'experts internationaux. Le Service a commencé à déployer ses activités le 1^{er} septembre 1980, à La Haye, aux Pays-Bas, lieu de son siège.

L'ISNAR est un institut autonome à but non lucratif, international de caractère et apolitique quant à sa gestion, son personnel et son mode de fonctionnement. Le financement de ses activités est assuré par plusieurs des membres du GCRAI, groupe informel de bailleurs de fonds qui comprend des pays, des banques de développement, des organisations internationales et des fondations. Des 16 centres internationaux du système du GCRAI, l'ISNAR est le seul à se concentrer spécifiquement sur le développement institutionnel au sein des systèmes nationaux de recherche agricole.

ISSN : 1023-9394

ISBN : 92-9118-024-6

630.72
I 57
R 47
P 58
L. I

Rapport au Ministère de Développement rural,
de l'Environnement et du Tourisme
de la République Togolaise

Composante recherche du projet de restructuration des institutions rurales

Volume 1 : Diagnostic de la recherche agricole

Novembre 1995

Isnar

Service International pour la Recherche Agricole Nationale

© Service International pour la Recherche Agricole Nationale (ISNAR), 1995

Tous droits réservés.

L'ISNAR encourage tout emprunt correct de ce matériel, accompagné d'une citation complète de la source.

Citation

ISNAR. 1995. Composante recherche du projet de restructuration des institutions rurales.

Volume 1 : Diagnostic de la recherche agricole. ISNAR country report n° R58. La Haye : Service International pour la Recherche Agricole Nationale (ISNAR)

Descripteurs AGROVOC

agriculture ; développement agricole ; économie ; institution de recherche ; organisation de la recherche ; recherche ; Togo ; zone rurale

Descripteurs CABI

agricultural research ; agricultural development ; economic development ; rural areas
institution building ; organizations ; Togo

ISSN 1023-9324

ISBN 92-9118-024-6

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	vi
AVANT-PROPOS	vii
REMERCIEMENTS	ix
RÉSUMÉ	xi
1. INTRODUCTION	1
1.1 Origine de la mission	1
1.2 Restructuration du système de recherche agricole : principes et enjeux	1
1.3 Déroulement de la mission	3
2. GÉNÉRALITÉS	5
3. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE AGRICOLE	9
3.1 Introduction	9
3.2 Le contexte socioéconomique	9
3.2.1 Les objectifs de développement économique	9
3.2.2 La place et le rôle du secteur agricole dans le processus de développement	10
3.2.3 La situation économique actuelle du pays	15
3.3 Les partenaires de la recherche	19
3.3.1 La DGDR et les institutions de développement rural	19
3.3.2 Les sociétés de développement agricole	21
3.3.3 Les organisations paysannes	22
3.3.4 Les organisations non gouvernementales (ONG)	23
3.3.5 Les organismes bilatéraux et multilatéraux	23
3.4 La demande de technologies agricoles	24
3.4.1 La demande traditionnelle	24
3.4.2 La demande induite par les changements structurels	27
4. LA PROBLÉMATIQUE DU RENFORCEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	29
4.1 Introduction	29
4.2 La recherche-développement (R-D)	29
4.3 La recherche agronomique	30
4.4 Causes et conséquences du dualisme	30
4.5 La Direction nationale de la recherche agronomique (DNRA) telle que perçue par ses partenaires	31
4.6 La liaison entre la DNRA et ses Partenaires.	32
4.6.1 L'état de la liaison	32

4.6.2	Les causes de la faiblesse de la liaison	33
4.7	L'écart entre l'offre et la demande de technologies	35
5.	ANALYSE DU SYSTÈME NATIONAL DE RECHERCHE	
5.1	AGRICOLE	37
5.2	Facteurs institutionnels récents	37
5.2.1	Institutions de la Direction nationale de la recherche agronomique	37
5.2.1	La Direction nationale de la recherche agronomique : la DNRA	38
5.2.2	L'Institut national des cultures vivrières : l'INCV	39
5.2.3	L'Institut national zootechnique et vétérinaire : l'INZV	40
5.2.4	L'Institut de la nutrition et de la technologie alimentaire : l'INTA	41
5.2.5	L'Institut national des sols : l'INS	42
5.2.6	La Direction de la météorologie nationale : la DMN	42
5.2.7	L'Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles : l'IRCT	43
5.2.8	L'Institut de recherche sur le café et cacao : l'IRCC	44
5.3	Programmes et Ressources de la DNRA	45
5.3.1	Les programmes de recherche	45
5.3.2	Les ressources	48
5.4	Le climat au sein de la recherche	54
5.4.1	La distinction entre les niveaux de structure	54
5.4.2	Perception de la restructuration par le personnel et les responsables de recherche	55
5.5	Forces et faiblesses du système de recherche agricole	56
5.5.1	Atouts et forces du système de recherche	56
5.5.2	Faiblesses du système de recherche	57
5.5.3	Défis à relever	59
6.	SYNTHÈSE ET ACTIONS PROPOSÉES	61
6.1	Synthèse	61
6.2	Actions proposées	62
6.2.1	Préparation d'un plan stratégique de la recherche agricole	62
6.2.2	Développement à long terme du système de recherche agricole	62
6.3	Recommandation	63
Annexe 1 :	Termes de référence des missions de diagnostic et de planification de la recherche ainsi que de préparation du projet recherche agricole et correspondance s'y rapportant	65
Annexe 2 :	Organigramme du Centre national de recherche agronomique	77
Annexe 3 :	Programme de Travail	79

LISTE DES TABLES

Tableau 1 :	Production des principales cultures pendant la campagne de 1993/94	11
Tableau 2 :	La production des cultures de rente en 1990 et 1991	12
Tableau 3 :	Importation de produits alimentaires	17
Tableau 4 :	Taux de couverture des besoins alimentaires	18
Tableau 5 :	Rendements moyens des cultures en 1991	25
Tableau 6 :	Budgets engagés des instituts de recherche	49
Tableau 7 :	Catégories de personnel de la DNRA et des instituts de recherche	52

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 :	Zones climatiques du Togo	6
Carte n° 2 :	Localisation des institutions et des stations expérimentales	50

ABRÉVIATIONS

ADRAO/WARDA	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
APCC	Association des producteurs pour la collecte du coton graine
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFD	Caisse française de développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRA	Centre national de recherche agronomique
CREAT	Centre de recherche et d'élevage d'Avétonou
DAF	Direction de l'administration et des finances
DEPEG/INS	Direction des études pédologiques et de l'écologie générale
DGDR	Direction général du développement rural
DMN	Direction de la météorologie nationale
DNRA	Direction nationale de la recherche agronomique
DRA	Direction de la recherche agronomique
DRDR	Directions régionales du développement rural
DSRA	Direction scientifique de la recherche agronomique
ESA	École supérieure d'agronomie
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FONGTO	Fédération des organisations non gouvernementales
GAV	Groupement agricoles villageois
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (l'agence allemande de coopération technique)
IFDC	Institute Fertilizer Development Corporation
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
INCV	Institut national des cultures vivrières
INS	Institut national des sols
INTA	Institut de la nutrition et de la technologie alimentaire
INZV	Institut national zootechnique et vétérinaire
IRCC	Institut de recherches sur le café et le cacao
IRCT	Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles
MDR	Ministère du Développement rural
MDRET	Ministère du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme
ODEF	Office du développement et de l'exploitation forestière
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PAFT	Programme d'action forestier tropical
PNPE	Programme national petit élevage
PNRA	Programme national de la recherche agricole
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SAFGRAD	Semi-Arid Food Grain Research and Development (Projet de recherche et de développement des cultures vivrières dans les zones semi-arides)
SAFICC	Structure nationale d'appui à la filière café-cacao
SONAPH	Société nationale des palmeraies et des huileries
SOTOCO	Société togolaise de production de coton
SRCC	Société (nationale) de rénovation de la caférière et de la cacaoyère
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

AVANT PROPOS

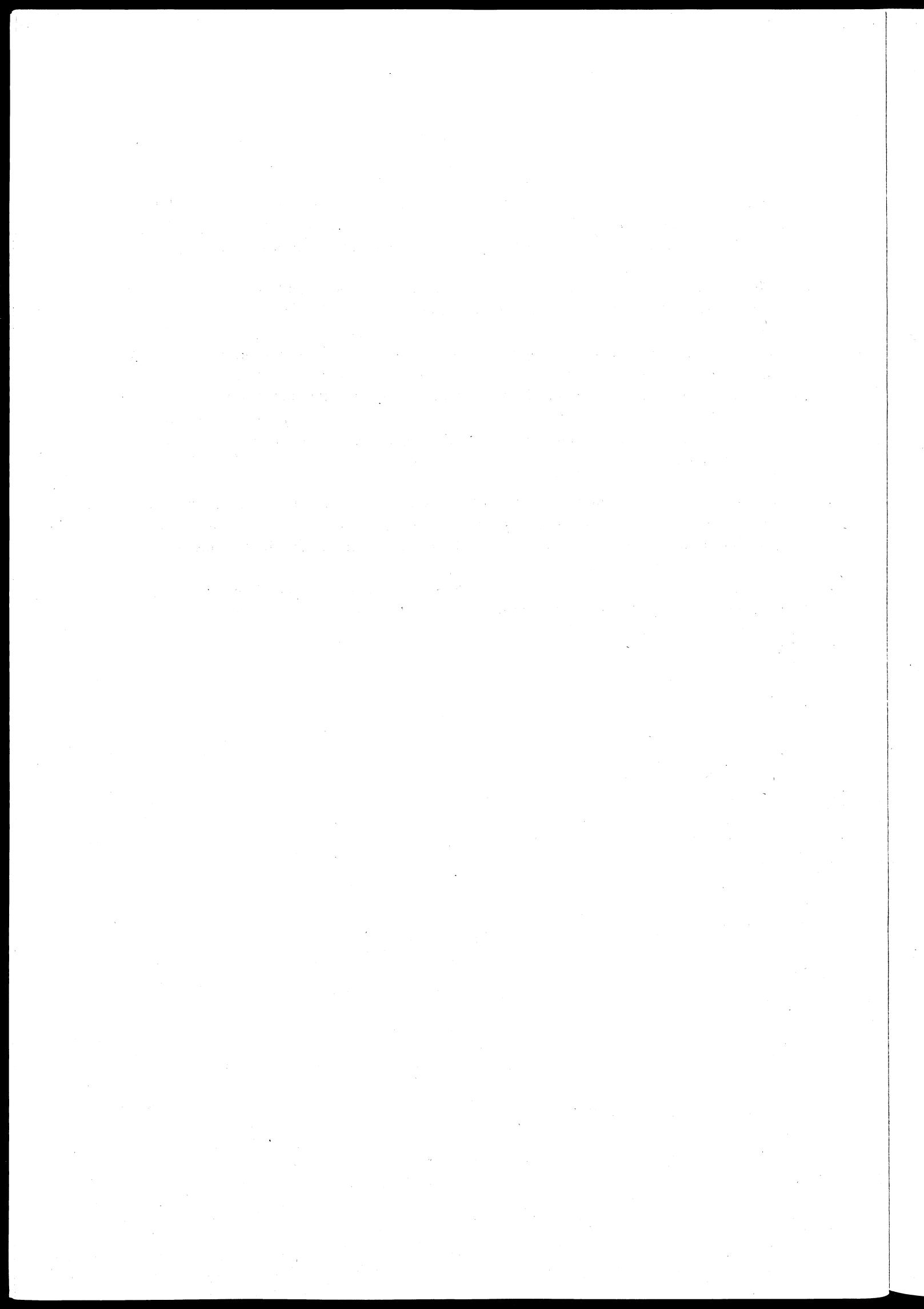
Trois missions successives ont été prévues pour préparer la **composante recherche du projet de restructuration des institutions rurales**. Il s'agit des missions de diagnostic de la recherche, de planification de la recherche, et de préparation d'un projet de recherche.

Le **Volume I** du rapport sur la composante recherche couvre les résultats de la mission de diagnostic de la recherche. Le rapport est soumis au MDRET par l'ISNAR.

Le diagnostic a débouché sur des propositions visant une nouvelle définition de la mission de planification. Le **Volume II** du rapport sur la composante recherche décrit ces propositions, y compris les activités de planification et de consolidation des bases institutionnelles de recherche. C'est le Projet intérimaire (PRA 1). Il a été identifié en consultation avec la DNRA. Soumis au MDRET, il pourra être remanié en consultation avec les donateurs.

Une enquête sur les chercheurs et leurs activités a été réalisée au cours de la mission de diagnostic. Les résultats sont publiés dans le **Volume III**. La base de données a été mise à la disposition de la DNRA en vue d'être exploitée et actualisée périodiquement.

Les rapports des missions suivantes, notamment ceux concernant la planification et la préparation du PRA 2, seront aussi publiés dans la série des « Volumes ». Ces publications seront le fait de la DNRA.



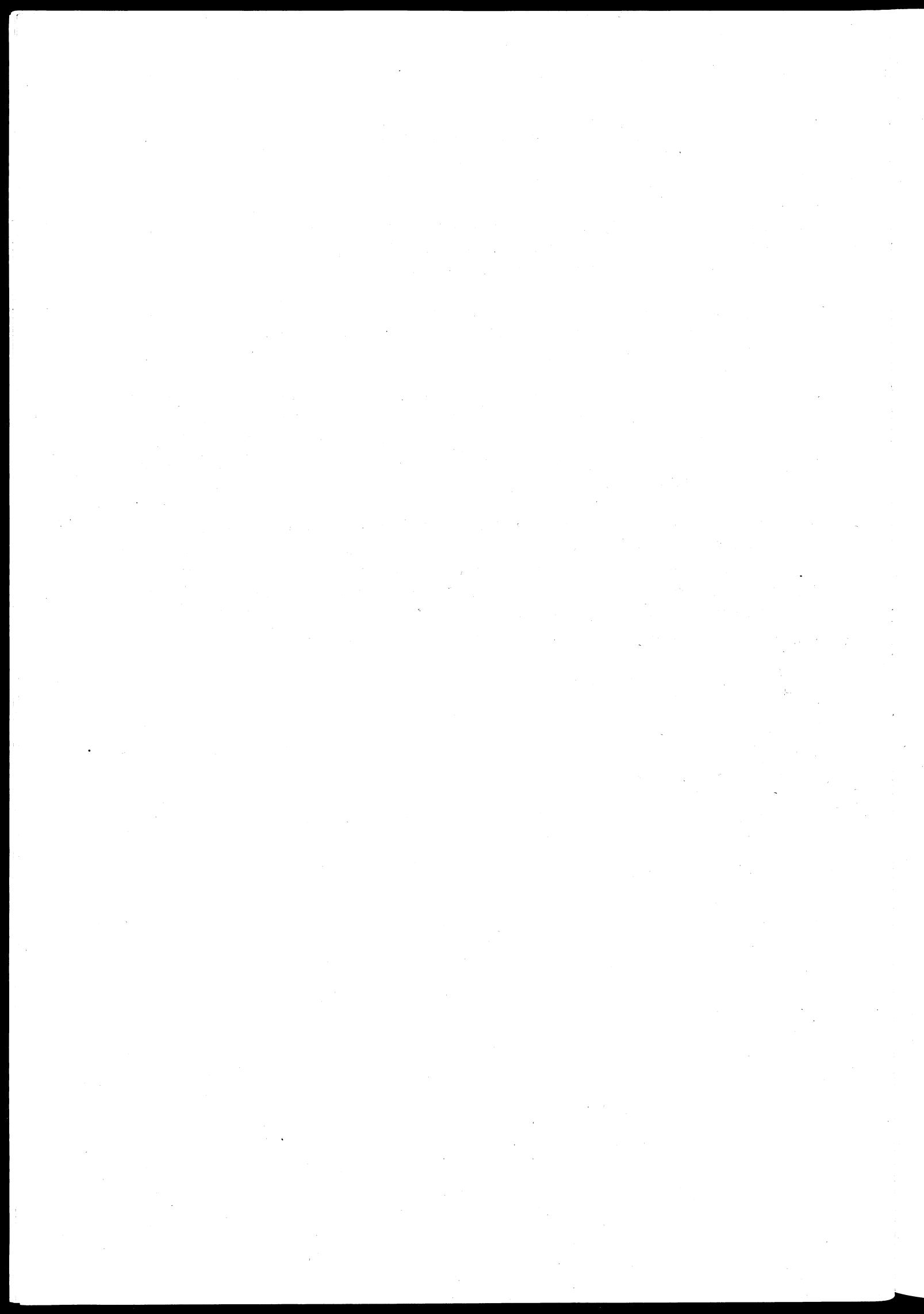
REMERCIEMENTS

La mission tient tout d'abord à exprimer sa gratitude profonde au Gouvernement de la République du Togo, particulièrement au ministre du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme pour l'accueil et pour l'intérêt porté à ses travaux.

Elle exprime également sa reconnaissance au représentant-résident de la Banque mondiale ainsi qu'à celui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, remerciant tous deux pour le temps qu'ils lui ont consacré et pour leurs conseils éclairés.

Elle a particulièrement apprécié la très bonne organisation de son séjour par Monsieur E.K. Assiongbon, Directeur général DGDR, Monsieur K. Y. Sabi, Coordonnateur National du Projet d'appui à la restructuration des institutions rurales, Monsieur F. Adam, Directeur général de la recherche agronomique et Dr. K. Adomefa, Directeur scientifique de la recherche agronomique.

La mission remercie de même toutes les personnalités de la coopération bilatérale, internationale et du développement, qui ont bien voulu la recevoir et lui fournir des renseignements très utiles. Et enfin, elle ne saurait oublier les membres de l'équipe locale qui l'ont tant aidée dans son travail : Madame A. Agboh-Noameshie, Monsieur S. Dogbé et Monsieur K. Egué, ainsi que les directeurs des institutions de recherche et de développement rural.



RÉSUMÉ

Les facteurs généraux du milieu agricole

Bandé de terre relativement étroite, le Togo partage avec ses voisins — le Ghana à l'Ouest et le Bénin à l'Est — des caractéristiques agro-écologiques communes. C'est là une donnée de base qui peut être exploitée dans le cadre d'un programme de coopération régionale à la recherche agricole, ce dont témoignent les recherches coopératives existantes, par exemple, sur les parasites et les pestes, sur la gestion de l'environnement et sur le suivi des troupeaux d'élevage.

L'objectif de développement agricole

L'effort de renforcement de l'agriculture togolaise se concentre sur deux fronts, visant d'une part l'obtention de résultats quantifiables concernant la production des denrées vivrières et des produits d'exportation et, d'autre part, une plus grande efficacité des institutions de développement rural.

La place de l'agriculture dans l'économie nationale

C'est l'agriculture qui est — et, dans les années à venir, demeurera encore — le moteur du développement économique du Togo. L'on y distingue les productions vivrières, qui dans toutes les régions sont diversifiées (le maïs, l'igname et le riz), et les productions de rente dont les principales sont, d'abord, le coton et, dans une moindre mesure, le café et le cacao.

Le principal obstacle à l'intensification de la production agricole est la dégradation des sols, en particulier dans la Région des savanes et dans la Région centrale. Le besoin d'adopter une approche pluridimensionnelle en travaillant au développement rural s'impose de plus en plus, tout comme celui d'accorder une place plus importante à la gestion des ressources naturelles et à l'environnement. Il est en effet nécessaire de mieux harmoniser les interventions des institutions et d'accroître l'efficacité de la coopération entre la vulgarisation et la recherche agricole.

C'est la forte dépendance par rapport au coton et aux phosphates — pour lesquels les marchés sont instables — qui explique la vulnérabilité de l'économie agricole. Par ailleurs, on observe des disparités prononcées entre zones urbaines et rurales, et les problèmes d'emploi en milieu rural sont exacerbés par un retour au village et à la terre d'un grand nombre de citadins.

D'une façon générale, l'économie nationale traverse une période difficile, suite à la crise socio-politique de 1992-93 et à la dévaluation du F CFA en 1994. Le secteur agricole doit, à court terme, relever le défi de mobiliser des ressources financières extérieures pour soutenir la production et la restructuration des institutions rurales.

La demande de technologies

On note, au sein des systèmes traditionnels de production, une demande manifeste de

technologies, notamment pour mettre au point des variétés améliorées. Cela reflète le niveau très bas des rendements pour la majorité des productions vivrières. En effet, de manière générale, il existe un besoin marqué d'augmenter les connaissances requises pour pouvoir faire face aux problèmes causés par la dégradation des sols, la pression foncière croissante, les attaques de parasites et de pestes des cultures, et le manque de main d'oeuvre. L'urbanisation, la raréfaction des terres, le besoin de diversification des productions, le retour des retraités et des jeunes scolarisés sans emploi sont également des facteurs qui expliquent l'intensification de la demande de technologies nouvelles.

Les spéculations visées sont les productions horticoles et les espèces animales à cycle court, pour lesquelles il existe une forte demande de technologies, notamment dans la Région maritime et dans celle des plateaux.

La mission a identifié les défis lancés à la recherche. Comme celle-ci opère dans un environnement institutionnel complexe, l'amélioration de ses performances dépend en partie de l'aptitude des partenaires à jouer un rôle accru aux niveaux de la conception des programmes de recherche et du transfert de technologies agricoles.

La problématique du renforcement de la liaison entre la recherche et le développement

En règle générale, il existe une synergie entre les institutions de recherche et le développement, aussi bien au niveau de la conception des institutions et des programmes qu'à celui des stratégies élaborées pour la mise au point et le transfert de technologies.

Cependant, une rupture s'est produite entre les institutions de recherche, représentées par la DNRA, et les institutions de développement que représente la DGDR. Elle se manifeste aux niveaux institutionnel et opérationnel — à travers les attitudes et les comportements tant des agents de développement que des chercheurs.

L'analyse du système national de recherche agricole

La description et l'analyse du système portent d'une part sur les institutions (structure, programmes, ressources et facteurs de développement historique et institutionnel) et d'autre part, sur le climat général qui prévaut au sein de la recherche.

Jusqu'en 1991, la politique du MDRET a été dominée par le besoin de coordonner les institutions de recherche et/ou de service, y compris deux instituts du CIRAD (IRCC et IRCT) et les réseaux régionaux de recherche. Depuis la création de la DNRA (décret 91/90 du 4 avril 1991), les dirigeants estiment que c'est le besoin de financements pour la recherche qui est devenu l'enjeu majeur. En réalité, les problèmes et les défis identifiés sont nombreux et complexes.

Des propositions d'amélioration du système national de recherche agricole

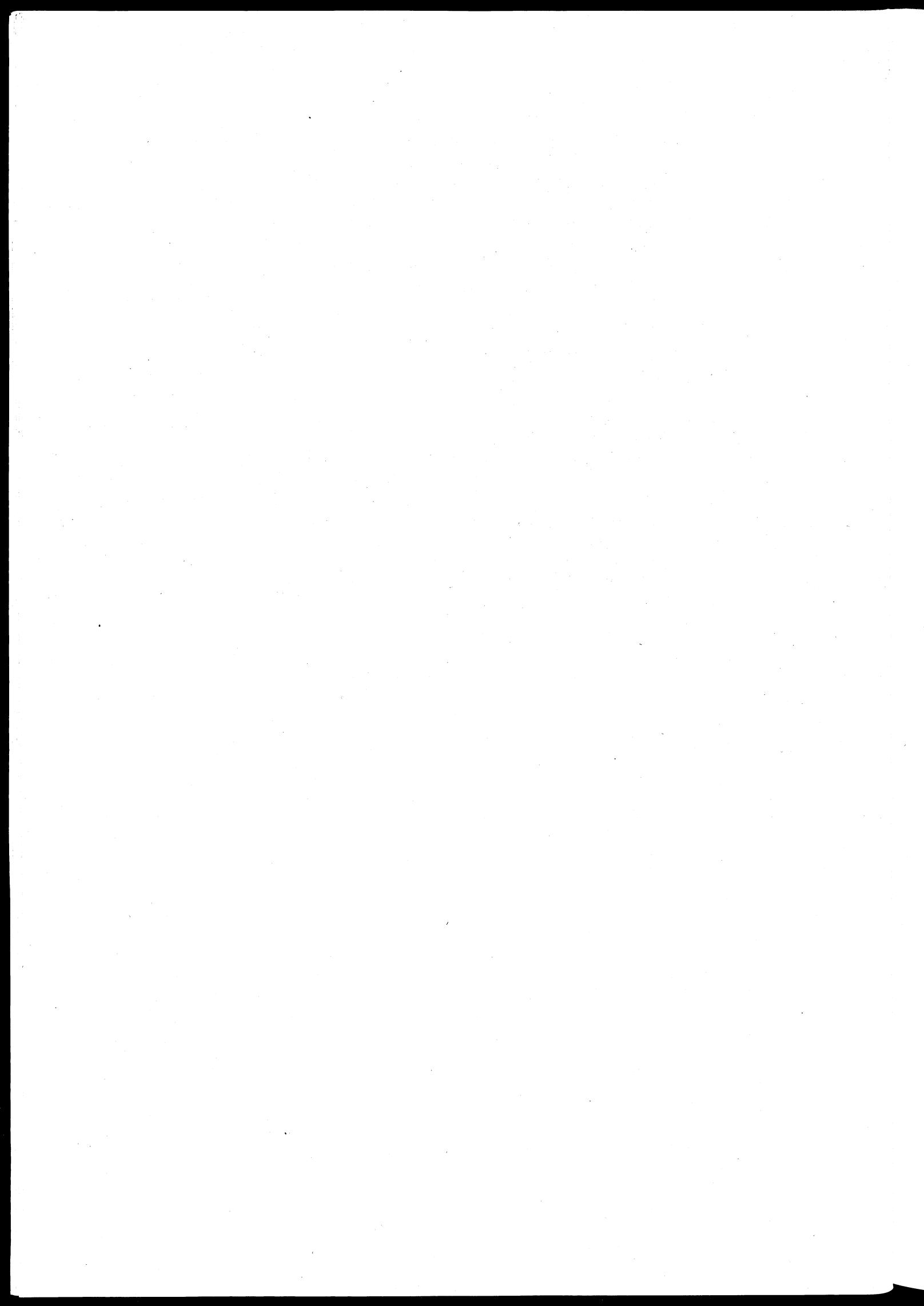
Le Projet de restructuration des institutions rurales constitue une approche appropriée pour placer les sept institutions de recherche et/ou de service dans le nouveau contexte. Il prévoit une analyse des besoins des agriculteurs, une définition du devenir des institutions

pérennes du MDRET, et la formulation d'un plan général de développement agricole.

Les résultats de l'analyse appuient la décision du MDRET de préparer un plan en vue d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système de recherche agricole. Un projet intérimaire (PRA 1) a été proposé qui doit permettre aux responsables de recherche d'élaborer le plan envisagé, en collaboration avec leurs partenaires du développement, tout en aménageant certains aspects du système de recherche (*voir le Volume II du présent rapport*). Le PRA 1 permettra d'identifier les actions de développement du système de recherche à accomplir à moyen terme. Ces actions constitueront les éléments d'une seconde phase de projet (PRA 2).

Recommandation spéciale

La mission recommande au MDRET de regrouper les sept institutions de recherche et/ou de service au sein d'une nouvelle structure, le Centre national de recherche agronomique (CNRA). Le statut d'établissement public à caractère scientifique, jouissant de l'autonomie administrative et financière, assurera au CNRA une souplesse administrative et financière. Par ailleurs, le CNRA mettra en place un réseau national intégré de stations expérimentales qui lui permettra de placer la recherche réellement au service du développement agricole et rural.



1. INTRODUCTION

1.1 Origine de la mission

En mai 1992, le ministre du Développement rural (MDR) du Togo demanda à l'ISNAR d'accorder son assistance à la restructuration de la Direction nationale de la recherche agronomique (DNRA), en étudiant dans le détail — et de concert avec les **responsables nationaux** — les questions suivantes :

- « - les attributions des instituts, divisions, services, etc. ;
- les liaisons fonctionnelles ;
- les postes et les profils requis du système de recherche ;
- des conditions de prestation de service des diverses institutions ».

En réponse à cette requête, l'ISNAR a envoyé un de ses cadres au Togo qui, au retour de sa mission exploratoire de dix jours, recommanda que « l'ISNAR [...] apporte un appui à la DNRA pour préparer et conduire l'analyse du système de recherche, à partir de la deuxième moitié de 1993 ». La crise de 1992-93 a empêché la réalisation d'une analyse effectuée sur le terrain dans les délais recommandés. L'ISNAR a néanmoins procédé à fournir une assistance sous la forme de documents qu'il a mis la disposition de la DNRA. L'ISNAR a en effet pu maintenir des liens de collaboration avec la DNRA, notamment dans le cadre du réseau G4, qui oeuvre à l'amélioration de la gestion des systèmes de recherche du Togo, du Burkina Faso, du Niger et du Mali.

Ensuite, en septembre 1994, le Ministère du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme (MDRET) a invité l'ISNAR « à soumettre des offres techniques et financières ... pour l'évaluation de la recherche agronomique au Togo, dans le cadre des études relatives à la restructuration des institutions rurales » (*voir les termes de référence en Annexe 1*). Des propositions ont été émises et les négociations ont été relancées : elles ont débouché, en novembre 1994, sur la signature d'un contrat de service pour effectuer une mission de diagnostic.

1.2 Restructuration du système de recherche agricole : principes et enjeux

Les mandats et les structures — tels que définis par les décrets et les arrêtés — ont pour but la création d'institutions de recherche agricole durables. Ils ouvrent la voie à une mise en place quasi-routinière des instituts et des services dont les étapes successives sont la nomination de responsables et la prise de décision concernant le fonctionnement des services selon les règles et procédures de l'administration publique. On note cependant qu'en Afrique de l'Ouest cette approche traditionnelle évolue sous l'effet d'une adaptation des règles de restructuration et de gestion des institutions de recherche agricole qui tient compte des innovations récentes survenues dans les domaines de la planification et de la programmation de la recherche agricole. En effet, dans un pays après l'autre, les chercheurs acceptent désormais d'organiser leur action à partir de programmes nationaux qui reflètent les priorités et les orientations du développement agricole et qui ont l'aval des autorités nationales et des bailleurs de fonds. Ainsi, au Mali et au Burkina Faso, par exemple, l'élaboration de plans stratégiques de recherche à partir des programmes nationaux et l'actualisation des organigrammes des instituts nationaux de recherche ont

fait suite à une redéfinition des objectifs de la recherche et une analyse approfondie des différentes options de restructuration du système national de recherche.

C'est dans le cadre de cette nouvelle démarche de planification et restructuration que s'est inscrite la mission de diagnostic du système de recherche togolais. Ce diagnostic s'est avéré d'autant plus nécessaire que le contexte institutionnel et socioéconomique national de cette recherche avait subi un ébranlement majeur lors de la crise socio-politique de 1992-93. L'objectif particulier visé par la mission était de pouvoir exploiter les résultats de l'analyse diagnostique du système dans l'élaboration d'un plan stratégique de la recherche agricole.

La recherche agricole togolaise doit en effet se redynamiser rapidement. Elle doit devenir un instrument efficace auquel le Ministère du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme (MDRET) peut avoir recours pour permettre aux agriculteurs de reprendre leur travail, pour relancer l'exportation des produits agricoles (coton, cacao, etc.), pour promouvoir des technologies appropriées de transformation et commercialisation des produits et, enfin, pour créer de nouveaux emplois dans le secteur rural à l'intention de jeunes diplômés et déscolarisés.

Les informations recueillies par la mission ont permis d'établir un diagnostic global du système, à partir des composantes suivantes :

- la détermination des besoins et des demandes, basée sur l'analyse des institutions agricoles et du contexte institutionnel et socioéconomique ;
- l'identification des tendances du développement agricole et des contraintes au transfert de technologie ;
- l'évaluation du dynamisme du système de recherche et de sa capacité potentielle à satisfaire aux besoins des agriculteurs.

La mission a abouti à la rédaction d'un rapport en trois volumes destinés à des usages différents.

Volume I : le rapport de diagnostic. Le présent document constitue le premier volume du rapport de mission. Il fait le point sur le développement agricole et sur la recherche. Il comporte d'abord un bref rappel des données géographiques et économiques relatives au Togo, une description de l'environnement économique et institutionnel de la recherche agricole et une analyse des demandes de technologies. Il présente ensuite l'analyse du système de recherche qui permet d'en déterminer les points forts et les faiblesses et d'identifier les défis que devront relever les dirigeants de la recherche, et les institutions rurales en général, afin de faire de la recherche un instrument performant de développement agricole et économique, et de gestion des ressources naturelles. En conclusion, il propose une série d'actions correctives.

Volume II : un document de projet intérimaire. Le deuxième volume décrit les activités d'un projet intérimaire de préparation du plan stratégique de la recherche agricole. Il identifie les mesures à prendre en vue de mettre en place progressivement les fondations

institutionnelles du nouveau système de recherche. Il comporte de plus une suggestion concernant la prise en charge financière des activités en cours dans les institutions de recherche pendant la période initiale de planification et de restructuration de la recherche. Ce projet spécial répond au double besoin d'établir, en deux ans, les bases institutionnelles nouvelles et d'élaborer un projet à moyen terme de développement du système de recherche agricole.

Volume III : un document présentant « la base de données sur le personnel et ses activités ». Le troisième volume est le résultat d'une enquête réalisée au cours de la mission de diagnostic. Il donne une image fidèle du système de recherche en 1994-95 en ce qui concerne le personnel et les activités de recherche, de gestion ou de service. C'est un document de référence mis à la disposition des dirigeants comme outil de préparation de plans d'action particuliers (développement des ressources humaines, redéploiement du personnel, recentrage des programmes de recherche, etc.).

1.3 Déroulement de la mission

La mission de diagnostic a été effectuée du 21 novembre au 14 décembre 1994, par deux cadres de l'ISNAR, MM. N. Bosso et T. Eponou. Le coordonnateur national du projet d'appui à la restructuration des institutions rurales, M. I. A. Sabi, s'est chargé de son organisation, et trois chefs de division de la DNRA — Mme A. Agboh-Noameshie et MM. S. Dogbé et K. Egué — ont participé à toutes les visites et réunions.

Deux équipes ont été constituées pour exécuter les travaux de la mission. L'une, composée de MM. T. Eponou et S. Dogbé, fut responsable de l'analyse de l'environnement institutionnel et socioéconomique et l'autre, constituée de MM. N. Bosso et Dogbé et de Mme Agboh-Noameshie, a entrepris l'analyse du système de recherche. (*Voir aussi le programme de travail en Annexe 3*).

Les points saillants de la mission étaient l'audience avec Monsieur Y. Do Felli, ministre du Développement rural, de l'Environnement et du Tourisme (MDRET), et les visites et les réunions de travail tenues avec MM J. Daniel, représentant-résident de la Banque Mondiale, M. N. Doumandji (FAO), J.M. Née (FED), R. Tyack, (CFD), Ch. Fauliau (Banque mondiale), E. K. Assiongbon (DGDR), M. Pomevor (DAF) et F. Adam (DNRA). Trois autres réunions importantes ont également marqué la mission, à savoir :

- la rencontre avec le Secrétariat du Comité technique national du **Projet d'appui à la restructuration des institutions rurales** (désigné par « le Projet ») pour faire une revue des termes de référence ;
- la réunion avec les responsables de la recherche et de la vulgarisation, à laquelle a participé M. Ch. Fauliau de la Banque mondiale, dont le but était d'analyser les enjeux de la liaison recherche-vulgarisation ;
- une deuxième réunion avec le Comité technique national du Projet — sous la présidence du ministre (MDRET), pour présenter les résultats les plus importants de la mission.

Suite à la mission au Togo, l'on a procédé, au siège de l'ISNAR, à l'analyse des résultats obtenus et à la rédaction des versions préliminaires des trois volumes du rapport. Les premières moutures des documents présentant le projet intérimaire et la base de données ont été présentées aux responsables de la recherche au cours d'une mission effectuée au Togo du 20 au 24 février 1995. Le présent document contient la première version du rapport de diagnostic.

Le volume II a déjà été révisé et les commentaires des dirigeants de recherche y ont été intégrés. Le volume III présentant les données recueillies sur « les chercheurs et leurs activités » sera repris en vue d'apporter des corrections aux informations collectées par le biais de la première enquête.

2. GÉNÉRALITÉS

Le Togo est situé entre le 6^{ème} et le 11^{ème} degrés de latitude nord et entre le méridien d'origine et le 2^{ème} degré de longitude est. Il apparaît comme une longue bande étroite, serrée entre le Ghana à l'Ouest et le Bénin à l'Est : son littoral ne fait que 56 kilomètres et il pénètre dans le continent africain sur 540 kilomètres. Sa superficie est de 56 785 km².

La carte du relief du Togo présente une grande diversité allant de la grande plaine du sud, du Mono et de l'Oti à la chaîne de l'Atakora ou des Monts Togo au centre, en passant par une multitude de collines telles que les Monts Kabye, le Massif du Tchaoudjou et les Monts Fazao. Le point culminant est le Mont Agou au centre (986 m).

Le climat est de type tropical avec deux saisons de pluies au sud (mars-juillet et septembre-octobre) et une seule saison de pluies au nord (mai-octobre). La pluviométrie moyenne annuelle est de 900 mm au sud et de 1 600 mm dans la région des plateaux (Agadji). La température varie entre 25 et 33 degrés, et le mois d'août est le moins chaud de l'année. C'est le souffle de l'harmattan qui caractérise la saison sèche — vent sec, chargé de poussière, qui balaye les régions du nord pendant plusieurs mois et celles du sud pendant quelques semaines (voir Carte n° 1).

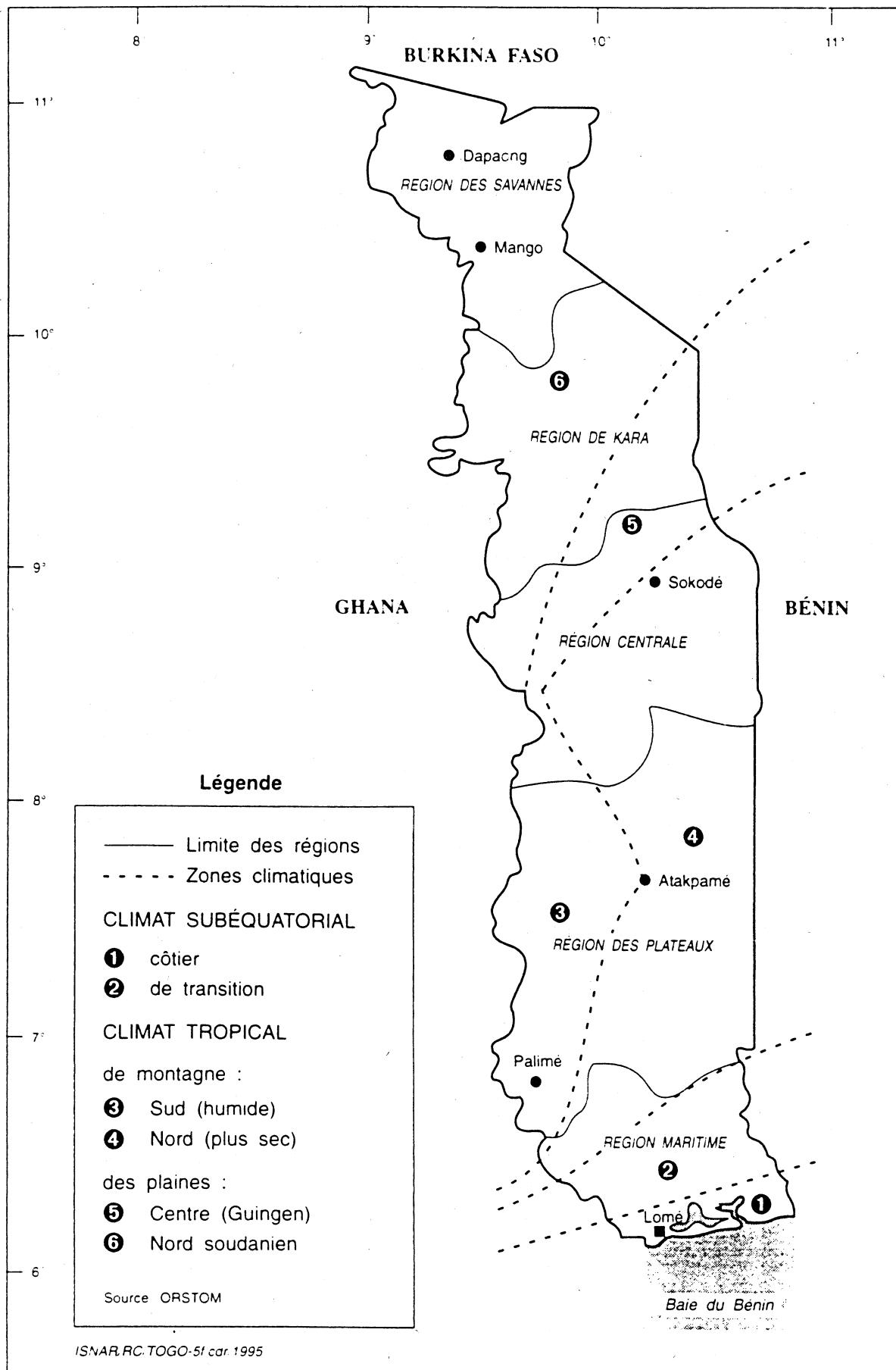
Une végétation de forêt dense couvre un dixième du territoire, notamment dans la région des plateaux, la zone la plus arrosée, et dans les plaines humides du sud. On y trouve des bois de valeur comme l'iroko, l'acajou, le samba et le lingué. Le reste du pays est couvert de savane entrecoupée par endroits de forêts galeries.

Le Mono, l'Ogou, l'Anié, le Habo, le Sio, l'Oti, le Koumougou, le Kara et le Mo constituent les principaux cours d'eau. Ils forment avec le Lac Togo et le Lac Zowla le système hydrologique continental.

La carte pédologique du pays révèle les sept grands types de sols suivants :

- les sols ferrallitiques typiques sur les plateaux ;
- les sols ferrallitiques non indurés ;
- les sols bruns eutrophes sur roches basiques ;
- les sols ferrugineux rouges, peu lessivés, sur granites et sur schistes ;
- les sols peu évolués, sur matériaux d'apports ;
- les sols hydromorphes de bas-fond ; et
- les sols squelettiques sur les reliefs.

Carte N° 1 : Zones climatiques du Togo



Le niveau de fertilité varie selon le type de sol, mais chaque type présente des défis en termes d'aptitudes culturelles, de besoins de fumure et de lutte anti-érosive.

Le rapport de la Direction des enquêtes et des statistiques agricoles (1993), citant la FAO, évalue à 36 000 km² la superficie cultivable (soit 65 pour cent du territoire) et à 19 pour cent, les terres sous culture en 1991.

En 1991 également, la population fut estimée à 3 646 600 habitants, avec une des densités les plus élevées de l'Afrique de l'Ouest (64,2 hab/km²) et un taux d'urbanisation d'environ 25,6 pour cent. D'après les mêmes statistiques, cette population était relativement jeune (49,7 pour cent avaient moins de 15 ans), la population active totale était estimée à 33 pour cent, les taux de natalité et de mortalité étaient respectivement de 4,5 et de 1,4 et le taux de croissance naturelle s'élevait à 3,1, ce qui est comparable à celui des autres pays de la région. Du point de vue ethnique, le Sud se caractérise par une domination des Ewé et le Nord par une grande diversité. Cependant, l'urbanisation et les phénomènes migratoires entraînent un brassage et une intégration des différentes ethnies.

L'économie repose sur l'agriculture, principale source d'emplois. Parmi les cultures vivrières se distinguent le maïs, le manioc, l'igname, le mil, le sorgho, l'arachide, le riz et plusieurs fruits et légumes. Le coton, le cacao et le café sont cultivés pour l'exportation. L'élevage bovin, ovin, caprin et porcin est une activité courante à petite échelle. Il en est de même pour la production de la volaille. La production agricole est en effet surtout le fait de petites exploitations familiales.

La forêt naturelle et la sylviculture fournissent du bois à la fois pour la consommation locale et pour l'exportation. Une partie du teck, par exemple, est destinée à l'exportation. Le bois de chauffe, disponible partout, constitue une des principales sources d'énergie, en milieu rural comme dans les zones urbaines.

La pêche marine et d'eau douce — activité essentielle pour une partie de la population côtière — apporte un complément important de protéines animales. En 1988, par exemple, la production des pêches en eaux togolaises s'est élevée à 15 500 tonnes de poissons.

L'exploitation du phosphate constitue la principale activité minière. Le phosphate est destiné à l'exportation. D'autres richesses minières ont été mises en évidence, mais on n'a pas encore entrepris de les exploiter.

Il existe des industries légères dans le domaine agro-industriel de substitution aux importations. Ces industries ont souffert du récent marasme économique induit par la crise socio-politique. Par ailleurs, une raffinerie de pétrole — construite relativement récemment en vue de fournir des produits pétroliers — est devenue une société de stockage de pétrole.

Le secteur des services est constitué de petites et de moyennes entreprises et d'activités familiales, surtout dans le domaine de la distribution. Il contribue pour une grande part au produit intérieur brut. La composante informelle de ce secteur génère un nombre important d'emplois.

En 1988, les principaux partenaires commerciaux du Togo étaient la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre. Des échanges commerciaux, modestes, existent avec les pays membres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

3. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE AGRICOLE

3.1 Introduction

Il importe que la recherche agricole — instrument de développement économique parmi d'autres — s'insère harmonieusement dans la politique nationale de développement agricole qui, tout comme les objectifs nationaux de développement, en détermine largement la stratégie, les objectifs, les programmes et les ressources. Cela entraîne que, pour avoir de l'effet, la recherche doit tenir compte des orientations assignées aux autres instruments de développement — tels que les politiques macroéconomiques et la vulgarisation — puisque la complémentarité des objectifs et des activités des divers instruments est une condition nécessaire à l'efficacité de tous et de chacun. Il s'ensuit aussi que l'évaluation d'un système national de recherche n'est effective que si elle tient compte de l'environnement économique et institutionnel. Dans ce chapitre, nous analyserons les trois aspects essentiels suivants de cet environnement : le contexte socioéconomique, les partenaires du développement agricole de la recherche et la demande de technologies agricoles.

3.2 Le contexte socioéconomique

Il est important d'analyser le contexte socioéconomique parce qu'il délimite en partie le domaine d'intervention potentiel de la recherche et en conditionne le degré de réussite. Les trois éléments étudiés ci-dessous sont les objectifs nationaux de développement économique, la place du secteur agricole dans le processus de développement et la situation économique générale du pays.

3.2.1 Les objectifs de développement économique

Le document du Ministère du Plan intitulé **Cadre de la politique économique pour 1994-1996** détermine les grands objectifs de développement économique du Togo comme suit :

- restaurer la compétitivité économique ;
- assurer une bonne perspective de croissance pour freiner la dégradation du revenu par habitant ;
- améliorer la justice sociale en termes de répartition de revenus et d'accès aux fruits de la croissance ;
- réduire le taux de chômage et de sous-emploi ;
- améliorer la santé de base et le niveau d'éducation ; et
- combler l'écart entre les zones urbaines et rurales en termes de niveau de vie.

S'il est de plus en plus question de redéfinir les objectifs de développement, ceux qui existent déjà sont si fondamentaux qu'il est difficilement envisageable de s'en écarter. On peut donc les considérer comme valables pour les années à venir. Ces objectifs se résument en termes de croissance, d'équité et de développement social et sont en conformité avec ceux des autres pays de la sous-région. Ils mettent en équation les trois groupes d'objectifs en se posant la question comment combiner de façon effective, dans le

court et moyen terme, la réalisation d'une forte croissance avec les objectifs d'équité et de développement social.

Pour réaliser ces objectifs, le Togo est passé en 1989 d'un programme d'*ajustement structurel* à un programme d'*ajustement structurel renforcé* pour la période 1992-93. La prolongation de ce programme renforcé fut décidée en 1993, sa poursuite pouvant mener à la relance de la production. Des réformes institutionnelles, telles que la restructuration des ministères clés, sont en cours. Elles vont s'ajouter aux réformes économiques liées au programme d'ajustement structurel.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs nationaux nécessite un appel à l'aide internationale. Les objectifs sont conformes aux nouvelles orientations des principaux bailleurs de fonds, notamment en matière d'équité, de santé fondamentale et de développement visant la satisfaction des besoins réels des populations rurales. Néanmoins, le degré de participation de la communauté internationale à la réalisation de ces objectifs dépendra, en partie, de la façon dont seront surmontées les séquelles de la crise politique. Certains bailleurs de fonds lient en effet la reprise de leur coopération à l'évolution du processus de démocratisation. On note par ailleurs qu'à l'avenir, les bailleurs de fonds exigeront probablement des résultats plus palpables que par le passé. Comme, dans certains domaines, l'effort à fournir à court et à moyen termes vise la réhabilitation ou le développement institutionnels, le Togo devra faire preuve d'ingéniosité en relevant le défi de combiner la réalisation de résultats quantifiables avec la nécessité d'accorder la priorité au développement institutionnel.

3.2.2 La place et le rôle du secteur agricole dans le processus de développement

Durant les années à venir, l'agriculture continuera à être le moteur de la croissance économique du Togo, même si sa contribution au PIB — qui s'élevait à 46 pour cent en 1970 — s'était réduit à 30 pour cent en 1990. Conscientes qu'aucun autre secteur ne peut prendre la relève à moyen terme, les autorités politiques reconnaissent explicitement le rôle primordial de l'agriculture. En effet, confronté à l'étroitesse du marché, aux coûts élevés de production et au manque de main-d'œuvre suffisamment qualifiée, le secteur industriel — affaibli par le marasme des dernières années — ne pourra se redresser que lentement. Il convient en outre de noter qu'une partie de ce secteur, ainsi que le secteur des services, repose sur le dynamisme du secteur agricole fournisseur des matières premières. L'agriculture prend pour son compte jusqu'à 30 pour cent de la masse des exportations et emploie 64 pour cent de la population active.

Le **Tableau 1** présente la production des principales cultures et sa répartition selon les régions.

Ce tableau montre que la production vivrière est assez diversifiée dans toutes les régions. Le maïs est de loin la première céréale, représentant 62 pour cent de la production ; il est produit dans tout le pays. L'igname, produite aussi dans toutes les régions, vient en tête pour les tubercules (55 pour cent).

**Tableau 1 : Production des principales cultures pendant la campagne de 1993/94
(en tonnes)**

CULTURES	RÉGIONS DU PAYS					TOTAL
	MARITIME	PLATEAUX	CENTRALE	KARA	SAVANES	
CÉRÉALES	147.297	168.043	71.755	72.929	173.189	633.213
MAÏS	147.297	142.272	34.326	18.788	50.502	393.185
SORGHO	-	16.395	32.820	36.023	41.113	126.315
MIL 3	-	-	-	672	19.437	20.109
MIL 6	-	-	-	7.969	47.171	55.140
RIZ	-	8.547	4.609	4.883	14.934	32.973
FONIO	-	829	-	4.594	32	5.455
TUBERCULES	243.350	305.880	211.376	164.341	41.182	966.129
MANIOC	172.206	145.169	34.095	38.000	-	389.470
IGNAME	37.574	147.917	176.811	126.314	40.273	528.916
PATATE DOUCE	27.000	-	314	-	909	28.223
TARO	6.570	12.794	156	-	-	19.520
LÉGUMINEUSES	16.610	5.205	6.634	16.227	32.979	77.655
HARICOT	12.448	3.200	4.046	4.225	14.617	38.536
ARACHIDE	4.162	2.005	2.387	9.546	16.587	34.687
VOUANDZOU	-	-	201	2.456	1.775	4.432

Source : Direction des enquêtes et statistiques agricoles (1993)

Par contre, les cultures de rente sont peu diversifiées et leurs niveaux de production sont relativement modestes comme le montre le **Tableau 2**. La production cafétière et cacaoyère est presqu'exclusivement localisée dans la Région des plateaux, de même que la production d'huile de palme et de sucre, qui y est concentrée dans des plantations de type industriel. La culture du coton se fait sur tout le territoire national, à l'exception de l'extrême Sud et du Sud-Ouest.

Tableau 2 : La production des cultures de rente en 1990 et 1991 (en tonnes)

Cultures	1990	1991
Café	13 000	27 000
Cacao	7 000	9 700
Coton	99 000	96 900

Source : Direction des enquêtes et statistiques rurales (1993)

D'après le document intitulé « Cadre de la politique économique pour 1994-1996 » cité plus haut, les objectifs spécifiques assignés au secteur agricole sont les suivants :

- l'augmentation et la diversification de la production agricole, grâce à l'appui approprié accordé aux paysans à travers les services agricoles ;
- l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales, par le biais d'une augmentation de la productivité et une politique de prix rémunérateurs ; et
- la restructuration des services agricoles pour les rendre plus efficaces et une responsabilisation plus grande des paysans.

Ces objectifs sont conformes aux objectifs globaux de développement économique : ils témoignent de la même volonté de réaliser une croissance forte et d'améliorer la répartition du revenu et les conditions de vie du monde rural. A noter que le dernier objectif est probablement une stratégie pour atteindre les deux premiers. Il convient donc de l'analyser de façon indépendante.

Les principales structures de développement chargées d'oeuvrer à la réalisation des objectifs sont déjà engagées dans des programmes de diversification de la production. Il devraient accorder plus d'importance que par le passé aux produits non-traditionnels, notamment les fruits et légumes, les épices et les plantes médicinales, ainsi qu'à la production de petits ruminants. Il convient également de noter que s'il existe ci et là des programmes d'encadrement dans ces domaines, la portée en demeure encore limitée pour le moment, par manque de ressources financières.

Au niveau de l'environnement, des objectifs ont été établis pour améliorer la gestion des

diverses ressources — l'eau, la forêt, les sols et la faune. Il faut par exemple résoudre de graves problèmes d'érosion des sols par les eaux pluviales dans la Région des savanes et dans celle des plateaux, dans la Région centrale et dans le Kara. Par ailleurs, le Togo exécute déjà un programme national de gestion de la forêt, à savoir le Programme d'action forestier tropical (PAFT) qui vise les objectifs suivants :

- endiguer la destruction des ressources naturelles par le biais d'un programme spécial de sensibilisation, basé sur la concertation et le dialogue et garantissant par là une contribution effective de la population à la prise des décisions ;
- promouvoir une gestion conservatoire, durable, des ressources forestières ;
- rationaliser la demande intérieure en produits forestiers de toutes natures en améliorant les circuits de production et de commercialisation ;
- organiser la participation des ruraux à la récolte et à la transformation des produits forestiers ;
- adopter et exécuter des programmes vigoureux pour économiser l'énergie d'origine ligneuse et utiliser des sources d'énergie alternatives ;
- augmenter la productivité des forêts naturelles et créer de nouvelles plantations forestières ;
- réduire les importations en valorisant les productions locales ;
- promouvoir la foresterie rurale en exécutant un programme dynamique de reboisement villageois, d'extension et d'intensification de l'agro-foresterie ; et
- entreprendre une révision générale des aires protégées pour en redéfinir les statuts en accord avec les intérêts vitaux des populations riveraines et pour procéder à leur gestion en faisant appel à ces populations.

Au plan socioéconomique, les régimes fonciers en vigueur dans certaines régions constituent une contrainte sérieuse à la mise en valeur efficace des terres. De telles contraintes foncières existent dans la Région maritime et dans la Région des savanes.

Il est évident que, bien qu'essentiels du point de vue du développement global du pays, les programmes destinés à améliorer l'agriculture et l'environnement à court et à moyen termes représentent un lourd fardeau au regard des ressources disponibles. Pour les réaliser, il faut introduire un changement important par rapport aux tactiques déployées dans le passé. La nouvelle stratégie se caractérise par la volonté affirmée des responsables du développement d'associer la population rurale à la conception et à l'exécution des programmes et projets de développement, préoccupation qui s'harmonise d'ailleurs avec la nouvelle vision des bailleurs de fonds. Elle crée un besoin d'établir une adéquation plus rigoureuse entre d'une part, les objectifs macroéconomiques et les politiques de développement agricole national définis par les pouvoirs publics et, d'autre part, les initiatives des paysans/agriculteurs. Pour réaliser une telle adéquation, il faut impliquer

les spécialistes des sciences sociales dont les analyses économiques et sociales de haut niveau guideront et éclaireront les choix politiques et les arbitrages. Les institutions de développement rural, dont la DNRA, manifestent certes un intérêt à accueillir l'appui de ces spécialistes, mais leur effectif, au MDRET, est encore restreint.

Par ailleurs, pour une conduite effective des programmes, il faudra mettre à contribution la recherche agricole, ce qui nécessitera une extension des domaines couverts par les programmes de recherche. Les différentes situations qui se présenteront alors constituent les défis suivants à relever.

- Il faudra augmenter le nombre d'activités d'étude et de recherche en sciences sociales et donc probablement recruter des spécialistes, à moins de pouvoir établir une liaison étroite avec d'autres structures publiques disposant d'experts dans les domaines pertinents. Le besoin de recruter va à l'encontre des recommandations issues du programme d'ajustement structurel de réduire la pression salariale sur le budget national. Toutefois, il n'est pas certain que les spécialistes d'autres structures puissent apporter l'assistance requise dans les proportions souhaitées.
- La DNRA ne disposant pas à l'heure actuelle du personnel scientifique requis pour réaliser certains types de recherche, notamment la recherche en sciences économiques et sociales, il lui faudra choisir entre consolider ce qui existe déjà, et décider de se lancer dans de nouvelles voies, à court et à moyen termes, malgré le contexte financier très difficile.
- Pareillement, la dotation en ressources humaines du MDRET est probablement en deçà de ce qui serait nécessaire pour réaliser ses ambitions. Il lui faudra donc trouver le moyen d'optimiser le travail fourni par le personnel disponible, tout en tenant compte du contexte économique très difficile dans lequel le risque de ne pouvoir motiver le personnel par des gratifications pécuniaires est fort élevé.

Il est évident qu'une définition des priorités plus rigoureuse des programmes et projets à court et à moyen termes s'impose. La DNRA ne pourra pas appuyer de façon effective des structures de développement dont les efforts sont trop nombreux et dispersés. Et les structures de développement, elles-mêmes, ne disposent que de ressources humaines limitées et se doivent donc d'éviter tout gaspillage et inefficacité en établissant des priorités et en opérant des choix entre leurs programmes et leurs projets.

A cela s'ajoute que les structures de développement veulent passer d'une simple augmentation de la production agricole à une approche pluridimensionnelle du développement rural. Une intégration plus poussée des programmes et activités des différentes structures de développement augmentera l'efficacité des interventions publiques et évitera une trop grande confusion au niveau des paysans/agriculteurs. Pour accomplir une telle intégration, les structures devront renoncer à une partie de leur autonomie, ce qui ne sera possible que si les dirigeants ont une vision globale du développement et sont prêts à faire passer l'intérêt général avant les intérêts partisans. Une coordination plus prononcée des activités des directions et des projets par la DGDR constitue une autre condition nécessaire.

Le Nord fait face à un défi spécifique : cette région connaît en effet des déficits alimentaires et des contraintes de terres, et le coton y constitue la seule culture de rente. Pour le moment, la migration peut entraîner un allégement partiel des problèmes causés par cette situation, mais elle n'apporte toutefois pas de solution réelle puisque, généralement, c'est la tranche la plus productive de la population qui émigre et de tels départs risquent donc, à la longue, de freiner le développement de la région. Une autre solution partielle peut être la production maraîchère qui s'éclore dans la région. Cependant, le Nord étant loin des grands centres de consommation, cette activité ne pourra être vraiment développée et exploitée que si elle s'accompagne de la mise en place d'un système efficace de commercialisation. Même alors, il faudra compter avec la concurrence venant des zones situées à plus grande proximité de Lomé et des autres grands centres urbains. Par ailleurs, de meilleures perspectives s'ouvrent dans le domaine de l'élevage avec l'éradication de l'onchocercose. Le besoin toutefois d'éviter une accélération de la détérioration des sols nécessite une gestion rigoureuse des pâturages, chose souvent difficile dans un système de gestion communautaire des terres, comme c'est le cas dans la région.

3.2.3 La situation économique actuelle du pays

L'économie togolaise est très vulnérable à cause de sa forte dépendance vis-à-vis de deux produits, le coton et le phosphate, qui représentent au moins les deux tiers de ses exportations. Ces deux produits ont des marchés instables, surtout le coton qui dépend fortement des aléas climatiques. Cette vulnérabilité s'est accrue davantage sous l'effet de la crise économique et financière ainsi que de la crise politique des années 1992-93 qui, par exemple, a eu comme conséquences le retrait des bailleurs de fonds bilatéraux et une forte détérioration des infrastructures routières, immobilières et hôtelières. Plusieurs projets ont ainsi été interrompus.

Le taux de croissance du PIB, qui en 1991 était déjà inférieur à celui de la population, s'est révélé négatif les deux années suivantes : la Banque mondiale (1994) a en effet rapporté un taux de —13,4 pour cent pour l'année 1993. Cela a entraîné une baisse du revenu net par habitant. La valeur ajoutée du secteur des services, par exemple, a chuté de 40 pour cent pendant la période.

Les perspectives pour 1994 s'annonçaient cependant de meilleure augure. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a créé des conditions plus propices à la relance économique par le rétablissement de la compétitivité de plusieurs filières, telles le coton, le binôme café-cacao, les cultures maraîchères. Cette dévaluation a également résulté en une réduction du pouvoir d'achat de la population qui, combinée à l'étroitesse des marchés, rend les prix au producteur extrêmement sensibles à l'augmentation de l'offre. Certains sous-secteurs — comme ceux des vivriers et de la volaille qui avaient connu une forte croissance pendant la crise économique — ont en 1994, par suite de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, subi soit des chutes de prix de l'ordre de 40-60 pour cent soit d'importantes méventes qui ont poussé certains opérateurs économiques à abandonner leur activité. Il est clair que l'hypersensibilité des prix à l'offre nécessite une forte cohérence au niveau des efforts utilisant les instruments de développement, si l'on veut éviter de pénaliser les producteurs.

Par ailleurs, la combinaison d'un taux de croissance économique faible et d'un taux d'urbanisation assez élevé entraîne une augmentation rapide du sous-emploi. Le taux de chômage s'est ainsi accru de beaucoup au cours des dernières années du fait de la désintégration d'une partie du tissu économique.

L'État, qui est tributaire des apports extérieurs à concurrence de 25 pour cent en temps normal, a vu son déficit budgétaire augmenter par suite du retrait des bailleurs de fonds bilatéraux. Par conséquent, la dette intérieure s'est accrue et les arriérés de paiements de la dette extérieure, qui avaient été éliminés en 1989, se sont à nouveau accumulés jusqu'à 63,3 milliards de F CFA (au taux actuel). Les prévisions laissent espérer que ces arriérés seront apurés en 1994.

Le Togo connaît en outre un déficit structurel du compte des transactions courantes, qui varie d'année en année de l'ordre de 6 à 9 pour cent du PIB. Si durant ces dernières années cet indicateur-ci avait montré une évolution favorable du fait du tassement des importations et en dépit des difficultés rencontrées au niveau de l'exportation de certains produits majeurs, il est à craindre qu'actuellement l'envergure des importations indispensables à la relance de l'économie nationale cause à nouveau une forte détérioration de ce compte — du moins durant la période initiale. Ce risque de voir ainsi la balance des paiements basculer assez gravement dans le déficit pourrait cependant être évité moyennant une forte entrée de capitaux sous la forme d'aide ou d'investissements privés.

Le Togo se caractérise aussi par une disparité économique assez prononcée entre les zones urbaines et rurales. La récente dévaluation et les mesures qui l'ont accompagnée ont bien pu combler tant soit peu l'écart existant entre les deux, en termes de revenu réel, mais la situation n'en constitue pas moins un défi important : le processus de développement économique ne peut en effet être poursuivi de façon soutenue que si le Togo améliore les termes de l'échange entre zones rurales et urbaines au profit des premières.

Enfin, au plan alimentaire, la situation est loin d'être alarmante bien que le Togo doive importer entre 20 000 et 40 000 tonnes de riz par an, ainsi que du blé et de la viande (Tableau 3). Au plan global des surplus sont enregistrés en maïs, en tubercules et en légumineuses (Tableau 4). Toutefois, dans les régions moins favorisées du point de vue des conditions agro-écologiques — telles que la Région des savanes — on note des déficits que doivent combler les surplus venant d'autres régions (Direction des enquêtes et statistiques agricoles, 1993). L'on prévoit que la reprise économique, qui entraînera un accroissement du revenu et donnera à nouveau le branle à l'exode rural, s'accompagnera d'une aggravation du déficit en riz, blé, viande et volaille — produits qui sont sujets à une grande élasticité par rapport au revenu. Pour les autres produits, l'on peut s'attendre à ce que la production demeure stationnaire à moyen terme du fait que certains producteurs — en particulier ceux qui, pendant la crise, sont retournés dans leurs villages — répondront à nouveau à l'appel de la ville, quittant donc leur travail en zone rurale pour rechercher un emploi plus lucratif en zone urbaine.

**Tableau 3 : Importation de produits alimentaires
(quantités en tonnes, valeurs en F CFA)**

PRODUITS	1989		1990		1991	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Maïs	3 452	166 243	778	29 047	110	14 024
Riz	37 500	3 402 803	27 000	2 124 890	25 800	1 804 928
Blé	68 300	5 395 000	86 600	5 293 395	56 697	3 176 645
Sucre	20 100	1 965 316	15 000	1 309 688	15 001	1 975 155
Viandes bovines	2 214	588 098	25	31 856	6,5	22 789
Viandes ovines + caprines	1	631	1	418	34	13 817
Autres viandes et abats comestibles	167	79 834	119	100 906	139	38 789
Viandes et abats de volailles	6 378	1 556 416	114	39 521	7	3 925
Poissons et crustacés	23 930	4 011 461	24 844	3 616 761	27 851	4 302 930
Légumes	11 959	301 157	5 574	277 034	3 070	163 755
Tomates fraîches	1 035	38 217	1 309	47 025	917,4	33 334
Eaux naturelles et eaux minérales	918	91 801	1 022	86 634	995	77 472
Boissons non alcoolisées	399	11 678	115	12 170	346	18 247
Bières industrielles	65	18 592	49	13 191	25,4	10 216
Boissons alcoolisées	4 076	881 174	1 805	970 453	3 752	1 884 038
TOTAL	180 494	18 342 183	164 354	13 952 989	134 751	13 540 064

Source : Direction des enquêtes et statistiques agricoles (1993).

Tableau 4 : Taux de couverture des besoins alimentaires

RÉGIONS PRODUITS	MARITIME %	PLATEAUX %	CENTRALE %	KARA %	SAVANES %	TOGO %
CÉRÉALES	75	135	122	76	150	111
Maïs	87	142	103	68	502	117
Sorgho/Mil	0	172	166	81	112	111
Riz	0	43	67	60	191	72
TUBERCULES	131	135	254	162	655	170
Igname	58	97	238	115	1310	151
Manioc	155	188	281	360	0	188
LÉGUMINEUSES	138	67	116	180	724	201
Haricot	119	47	85	74	515	132
Arachide	277	207	302	499	1141	522

Source : Direction des enquêtes et statistiques agricoles, 1993.

L'adoption d'un programme d'ajustement structurel renforcé signifie l'application de réformes et d'une gestion économiques et financières qui imposent des contraintes à l'utilisation de certains instruments économiques tels que la politique des prix, la politique fiscale, les investissements publics, etc. Il s'agit, par exemple, de libéraliser les prix, de réduire la proportion de la masse salariale dans le budget et de privatiser certaines entreprises publiques. En influençant le type et le niveau de financement de la recherche agricole, ces mesures peuvent avoir des effets sur l'offre de technologies agricoles.

Comme dans le cas de la dévaluation, elles peuvent également affecter la demande de technologies à cause des changements d'allocation des ressources au niveau des exploitations, induits par la modification des prix relatifs des facteurs de production et des produits. La forte instabilité conjoncturelle des prix relatifs rend quelque peu malaisée l'utilisation des résultats d'analyses économiques réalisées à l'heure actuelle pour éclairer des prises de décisions économiques dont les effets ne se feront sentir qu'à long terme. Parmi les décisions de cette nature, certaines relèvent du domaine de la recherche: celle, par exemple, d'inclure certains produits spécifiques dans les programmes prioritaires ou bien au contraire, celle de les en exclure. Il s'ensuit que la programmation d'activités de recherche basée sur une analyse des avantages comparatifs, réalisée « maintenant », présupposent une grande circonspection de la part des agents impliqués.

La politique monétaire, gérée en grande partie par l'UEMOA, semble plus propice à la relance économique grâce à la dévaluation récente du F CFA, réduit de 50 pour cent. Mais la capture des bénéfices escomptés de cette dévaluation dépendra de politiques de taux d'intérêt, du niveau d'inflation et de l'attrait que le pays exercera sur les investisseurs nationaux et internationaux. Le Togo n'appartient peut-être pas au peloton de tête des pays profitant directement de cette dévaluation, mais sa situation est loin d'être

alarmante et pour s'améliorera au fur et à mesure que la confiance s'établira au plan politique. Déjà le niveau d'inflation semble être relativement bien maîtrisé et les banques ont accumulé des liquidités qui, avec l'adoption d'une politique du crédit moins restrictive, peuvent être réinjectées dans l'économie nationale sous forme d'investissements.

Ainsi, à l'instar des pays de l'UEMOA, l'économie togolaise traverse une période difficile à cause de la dévaluation du franc CFA. Mais la situation togolaise, caractérisée par des difficultés structurelles, est exacerbée par les séquelles de la crise politique de 1992-93. La relance est assurément liée à la bonne gestion de l'économie, y compris l'élimination des séquelles de la crise et la mobilisation des ressources financières internationales.

3.3 Les partenaires de la recherche

Pour être efficace, la recherche doit collaborer avec des partenaires à la fois individuels et institutionnels et ce, aussi bien en amont qu'en aval de la mise au point des technologies nouvelles. Voici les groupes de partenaires identifiés, dont la description détaillée fait l'objet de ce sous-chapitre :

- la DGDR et ses institutions de développement rural ;
- les sociétés de développement agricole ;
- les projets de production agricole ;
- les organisations paysannes ;
- les organisations non gouvernementales (ONG) ; et
- les bailleurs de fonds.

3.3.1 La DGDR et les institutions de développement rural

La DGDR a été créée par le Décret no. 91-90/PR et ses attributions sont définies dans l'Arrêté no. 1/MDR, dont l'Article 2 stipule que :

« La Direction Générale du Développement Rural est l'un des organes centraux du Ministère. Elle est chargée de la promotion, de l'amélioration, de l'organisation et de la protection de toutes les productions agricoles, animales et forestières. Elle coordonne les différentes structures sous sa tutelle. Elle participe au cabinet à la conception et à l'élaboration de la politique du Secteur dont elle contrôle et supervise la mise en oeuvre. »

L'Arrêté organise la DGDR en *neuf directions nationales* dont voici la liste :

- Direction de la planification et de la programmation,
- Direction des enquêtes et statistiques agricoles,
- Direction de la vulgarisation agricole,
- Direction de la coopération, de la mutualité et du crédit,
- Direction de l'enseignement et de la formation agricole,

- Direction de l'aménagement et de l'équipement rural,
- Direction de l'élevage et des pêches,
- Direction des productions forestières,
- Direction de la protection des végétaux.

A ces directions nationales s'ajoutent *cinq directions régionales du développement rural* (DRDR) couvrant respectivement la Région maritime, la Région des plateaux, la Région centrale, la Région du Kara et la Région des savanes. Elles disposent de divisions et de services chargés d'exécuter les programmes des directions nationales. Elles sont aussi le siège de projets régionaux. Par exemple, le Projet FED et le Projet FIDA sont mis en oeuvre par la DRDR de la Région des savanes. Les DRDR sont chargées d'organiser la vulgarisation agricole, la recherche-développement et le monde rural. De plus, elles accordent beaucoup d'importance à la production végétale — au détriment cependant de secteurs tels que l'environnement et la foresterie. Le défi qui se présente consiste donc non seulement à combler les lacunes dans la liste actuelle des activités exécutées par les directions régionales, mais aussi de faire des DRDR un instrument de promotion d'une approche multidimensionnelle du développement.

La Direction générale comporte, en son sein, toutes les structures chargées de la conception et de la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement, à l'exception de la recherche agricole et de l'approvisionnement en intrants.

La DGDR a aussi sous sa tutelle des projets et des programmes nationaux tels ceux concernant les petits élevages et la promotion de la culture attelée, basés à Atakpamé, et le projet « Sassakawa global 2000 », basé à Lomé. Les besoins en technologies agricoles de ces projets et programmes sont énormes.

Bien que théoriquement les Directions de la vulgarisation agricole, de l'aménagement et de l'équipement rural, de l'élevage et des pêches, de la production forestière, et de la protection des végétaux soient des partenaires privilégiés de la recherche puisqu'elles ont besoin de technologies pour exécuter leurs programmes, elles n'entretiennent pas de vraies relations de partenariat avec la recherche. Les raisons de cette faiblesse des liaisons sont expliquées au chapitre suivant.

Quant aux Directions des enquêtes et statistiques agricoles et de l'enseignement et de la formation agricole, elles ont des possibilités de collaboration étroite avec la recherche de par la forte complémentarité des attributions. En effet, les données recueillies par la Direction des enquêtes et statistiques pourraient servir à des fins de programmation et d'évaluation de la recherche et les équipes de cette Direction pourraient collaborer avec les programmes de recherche concernant les systèmes de production de la DNRA. Ces possibilités sont cependant encore très peu exploitées.

Dans la perspective d'une amélioration de l'environnement institutionnel et de l'efficacité de la recherche agricole, la DGDR se doit de relever plusieurs défis.

- Il lui faut adopter une stratégie à long terme de développement agricole qui réserve une place à la recherche ;

- Sa stratégie et ses programmes de développement agricole doivent tenir compte de la capacité de réponse de la recherche ;
- Elle doit recruter des ressources humaines capables d'identifier les besoins en technologies des programmes et des projets de développement et de traduire ces besoins en demandes concrètes, se rapportant aux différents niveaux ;
- Il lui faut créer des mécanismes internes de coordination et d'intégration afin de réduire le cloisonnement qui prévaut entre ses structures ;
- Elle doit déterminer clairement, à tous les niveaux de fonctionnement, qui sont les partenaires et les répondants de la recherche.

3.3.2 Les sociétés de développement agricole

Les sociétés de développement agricole dont il s'agit sont des sociétés d'État placées sous la tutelle du MDRET qui, par la nature de leurs fonctions, doivent utiliser des technologies agricoles, à savoir :

- la Structure nationale d'appui à la filière café-cacao (SAFICC), qui a remplacé la Société (nationale) de rénovation de la caférière et de la cacaoyère (SRCC). Elle travaille en collaboration avec l'Institut de recherche du café et du cacao (IRCC) ;
- la Société togolaise de coton (SOTOCO), chargée du développement de la culture cotonnière, qui est responsable de l'encadrement des paysans et de la fourniture des moyens de production. Elle encadre aussi des paysans pour les cultures vivrières, assure l'alphabétisation fonctionnelle et organise des groupements paysans. Elle travaille en collaboration avec l'Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles (IRCT) ;
- la Société nationale des palmeraies et des huileries (SONAPH), qui gère la promotion de la filière oléagineuse basée sur le palmier à huile. Après une période relativement difficile, elle veut relancer le développement du secteur sur des nouvelles bases. A cet effet, elle a élaboré en décembre 1994 une nouvelle proposition de programme ;
- l'Office de développement et d'exploitation forestière (ODEF), responsable de la gestion et de l'exploitation forestières.

Comme les attributions d'une partie de ces sociétés sont très spécifiques et ne couvrent pas toutes les activités des paysans encadrés, il faut faire intervenir d'autres structures encore, telles que les DRDR. Cela sous-entend la nécessité de coordonner les activités des différentes structures — pour vraiment appliquer l'approche multidimensionnelle du développement. Sinon, il faudrait redéfinir les attributions des sociétés concernées.

À l'exception de l'ODEF, les sociétés de développement gèrent des filières très sensibles aux fluctuations du marché international. Cela signifie que dans la pratique, elles doivent

prendre des décisions importantes concernant les prix, les subventions et les investissements qui presupposent la conduite d'analyses économiques périodiques. Malheureusement, les sociétés ne disposent pas en leur sein d'unités d'études économiques.

D'une manière générale, les sociétés contribuent déjà de façon significative à la mise au point de technologies nouvelles par les instituts de recherche ainsi qu'au transfert de ces technologies aux paysans. C'est là un rôle qu'elles pourront assurément continuer à jouer en vue de participer à l'amélioration de l'efficacité de la recherche. A cet égard, elles auront alors à relever deux défis majeurs. D'une part, elles devront améliorer leur capacité d'identifier clairement les besoins et les demandes en technologies des agriculteurs qu'elles encadrent et de suivre les mouvements sur les marchés d'exportation et, d'autre part, elles devront faciliter les relations directes entre chercheurs et agriculteurs pour leur permettre de progressivement s'impliquer davantage dans le processus de programmation de la recherche et de consolidation des nouvelles technologies.

3.3.3 Les organisations paysannes

Il existe au Togo une multitude de groupements paysans qui collaborent avec les structures de développement agricole. De taille modeste, ces groupements sont souvent formés à l'initiative des DRDR ou des ONG, bien que certains se créent de façon spontanée.

Dans la Région centrale, par exemple, on distingue quatre types de groupements : les groupements agricoles villageois, les groupements de base, les associations des producteurs pour la collecte du coton graine-coton, et les groupements féminins. Dans la zone côtière, on a compté — pour la période de la campagne agricole de 92/93 — 488 groupements agricoles villageois et 2 017 associations de producteurs (SOTOCO, 1994).

Dans la mesure où les travaux se font dans des champs collectifs, les groupements de paysans sont demandeurs de technologies et, à ce titre, ils sont des partenaires de la recherche pour ce qui est de la définition des programmes et du développement technologique. Les organisations paysannes collaborent en effet déjà dans le cadre de la réalisation des programmes de la recherche-développement des DRDR. Cependant, elles ne peuvent encore participer véritablement à la définition des activités et stratégies locales de développement, probablement parce qu'elles ne disposent pas d'informations suffisantes et adéquates. Par ailleurs, comme elles sont très nombreuses et très diverses, la tâche de définir avec elles un programme cohérent d'encadrement constitue pour les DRDR un défi certain.

De leur côté, les dirigeants des organisations paysannes se doivent de rester au fait des développements dans leur région, de s'ouvrir aux expériences nouvelles et d'exploiter les leçons apprises. Le défi spécifique qu'ils doivent relever par rapport à la recherche, c'est de promouvoir des relations directes entre leurs groupements et les institutions de recherche. L'objectif immédiat est d'améliorer les processus de recherche-développement

et de transfert des technologies ; à plus longue échéance, de véritables partenariats peuvent s'établir entre les deux parties. Grâce à de tels liens, les organisations paysannes se renforceront, s'assumeront techniquement, et participeront de manière plus significative au processus global de développement agricole.

3.3.4 Les organisations non gouvernementales (ONG)

On trouve au Togo de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et leur nombre n'a cessé de croître depuis une vingtaine d'années. Elles ont pour vocation de mettre à la disposition des paysans des technologies améliorées. Certaines le font en cherchant à diffuser auprès des paysans des technologies obtenues de sources diverses, tandis que d'autres se concentrent sur différents aspects de la chaîne production-transformation-commercialisation. Toutes tiennent compte de leur horizon temporel, immédiat ou à moyen terme.

La coopération entre les ONG et les structures publiques et para-publiques n'a pas évolué comme l'avaient souhaité les différents partenaires. Si, en principe, il incombe aux DRDR de coordonner les activités de développement menées dans chacune de leurs régions avec celles conduites dans les autres, elles ne peuvent s'acquitter de cette tâche comme elles ne disposent que de très peu d'informations sur toutes ces activités. L'absence de coordination entraîne des duplications d'efforts difficilement justifiables en cette période où les ressources du développement agricole sont rares.

Depuis 1986, il existe une Fédération des organisations non gouvernementales (FONGTO) dont les objectifs sont de promouvoir les échanges de connaissances et d'expériences entre les membres ; de renseigner les membres sur les activités en cours ; d'informer les membres sur les voies et moyens existants pour aider les ONG à accomplir leurs missions. La FONGTO compte aujourd'hui 49 membres qui opèrent dans les différentes régions du Togo. Elle dispose d'un secrétariat qui a mis sur pied un répertoire très riche sur ses membres.

Un rapport de la FONGTO, paru en 1994, révèle que les ONG travaillant au développement agricole sont actives dans les domaines suivants :

- les productions agricoles de rente,
- les productions vivrières,
- la sylviculture, et
- la transformation des produits agricoles.

La FONGTO n'a pas établi de relations formelles avec la recherche agricole. Cependant, en élaborant une stratégie de collaboration entre ses membres et les institutions rurales, elle va devoir s'ouvrir sur la recherche pour assurer que les paysans et les organisations paysannes encadrés par les ONG aient un meilleur accès aux nouvelles technologies de développement agricole.

3.3.5 Les organismes bilatéraux et multilatéraux

Parmi les différents organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide ou d'assistance qui

apportent, ou bien ont apporté, leur concours dans divers domaines de l'agriculture et du développement rural togolais, on distingue la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds européen de développement (FED), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Caisse française de développement (CFD), et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ).

Il convient de noter que plusieurs de ces organismes ont suspendu leurs programmes d'aide et/ou d'assistance depuis les événements de 1992-93. Mais on constate également qu'après avoir nettement ralenti leurs activités pendant les périodes de troubles, certaines agences multilatérales relancent à présent leurs initiatives.

Une telle reprise de l'aide et de l'assistance technique fournies par les partenaires internationaux revêt une importance cruciale. La DNRA doit en effet opérer dans un contexte institutionnel complexe et sa performance dépend en partie de la capacité des autres institutions à remplir leur rôle avec efficacité, qui à son tour est fonction de la disponibilité en ressources financières.

3.4 La demande de technologies agricoles

La demande de technologies agricoles est forte et diversifiée au regard des programmes des structures de développement, en cours ou à venir. Elle a été examinée sous les deux angles de demande traditionnelle et de demande induite par les changements structurels.

3.4.1 La demande traditionnelle

La demande traditionnelle porte sur les technologies visant surtout à améliorer les productions traditionnelles.

C'est l'**amélioration variétale**, placée au centre des programmes des différentes structures de développement, qui fait l'unanimité des préoccupations — que ce soit au niveau de la production végétale ou animale. L'amélioration doit affecter non seulement les rendements, mais aussi la qualité du produit et la résistance à la sécheresse (surtout dans le Nord). Le PAFT, par exemple, vise une amélioration génétique de l'eucalyptus, du teck, de l'iroko et d'autres espèces locales. La nécessité d'améliorer les variétés concerne aussi bien les cultures vivrières que les cultures de rente (coton, café, cacao, palmier). Le programme « Petits élevages », quant à lui, vise de plus l'amélioration de la productivité des espèces à cycle court, à savoir des ovins, des caprins et des porcins.

Le **Tableau 5** présente, pour chaque région, le rendement des principaux produits vivriers. Ces chiffres sont relativement bas et expliquent le besoin d'améliorer la productivité agricole. Dans le cas des cultures de rente, on note que le rendement global du coton — même s'il a connu une amélioration de 33 pour cent, passant de 900 à 1 200 kg/ha — est relativement bas, lui aussi. L'extension des superficies cultivées constitue le facteur le plus important expliquant cet accroissement de la production ; dans certaines régions, il intervient de moins en moins à cause des contraintes foncières. Pour le café et le cacao, il faut accroître la production à travers l'augmentation des rendements.

Tableau 5 : Rendements moyens (kg/ha) des cultures en 1991

Produits	Pays	Région maritime	Région plateaux	Région centrale	Région Kara	Région des Savanes
Maïs	894	593	1186	1602	1292	1734
Sorgho	811	-	1413	769	549	555
Mil	389	-	-	-	359	391
Riz-Paddy	2017	-	1593	2132	2115	2389
Igname	9144	14336	9446	11666	6650	6774
Manioc	9686	7811	8311	12456	14104	-
Patate Douce	9202	6167	-	10099	-	-
Haricot	351	320	389	507	235	204
Arachide	546	309	642	697	739	528
Vouandzou	600	-	-	478	792	440

Sources : Direction des enquêtes et statistiques agricoles (1993)

Le besoin de technologies pour entreprendre la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols est également une nécessité reconnue par les structures de développement. Il est ressenti avec plus d'intensité dans le Nord du pays, où non seulement le taux annuel de pertes de terres arables est plus élevé qu'ailleurs, mais en outre, la pression foncière est plus forte.

La lutte contre les ennemis des plantes et animaux constitue le troisième volet de la demande de technologies. Elle existe pour toutes les productions agricoles, mais elle est plus forte dans le cas des cultures de rentes, le cacao en particulier, et de l'élevage — la volaille notamment et l'élevage ovine.

Enfin, les structures de développement souhaitent améliorer les pratiques culturales actuelles des paysans et pour ce faire, voudraient avoir une meilleure connaissance des systèmes de production et des pratiques en cours. C'est dans ce cadre, par exemple, que s'inscrivent les efforts de la DRDR de la Région centrale pour définir des typologies d'exploitation. La contribution des spécialistes en sciences sociales, notamment en économie agricole, travaillant en équipe interdisciplinaire avec ceux des sciences naturelles et biologiques, est fondamentale. On peut même s'attendre à ce que, dans un premier temps, une grande partie des ressources de la recherche sur les systèmes de production de la DNRA soit consacrée à ce domaine spécifique pour pouvoir satisfaire cette demande. C'est également dans ce contexte qu'il faut placer certaines des demandes de technologies des projets sur la culture attelée et sur le riz de bas-fonds dans la Région des plateaux.

D'énormes pertes de produits vivriers ont entraîné une demande, soulignée à plusieurs

reprises déjà, de techniques d'amélioration des méthodes de conservation, peut-être même de transformation des produits. Cette dimension va s'accroître avec le développement de l'horticulture. À noter que la nécessité d'améliorer le rendement des produits vivriers n'est pas en contradiction avec celle de réduire les pertes parce qu'un accroissement du rendement signifie une épargne de ressources qui peuvent être utilisées pour d'autres activités de développement agricole.

Dans le domaine de l'élevage, la demande de technologies implique des recherches sur les cinq aspects suivants :

- l'alimentation par l'utilisation des plantes fourragères locales et des sous-produits agricoles, et la gestion des pâturages ;
- l'amélioration des espèces animales ;
- la mise au point de systèmes rationnels d'élevage acceptables par les agropasteurs ;
- la santé animale ; et
- les études socioéconomiques des systèmes villageois d'élevage.

Le Programme national petit élevage (PNPE) a mis en place des mécanismes de liaison avec des structures nationales (l'université du Bénin¹) et externes, pour couvrir une partie de ses besoins. Mais un appui de la recherche agricole nationale est indispensable à une bonne exécution de ce programme.

La grande variété des technologies agricoles requises s'explique aussi par le nombre d'exploitations agricoles. En effet, l'étroitesse du territoire togolais a pour conséquence l'existence de petits regroupements d'exploitations par zone écologique. À cette situation territoriale s'ajoute la forte intégration des populations vivant de part et d'autres des frontières nationales mais à la même latitude, à cause des similarités culturelles et ethniques, ce qui explique l'intérêt manifesté par les éleveurs togolais pour des technologies venant du Ghana ou du Bénin.

Il y a cependant des différences régionales au niveau des demandes de technologies qui méritent quelque attention particulière. Ainsi, dans la Région des savanes, ce sont les problèmes de conservation ou de restauration des sols qui sont mis en avant, tandis que dans la Région des plateaux, l'accent porte davantage sur l'amélioration des rendements et sur la conservation et la commercialisation des produits. L'importance accordée à la gestion des sols dans la Région des savanes découle directement des dégradations irréversibles des sols qu'elle subit. Si, dans la Région centrale, la gestion des sols et de l'environnement se range également parmi les préoccupations principales, d'autres contraintes telles que les mauvaises herbes et les problèmes liés aux systèmes de culture — comme le calage des cultures — sont graves aussi; l'on s'y trouve de plus aux prises avec des problèmes de conservation et de commercialisation des produits. Dans la Région maritime, on ne vise pas seulement l'autoconsommation mais aussi l'approvisionnement des marchés urbains.

¹ N.B. L'université du Bénin est une université togolaise.

On note, en outre, une forte hétérogénéité intra-régionale sur le plan de la demande de technologies. Elle est en partie liée au phénomène des migrations qui introduit des différences au niveau des systèmes de production : en effet, d'une part les migrants ont tendance à importer leurs pratiques d'origine dans la zone d'adoption et d'autre part, les régimes fonciers en vigueur dans certaines régions interdisent aux migrants de pratiquer certaines cultures, ce qui entraîne que leurs systèmes de production diffèrent alors de ceux des propriétaires fonciers. Par ailleurs, à l'intérieur d'une même région, il existe des inégalités entre les exploitations en termes de ressources productives qui, même si elles ne sont pas fortes, influencent néanmoins la capacité d'adoption de nouvelles technologies nouvelles et, par conséquent, également la nature des besoins et des demandes. La diversité intra-régionale de la demande de technologies renforce encore l'urgence d'entreprendre des études détaillées sur les systèmes de production.

3.4.2 La demande induite par les changements structurels

Le développement agricole, l'urbanisation ainsi que les changements qui s'opèrent dans le monde rural déterminent le choix des activités agricoles et façonnent les combinaisons d'activités sélectionnées, les techniques de production et les systèmes d'exploitation agricole. C'est par exemple par suite de la raréfaction des terres arables qu'émergent de nouvelles demandes de technologies, ou encore celles-ci sont induites par le renforcement de la demande émanant des consommateurs, de certains produits spécifiques, initialement marginaux — tels que certains légumes modernes. À l'instar de tous les pays en croissance, le Togo avait amorcé, dès avant la période de crise, ce processus de diversification de la demande de technologies.

On note ainsi que la demande de produits horticoles est en progression rapide, autant en zone urbaine qu'en zone rurale. Au niveau des producteurs, elle s'est traduite en une demande de variétés plus performantes, ou bien d'un besoin de protection contre les nombreuses maladies ou de conservation et commercialisation des produits. Ce sous-secteur, trop longtemps ignoré par la recherche, va absorber une part de plus en plus importante des revenus des producteurs agricoles et il conviendra donc de lui montrer plus d'attention : les structures d'encadrement, conscientes de son avenir, lui accordent déjà leur soutien. La recherche ne saura rester longtemps en dehors de ce processus de développement.

La demande de bois croît rapidement, elle aussi, et concerne différentes espèces destinées à la fois à la consommation locale et à l'exportation — comme le teck et l'eucalyptus. Des plantations individuelles viennent s'ajouter aux plantations industrielles et bénéficient du soutien des structures de développement. Il s'ensuit une augmentation de la demande en technologies à la fois pour l'agro-foresterie que pour la sylviculture, demande qui continuera certainement à croître si l'on attribue aux structures de développement chargées de gérer l'environnement les moyens pour financer leurs programmes.

La crise économique et la politique d'ajustement structurel ont poussé un nombre croissant de personnes avec un certain niveau d'éducation à vouloir retourner à la terre et devenir agriculteurs. Il s'agit de retraités et de compressés du secteur formel, et de jeunes scolarisés sans emploi : la plupart d'entre eux souhaitent mener des exploitations agricoles de type moderne ou semi-moderne, nécessitant des technologies différentes de celles en

usage dans l'agriculture traditionnelle. Les spéculations les plus visées sont les produits horticoles et l'aviculture.

La pisciculture, l'élevage d'embouche et d'animaux non-traditionnels (lapins, aulacodes, escargots) et les plantes médicinales sont d'autres domaines capables de provoquer de nouvelles demandes de technologies. Dans la Région des plateaux, les paysans cultivent de plus en plus la pomme de terre, la banane plantain, le taro et l'ananas pour diversifier les sources de revenus agricoles. Dans les années à venir, les fruits et produits exotiques prendront peut-être de l'importance également. Ainsi, les producteurs se tourneront vers la DNRA pour un appui dans des domaines de plus en plus diversifiés.

C'est dans la Région maritime et dans la Région des plateaux que l'on observe le développement le plus marqué de la demande induite — ce qui s'explique par la proximité de la ville de Lomé qui, en plus d'avoir un marché local pour tous ces nouveaux types de produits, est le port du Togo.

Dans ce contexte actuel, la recherche ne fera preuve d'efficacité que si elle contribue au développement. Parmi les défis qu'il lui faut relever, se trouvent les tâches suivantes :

- définir une stratégie qui donne des réponses technologiques immédiates aux agriculteurs ;
- renforcer la capacité institutionnelle et assouplir la structure organisationnelle en vue d'une meilleure adaptation par rapport à l'évolution des demandes technologiques ;
- planifier et programmer, en choisissant les domaines de recherche avec rigueur et en collaborant avec les partenaires de la recherche, afin d'affecter les ressources disponibles aux activités réellement prioritaires.

4. LA PROBLÉMATIQUE DU RENFORCEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

4.1 Introduction

Composante du système national de technologies agricoles, la recherche n'est performante que lorsqu'elle travaille en synergie avec la vulgarisation, les services agricoles, les sociétés de développement, et les paysans (et leurs organisations). Cela signifie qu'il faut considérer et gérer les institutions comme représentant l'un des multiples éléments d'un ensemble, tous servant la finalité globale qui est d'assister les paysans à produire plus, tout en préservant les ressources naturelles et l'environnement.

Par rapport à cette hypothèse de travail, une observation critique de la situation togolaise révèle que les conditions propices à une conjugaison réelle des efforts ne sont pas réunies. En effet, une rupture sépare les institutions de recherche représentées par la Direction nationale de recherche agronomique (DNRA) des autres institutions de développement rural, représentées par la Direction générale du développement rural (DGDR). Elle est manifeste aux plans institutionnel et opérationnel, exprimée par les attitudes et comportements — aussi bien des agents de développement que des chercheurs.

Les contraintes que la recherche a subies ou bien qu'elle subit encore viennent exacerber cet état des choses. Ainsi, l'organe central (la DNRA) a été créé mais ne dispose ni des statuts appropriés, ni de moyens financiers pour rendre opérationnelles les institutions de recherche qu'il représente. Certaines de ces institutions, telles l'INZV et l'IRCC, ont dû s'adonner aux activités de production comme de véritables fermes d'État afin de survivre à la crise de 1992-93. Certains projets de développement sont localisés dans des régions telles que les savanes du Nord où la recherche est pratiquement absente. Et enfin, les transferts de membres de personnel des instituts scientifiques vers les institutions de développement, bien que destinés à renforcer les structures de développement, affaiblissent dans la pratique l'esprit d'interdépendance entre recherche et développement : les chercheurs mutés réussissent rarement à établir et maintenir la liaison avec leurs instituts d'origine. Il s'ensuit un double isolement, car non seulement les chercheurs ne sont plus au fait des dernières évolutions de la recherche mais ils s'immergent dans leur nouvel environnement de travail et négligent la tâche de fournir un feedback du développement à la recherche.

Quelle que soit la nature des problèmes, l'image de la recherche s'en trouve ternie aux yeux des agents du développement. En effet, certains partenaires sont désormais d'avis que la tendance dominante va dans le sens des services de « recherche-développement » créés au sein de la Direction de la vulgarisation et des Directions régionales de Développement rural (DRDR/DGDR). Ils se situent par opposition aux équipes faisant de la « recherche agronomique » dans les institutions de la DNRA.

4.2 La recherche-développement (R-D)

« La recherche pour le développement » est pilotée par la Division recherche-développement de la Direction de la vulgarisation agricole et conduite par une DRDR. Induite par l'adoption du système de vulgarisation dit « formation et visites (ou T&V) », cette

recherche s'est tellement développée qu'aujourd'hui les DRDR, les projets et les responsables de la Division recherche-développement la perçoivent comme étant la seule recherche axée sur la mise au point de technologies pertinentes pour les paysans.

La recherche-développement consiste essentiellement à effectuer des tests en milieu réel, parfois suivis par d'enquêtes socioéconomiques. Ces dernières années, l'approche s'est tournée vers les stations expérimentales en vue de conduire des essais en milieu contrôlé, mais ceux-ci n'ont pu être réalisés, à défaut de ressources. A cela s'ajoutent des problèmes de conception et d'organisation. Par exemple, la définition des tests se situe au niveau central à Lomé et le choix des thèmes n'est donc pas nécessairement basé sur un diagnostic rigoureux des contraintes de production. Ces thèmes sélectionnés ne correspondent pas toujours à la réalité des lieux où les tests sont conduits. Tous ces facteurs expliquent pourquoi la « recherche pour le développement » n'a produit et transféré que très peu de technologies pertinentes aux paysans.

4.3 La recherche agronomique

Aux yeux et selon le dire des agents du développement, le personnel des institutions de la DNRA font de la « recherche agronomique » : cette dénomination est utilisée par opposition à la « recherche-développement », d'un ton dérisoire qui traduit une méfiance vis-à-vis des activités entreprises par les chercheurs, une méfiance et un mécontentement mêmes qui les poussent à s'interroger sur la raison d'être des institutions de la DNRA. Cette recherche fait l'objet de l'analyse du chapitre 5 ci-dessous.

4.4 Causes et conséquences du dualisme

Cette conception double de la recherche de la part des agents du développement agricole peut se baser sur plusieurs raisons, dont voici quelques unes :

- l'absence d'une définition claire et distincte du domaine d'intervention de la recherche-développement ;
- la déception qu'ont provoquée la plupart des institutions de recherche en ne répondant pas — pour les raisons présentées au Chapitre 5 — aux attentes des partenaires au sein des DRDR, des structures de développement et des projets : elle les a poussés à chercher des solutions de rechange ;
- l'inexistence d'une liaison solide entre la recherche (la DNRA) et ses partenaires, qui explique l'absence de toute tentative d'aider la recherche à améliorer ses services et à maintenir une complémentarité entre activités de la DNRA et activités de la recherche-développement ;
- l'absence d'un statut pour les chercheurs, dont une conséquence possible est la mutation subite d'un agent servant dans une structure de développement à la DNRA — situation qui a soutenu l'impression que tout un chacun puisse se mettre à faire de la recherche, que l'appartenance institutionnelle n'a aucune importance. Il n'est évidemment pas exclu que certains responsables de la Division de recherche-développement aient abusé de l'ambiguïté de la fonction de recherche.

Outre les frictions que ce dualisme a provoquées entre la DNRA et ses partenaires, il va sans dire que certaines ressources auraient été mieux exploitées s'il y avait eu plus de continuité et de cohérence au niveau des activités de recherche même. Les travaux de la recherche-développement auraient pu servir de tests de démonstration ou d'essais multilocaux effectués en collaboration avec la DNRA. Le manque de cohérence fait, par exemple, que la recherche-développement conduit des activités qui font partie des attributions d'un programme de recherche sur les « systèmes de production » de la DNRA : il devient alors impératif de supprimer ce dualisme, ce qui risque de laisser des séquelles pouvant gêner la mise en place d'une liaison efficace entre la DNRA et ses partenaires. En effet, les agents de la recherche-développement au sein des structures de développement n'abandonneront pas leur tendance à se définir en tant que chercheurs. Il faudra alors déterminer lesquels d'entre eux ont des aptitudes à la recherche et sont suffisamment performants pour pouvoir être placés à la disposition de la DNRA et intégrés dans les équipes de recherche sur les systèmes de production.

4.5 La Direction nationale de la recherche agronomique (DNRA) telle que perçue par ses partenaires

S'il y a unanimité pour reconnaître l'utilité de la recherche et la nécessité d'avoir une recherche agricole au Togo, les responsables des structures de développement sont presque tous d'accord également pour estimer que, s'agissant de la DNRA — de sa stratégie, son organisation, ses programmes et ses lacunes actuelles — elle n'a pas répondu, et ne peut pas répondre adéquatement à leurs attentes. Seules la SAFICC et la SOTOCO ont exprimé leur satisfaction de l'appui qu'elles reçoivent respectivement de l'Institut de recherches sur le café et le cacao (IRCC) et de l'Institut de recherches sur le coton et les fibres textiles (IRCT). Les autres instituts de la DNRA font l'objet de critiques sévères, les principaux griefs se résumant comme suit :

- Les programmes de recherche sont pour la plupart définis à l'extérieur du pays par les réseaux de recherche et ne tiennent pas compte des besoins réels en technologies des producteurs.
- Les résultats, s'ils existent, ne sont pas portés à la connaissance des structures de développement.
- Un grand nombre de domaines importants, tels que la foresterie et la pisciculture, échappent aux programmes de recherche.
- Les activités de recherche sont concentrées dans la partie centrale et méridionale du pays, la recherche est quasi-absente ailleurs.
- Les quelques rares essais faits en milieu réel sont généralement mal suivis par les chercheurs ; là aussi, les résultats ne sont pas partagés avec les responsables de développement.

La plupart des responsables de développement reconnaissent que les restrictions financières entravent certainement une performance optimale de la recherche et recommandent une augmentation substantielle des fonds à lui affecter. Cependant, à

l'égard des ressources humaines de la DNRA, certains agents ne cachent pas leur scepticisme dans l'évaluation des qualifications disponibles : ils disent sans ambages qu'une partie du personnel scientifique de la DNRA n'est pas suffisamment qualifié pour faire de la recherche.

D'autres agents de développement perçoivent la DNRA même comme une sorte de « voie de garage » au sein du Ministère : on y affecterait les agents les moins performants ou bien sanctionnés pour avoir commis une faute administrative. Ce qui est le plus grave, c'est que cette perception est partagée par certains chercheurs. Ainsi, au Togo, l'on trouve une situation qui est l'inverse de ce qui se produit dans de nombreux autres pays, où généralement ce sont les chercheurs qui doutent de la compétence des agents de vulgarisation. Le chercheur jouit en effet normalement d'un statut professionnel plus honorable. Il sera donc difficile de réaliser un système de recherche performant si ces préjugés ne sont pas surmontés. Ils peuvent être très nuisibles à l'établissement d'une liaison efficace entre la recherche et ses partenaires.

4.6 La liaison entre la DNRA et ses partenaires.

Le constat général est qu'au plan opérationnel, la liaison entre la DNRA et la majorité des institutions et organisations du système de technologies agricoles est très faible. Cette section décrira d'abord l'état de la liaison actuelle, puis tentera d'identifier les facteurs causant sa faiblesse.

4.6.1 L'état de la liaison

À l'exception des cas SAFICC-IRCC et SOTOCO-IRCT, la liaison entre d'une part, les instituts de la DNRA et d'autre part, les structures de développement et les projets est caractérisée par des contacts *ad hoc* ponctuels, dont la majorité sont de surcroît informels. Les tentatives d'établir des mécanismes qui avaient été entreprises dans le cadre du projet de vulgarisation agricole ont tarî après l'achèvement de ce projet. Par ailleurs, il est arrivé que les structures de développement ont participé à quelques essais en milieu réel : cette « collaboration » s'est produite parce que l'agent de développement était indispensable à leur réalisation ; elle ne visait pas comme objectif l'échange d'information ou de connaissance. Autre situation encore, les structures de développement et les projets ont abordé des chercheurs individuels pour obtenir certaines informations ou des intrants. Et enfin, des contacts ont eu lieu sous la forme de réunions générales auxquelles participent tous les hauts responsables de toutes ces structures, y compris la DNRA, en tant que institutions d'un même ministère.

Chose tacitement admise — et par les deux parties impliquées — c'est qu'il incombe toujours aux structures de développement d'aller vers la recherche. En d'autres termes, c'est sur elles qu'est toujours retombée la responsabilité d'établir une liaison entre la recherche et le transfert de technologies. Cette façon de voir la liaison peut être mise en rapport avec l'absence, au Togo, de programmes de type « recherche sur les systèmes de production » (RSP) tandis que, dans les autres pays de la sous-région, de programmes de ce type ont amené la recherche à admettre la nécessité et l'utilité de se rapprocher des

services de vulgarisation.

Dans les cas SAFICC-IRCC et SOTOCO-IRCT évoqués plus haut, plusieurs mécanismes formels sont en place, à savoir les contrats de prestation de services, les réunions régulières, la participation au conseil d'administration de l'autre, les tests conjoints en milieu réel, les échanges de rapports et documents, etc. La SOTOCO, par exemple, a désigné un responsable de la liaison entre la recherche et le développement. Tout en n'étant pas parfaite, la situation peut ainsi permettre aux structures de développement d'influencer une partie du programme des institutions de recherche et d'être relativement bien informées quant aux résultats de la recherche. Pourtant la liaison existe dans ces cas — qui sont des cas spéciaux puisque ces instituts de recherche ont été créés exclusivement pour appuyer les efforts des structures de développement de promouvoir une ou deux spéculations spécifiques. Certains des mécanismes de liaison ont en effet été identifiés et établis dès la création des instituts de recherche. Il convient de noter que de tels cas spéciaux existent dans tous les pays francophones où l'on trouve ces deux filières. C'est pour les autres filières que l'établissement d'une liaison constitue un défi nouveau.

Il existe une liaison, informelle, entre la recherche et les groupements de paysans et des paysans individuels dans le cas de la recherche dite de développement. On l'a trouvée aussi dans les cas SAFICC-IRCC et SOTOCO-IRCT. Elle s'établit au cours des réunions organisées par les structures de développement. Les instituts de recherche apportent à la liaison les résultats enrichissants de leurs études socioéconomiques et enquêtes multidisciplinaires. Cinq paysans participent aux réunions techniques de la SOTOCO pour préparer et évaluer la campagne au même titre que l'IRCC. L'IRCT, par exemple, a en son sein des socioéconomistes qui cherchent à mieux comprendre et intégrer les besoins et les contraintes des paysans. Les tests en milieu réel qu'effectuent les autres instituts de la DNRA constituent aussi le cadre d'un grand nombre de contacts directs entre la recherche et les paysans. Il arrive de plus que certains agriculteurs influents contactent des chercheurs travaillant au sein de ces instituts pour leur demander des informations ou des intrants. Il faut cependant noter que, dans tous ces cas, il s'agit de contacts irréguliers et informels, de sorte qu'ils ne permettent pas aux paysans d'influencer le contenu des activités de recherche.

Enfin, pour ce qui est de la liaison entre la recherche et les ONG, elle est presqu'inexistante, se limitant à des contacts *ad hoc* et informels. Il est à croire que peu d'ONG ont, à ce jour, éprouvé le besoin de collaborer avec la recherche. Comme dans les autres pays de la région, l'existence de la méfiance classique entre les structures publiques et les ONG est indéniable et constitue un frein à l'établissement d'une liaison effective ONG-recherche.

4.6.2 Les causes de la faiblesse de la liaison

Une des causes principales de la faiblesse de la liaison entre la recherche et les structures de développement est la forte adhésion de l'une et l'autre partie au modèle linéaire qui représente le processus de mise au point, diffusion et utilisation de la technologies d'une façon très séquentielle, avec une spécialisation institutionnelle de la recherche et des services de vulgarisation. Dans ce modèle, l'interface n'a lieu que lorsque la technologie

est développée : la recherche, ayant accompli sa tâche, présente son produit fini à la vulgarisation, qui, à son tour, intervient auprès du paysan pour le faire adopter la technologie. Le paysan joue ainsi un rôle passif, la prise en charge de l'établissement de la liaison incombe aux structures de développement.

Une deuxième cause réside en l'orientation vers l'extérieur des programmes de recherche, les chercheurs se sentant plus responsables vis-à-vis des réseaux qui financent les activités de recherche que des structures de développement et des paysans. En effet, comme la poursuite des activités ne dépend que de l'évaluation des réseaux, ce sont leurs instructions et orientations que retiennent les chercheurs en définissant et conduisant les projets : la liaison avec les structures de développement n'entre en jeu que si elle est nécessaire à l'exécution du projet. Le cas échéant, de simples contacts informels suffisent généralement pour l'établir.

Une troisième explication provient du fait que, bien qu'ayant en fait d'énormes besoins, les utilisateurs de technologies agricoles (structures de développement, paysans et leurs organisations) ne les manifestent pas : ils n'introduisent pas de demandes directes mais se contentent simplement de prendre les technologies disponibles. Ils réagissent à l'offre mais ne la suscitent pas. D'une façon générale, les utilisateurs ne s'estiment pas en droit d'influencer le contenu des programmes de recherche ni d'attendre que la recherche réponde aux besoins spécifiques qu'ils identifient. Cette situation est en partie liée à la vision linéaire du système par les utilisateurs de technologies. Elle est renforcée par le faible degré d'organisation des paysans. En effet, à considérer le niveau de développement et la taille des groupements paysans, ainsi que leur manque d'information sur les institutions publiques et sur le partage des responsabilités, on ne peut s'attendre à ce qu'ils soient un porte-parole actif auprès de la recherche. Pour le moment, le rôle d'intermédiaire exprimant les demandes de technologies incombe encore aux structures de développement, les groupements étant trop peu disposés à exercer une pression réelle pour influencer le choix des technologies.

En quatrième lieu, les faiblesses structurelles qui rendent la recherche peu productive en termes de technologies peuvent aussi avoir des effets sur l'état de la liaison. Les structures de développement font preuve de peu de motivation à nouer un lien avec les instituts de la DNRA, puisque les performances de ces instituts ne démontrent guère l'intérêt d'une telle liaison. Les distances physiques qui séparent les instituts des structures de développement renforcent ce manque de relation.

La mise en place et le maintien de mécanismes de liaison nécessitent des ressources humaines et financières. Or, comme ces dernières années, les budgets de la DNRA et les structures de développement ont été fort modestes et comme tous les partenaires ne reconnaissaient pas la nécessité de la liaison, cela ne surprendra personne que les postes destinés au financement de quelques rares mécanismes aient été parmi les premiers à être supprimés sous l'effet des restrictions financières. Ainsi, par exemple, la Direction de la vulgarisation ne disposait plus, à la fin du projet qu'elle conduisait, des mécanismes qu'elle avait mis en place. Il convient de noter que ce comportement, qui consiste à reléguer la liaison à une place secondaire et à renoncer à son financement quand des contraintes financières se font sentir, est également en évidence dans les autres pays de la région.

Enfin, à mesure que les activités — de la recherche comme du développement — se sont ralenties, le besoin d'entretenir une liaison entre la DNRA et les structures de développement s'est affaibli et obscurci. De surcroît, la démotivation des personnels au sein de chacun des types d'institution a sapé la volonté de coopération que le projet de vulgarisation avait suscitée au départ.

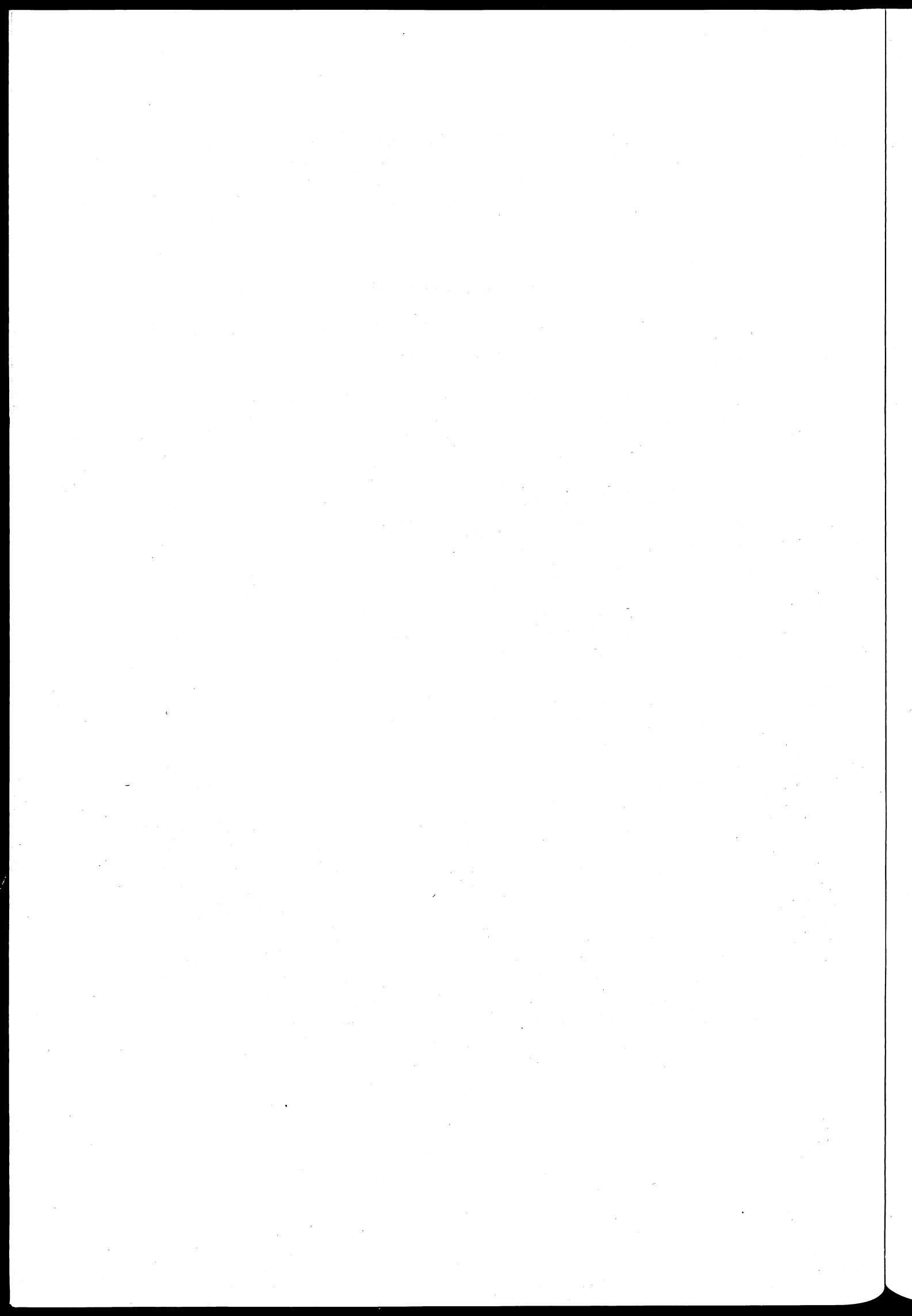
4.7 L'écart entre l'offre et la demande de technologies

De ce qui précède, il est aisément déduit l'existence d'un important écart entre l'offre et la demande de technologies. Cet écart se révèle à trois niveaux différents :

- Il n'y a pas de point de rencontre entre l'offre et la demande de technologies disponibles parce que les structures de développement manquent d'informations sur les résultats de recherche, par suite de l'absence de mécanismes de liaison appropriés ;
- Il n'existe pas de demande effective pour certaines des technologies disponibles puisqu'elles ont été générées davantage pour satisfaire des réseaux ou des chercheurs poursuivant des objectifs personnels que pour lever des contraintes à la production agricole ;
- Pour certains sous-secteurs essentiels, tels que l'environnement et la production animale, l'offre de technologies est très faible ou même nulle, les programmes de la DNRA ne les couvrant pas ou n'en couvrant que quelques aspects.

Il est clair que les responsables nationaux de la recherche et du développement se doivent d'assumer comme tâche prioritaire de réduire de façon substantielle l'écart existant entre l'offre et la demande de technologies.

Le dilemme dans lequel est enfermé la recherche agricole au Togo se résume comme suit : pour obtenir les fonds nécessaires à sa réhabilitation — si urgente — il lui faut pouvoir produire des résultats pertinents aux yeux de ses partenaires, tâche qu'elle ne peut réaliser adéquatement sans disposer des contributions financières que ces mêmes partenaires, insatisfaits de ses performances passées, ont actuellement tendance à retenir. Il importe donc que les stratégies à intégrer dans le nouveau plan tiennent compte de cette situation. Pour permettre à la recherche agricole togolaise de se réhabiliter, il faut l'aider à se mettre rapidement au service du développement, ce qui signifie à augmenter rapidement le nombre de technologies pertinentes qu'elle produit. Ce défi ne peut être relevé que si les pouvoirs publics mettent à la disposition de la direction et des chercheurs de la DNRA, les ressources financières conséquentes. En outre, la réussite dépend également de la capacité de la DNRA à établir et gérer une liaison effective avec ses principaux partenaires.



5. ANALYSE DU SYSTÈME NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE

L'organisation du système de recherche repose sur trois éléments fondamentaux : les programmes de recherche, les ressources et les facteurs institutionnels. Dans cette section, nous analyserons ces éléments ainsi que le climat général qui prévaut au sein de la recherche et nous dresserons une liste des points forts et des faiblesses du système national de la recherche agricole.

5.1 Facteurs institutionnels récents

L'évolution récente du système peut se résumer de la façon suivante.

Une reprise du processus de restructuration des institutions rurales. Ce relancement a consisté d'une part en l'adoption d'une stratégie de développement des institutions rurales et d'autre part en la préparation de propositions de projets. Se basant sur un diagnostic du système de recherche, la DNRA et les instituts de recherche ont présenté des propositions au Gouvernement concernant le mise en oeuvre d'une stratégie de développement du système national de recherche agricole et les modalités de mobilisation de ressources nécessaires à cette fin.

La promulgation du décret 91/90 portant réorganisation du MDR. Cet acte a déjà marqué l'émergence de la recherche agricole parmi les grands domaines de politique agricole nationale. En effet, c'est la première fois que l'on a créé une Direction nationale de la recherche agronomique (DNRA), la destinant à devenir le point focal de la mise en place du système national de recherche agricole.

Cependant, la signature des premiers arrêtés de mise en oeuvre n'a eu lieu qu'en janvier 1994 à cause des troubles socio-politiques de 1992-93. Deux séries d'arrêtés ont suivi qui portaient nomination des responsables de division d'institut et statuts provisoires de l'IRCC et IRCT ; la signature de ces arrêtés a eu lieu en septembre et en novembre 1994. Au moment de la mission d'évaluation, ces deux instituts préparaient encore leurs plans d'action. À ce jour encore, l'appui qu'ils apportent au fonctionnement de la DNRA est en deçà de ce qui est attendu d'eux.

Le transfert des instituts du CIRAD au Togo : L'IRCC-Togo et l'IRCT-Togo existaient en tant qu'instituts du CIRAD, opérant dans le cadre de la coopération bilatérale. Les troubles socio-politiques ont retardé leur transfert, à l'origine prévu à la fin de l'année 1992 : les arrêtés de prise en charge de leur gestion n'ont été signés qu'en novembre 1994.

5.2 Institutions de la Direction nationale de la recherche agronomique (DNRA)

Conformément au décret de création, la Direction de nationale de la recherche agronomique consiste en une Direction centrale ou générale, dont dépend d'abord la Direction scientifique de la recherche agronomique (DSRA), puis la Direction de la météorologie nationale (DMN) et quatre instituts de recherche agronomique, plus deux autres instituts qui lui étaient déjà techniquement rattachés (IRCC et l'IRCT) et qui sont

devenus des composantes de l'ensemble en novembre 1994 (voir l'organigramme en annexe). Ci-dessous nous analyserons chacune des institutions afin de déceler les facteurs importants à privilégier dans la restructuration.

5.2.1 La Direction nationale de la recherche agronomique : la DNRA

Aperçu historique

La création de la **Direction nationale de la recherche agronomique** avait pour but premier de répondre au double besoin :

- de renforcer la capacité du MDRET afin d'assurer une meilleure coordination entre les instituts de recherche tant « bilatéraux », à savoir les implantations togolaises des instituts du CIRAD et l'ORSTOM, que « multilatéraux », notamment les ramifications togolaises des réseaux de recherche de l'ADRAO, l'IITA, du SAFGRAD, de l'IFDC ; et
- de renforcer la capacité **ationale** de recherche de manière à pouvoir prendre en charge les recherches non assurées par la coopération internationale et régionale.

Avant 1991, une première tentative de coordination de la recherche avait été entreprise qui fut marquée par la création de la Direction de la recherche agronomique (DRA) et par un renforcement, au sein de la Direction générale du développement rural (DGDR), des services de coordination des instituts bilatéraux et multilatéraux de recherche. La création subséquente d'une toute nouvelle direction (la DNRA) plutôt que la simple confirmation de la DRA existante comme structure de coordination, a surpris les premiers artisans oeuvrant au développement d'une recherche nationale. Quant à la DRA qui s'était voulu être le pôle du développement de la recherche agricole nationale, elle est devenue l'INCV, un des sept instituts placés sous la responsabilité de la nouvelle DNRA : situé au même niveau que les autres, chargé comme auparavant de la recherche sur les cultures vivrières mais ne dépassant pas ce rôle.

A l'origine, dans le cadre du premier projet de restructuration des institutions rurales, la DNRA a pu concevoir une structure interne moyennant une assistance fournie de l'extérieur. C'est ainsi que la création de divisions centrales reflète certains développements récents enregistrés dans les pays voisins et liés à des domaines jugés prioritaires tels que les systèmes de production, l'information, la planification, et la décentralisation de la recherche. Cependant, les négociations du projet n'ayant pas abouti, la DNRA n'a pas obtenu les ressources escomptées et nécessaires à la réalisation de sa restructuration.

Sont alors survenus les troubles des années 1992 et 1993, qui ont secoué les instituts de recherche et causé la suspension des activités de restructuration. La nomination des responsables de division n'a eu lieu qu'en septembre 1994, deux mois avant la mission de diagnostic.

Situation actuelle

L'analyse de la situation actuelle a été effectuée en collaboration avec les responsables de la DNRA et donne lieu aux observations suivantes.

Le fonctionnement de la Direction générale ne reflète pas l'esprit du décret 91/90. En effet, la DSRA, en particulier, s'érite en « institution » autonome dotée d'un service administratif et financier et séparée de la Direction générale. La DSRA chapeaute quatre divisions d'intervention ; les responsables de ces divisions, nouvellement nommés, ont préparé leurs plans d'action pratiquement indépendamment, sans un diagnostic préalable de la situation du système national de recherche et sans consultation avec les instituts de recherche. Le directeur général de la DNRA, prisonnier dans sa gestion quotidienne, ne se met en rapport avec les responsables des divisions que par l'intermédiaire du directeur de la DSRA, qui s'interpose comme un écran. En retour, le directeur général de la DNRA fait figure d'écran dans les relations entre la DSRA et les directeurs des instituts de recherche. Cependant, si l'on aménage quelque peu leurs fonctions, les divisions de la Direction scientifique deviennent des outils appropriés de coordination et de développement du système national de recherche.

La DNRA n'entretient pas de relations techniques avec les directions régionales de développement rural. La raison en est que la mise en place de délégués régionaux de la DNRA, prévue par l'article 23 du décret 91/90, n'a pas eu lieu. En fait, la DNRA, institution centrale du MDRET, est absente des régions agricoles.

La DNRA a adopté une approche erronée dans la préparation d'un programme national de recherche agricole (PNRA). Le manque de ressources financières a empêché la DNRA d'entreprendre une action d'envergure pour préparer un PNRA, tel que l'ont fait certains des instituts nationaux d'autres pays de la sous-région. Cependant, l'expérience a montré que le mal qu'elle s'est donné pour dresser une liste de domaines et programmes de recherche — mais sans aucune consultation de chercheurs ni de bénéficiaires de la recherche — n'a pas constitué une approche productive (tel qu'il a été rapporté dans l'annexe II du Mémorandum de la recherche agronomique du Togo). Actuellement, aucun donateur ne cautionne une telle pratique.

Le sous-équipement de la DNRA est préjudiciable au développement du système de recherche. N'ayant pas de moyens de déplacement, les responsables ne peuvent pas organiser de missions sur le terrain. Ils travaillent dans des bureaux dispersés qu'ils empruntent à plusieurs institutions et ils ne disposent pas d'instruments de travail adéquats. En effet, l'équipe chargée de mettre en oeuvre la restructuration du système de recherche n'est pas en mesure de s'organiser ni même de réfléchir sur les stratégies d'intervention à exécuter.

5.2.2 L'Institut national des cultures vivrières : l'INCV

Deux faits majeurs ont influencé l'évolution de la DRA devenue donc le nouvel **Institut national des cultures vivrières** et marquent sa situation actuelle.

- De par sa candidature au rôle de responsable de la coordination de la recherche nationale, la DRA avait une liaison plus intense avec le MDRET. Celui-ci s'est accordé une flexibilité relativement grande en affectant des cadres à l'INCV ou, au contraire, à les lui reprendre pour réaffectation à d'autres services et l'installation du siège de la DRA à Lomé a facilité les transferts de personnels. Les responsables ont fréquemment pris des initiatives qui dépassaient les dispositions prévues par les actes administratifs pour créer des laboratoires (agronomie et transfert de technologie, défense des cultures et ressources génétique). Aujourd'hui encore, l'administration centrale demande à emprunter à l'INCV des véhicules et des ordinateurs, lors de séminaires par exemple, mais l'Institut ne reçoit pas de budgets de fonctionnement. Disposant aujourd'hui d'un personnel fort nombreux, il fait face à un manque de ressources physiques : bureaux, équipements de laboratoire, instruments de travail, etc.
- Le statut d'institut spécialisé dans les recherches sur les cultures vivrières, cultures qui occupent une place importante dans la politique économique nationale, n'a pas apporté de bénéfice particulier à l'INCV. Au contraire, l'absence de politique à long terme de production et de commercialisation des denrées alimentaires entraîne que l'Institut a des difficultés à identifier les partenaires du développement et à définir les orientations à suivre. La poursuite d'activités exécutées dans le cadre des réseaux de recherche (riz, manioc, sorgho, etc.) procure à l'INCV des financements extérieurs qui lui permettent de s'équiper en petits matériels de laboratoire, micro-ordinateurs, et véhicules de transport.

L'accroissement du personnel a donné lieu à un élargissement des domaines de recherche, mais non pas de façon à correspondre à une demande réelle exprimée par les agriculteurs. En outre, plusieurs dizaines d'agents du programme emploi-formation sont affectés à l'INCV sans que soient pris en considération le manque de moyens de travail et l'exiguïté des locaux d'accueil.

La station principale de l'INCV est située à Ativémé, près de Lomé, dans la région maritime. L'Institut n'a pas d'autres implantations importantes dans les autres régions. Il est même vrai que toute perspective de décentralisation de la recherche « effraie » les membres du personnel, qui redoutent l'éloignement de Lomé et l'absence de moyens de survivre aux conditions « de l'intérieur ».

5.2.3 L'Institut national zootechnique et vétérinaire : l'INZV

Le nouvel **Institut national zootechnique et vétérinaire** vient remplacer le Centre de recherche et d'élevage d'Avétonou (CREAT) dont il a repris les recherches sur les trypanosomoses animales. Il convient de noter que d'autres recherches en production animale sont menées ailleurs. Le projet pour la production des petits ruminants, par exemple, poursuit indépendamment ses activités à Correkopé (Anié-Mono). Cependant, le mandat de l'INZV a été élargi par rapport à celui du CREAT et couvre à présent tout un ensemble de recherches zootechniques et vétérinaires. Le Centre d'Avétonou avait été créé en 1964, son successeur, l'INZV, a pu reprendre une infrastructure et un équipement complets de ferme d'élevage bovin et de recherche zootechnique. Il faut noter que la composante élevage du Centre lui a permis de renforcer ses activités productives pendant

la période de crise de 1992-1993, ce qui a eu deux conséquences de première importance : l'une est que cette expérience a mis le Centre en état d'assumer ses dépenses de fonctionnement mais l'autre est que les activités de recherche s'en sont trouvées reléguées au second plan des préoccupations du personnel.

Actuellement, l'INZV s'est de plus engagé dans un programme d'extension structurelle, qui envisage la création de cinq centres régionaux ayant des antennes dans les diverses régions :

- Le Centre des savanes est basé à Nassable, où la DRDR dispose de 630 hectares de terre ;
- Dans la Région maritime est établi le centre polyvalent de Blidji ;
- Le site de Nâ se trouve dans la Région centrale ;
- Dans la Région des plateaux, l'on compte deux sites : Avetonou et Correkopé (station de l'IRCT).

Bien que l'INZV n'ait pas de rapport direct avec les autres instituts du système national de recherche agricole, son personnel est disposé à participer à l'analyse du système d'élevage ainsi qu'à l'identification des défis propres que doit relever la recherche zootechnique et vétérinaire. La participation à cet exercice a comme avantage pour l'INZV qu'elle lui permet de mieux préciser son mandat et d'identifier ses clients, ainsi que de mobiliser des ressources complémentaires pour dynamiser la recherche qu'elle conduit.

5.2.4 L'Institut de la nutrition et de la technologie alimentaire : l'INTA

Le nouvel **Institut de la nutrition et de la technologie alimentaire** remplace l'ancienne Direction de la nutrition et de la technologie alimentaires (DNTA). Il en a repris le personnel, sans introduire de modifications au niveau de la composition et des effectifs de son personnel, et poursuit les mêmes travaux d'études et enquêtes en cours. A ce jour, le seul changement notable survenu depuis 1968 est l'acquisition d'équipements pour effectuer des analyses biologiques, obtenus dans le cadre d'un projet du PNUD. A part cela, l'INTA n'est pas encore l'institut de recherche que le décret 91/90 a créé.

C'est avec fierté que les responsables de l'INTA font visiter leurs locaux qui, bien qu'exigus certes, sont répartis rationnellement et dotés d'équipements « appropriés et opérationnels ». L'ancienne Direction n'ayant pas été le bénéficiaire des grands projets ni dotée de ressources importantes, elle ne s'était pas suréquipée et n'avait pas pu déployer de « grands moyens » pour fonctionner. L'INTA fait donc un héritage modeste.

Le grand défi que l'INTA affronte actuellement est de devoir s'impliquer dans la recherche agricole nationale. Ceci a tout d'abord provoqué des états d'âme de la part du personnel puisque la DNTA avait, elle, joué un rôle très actif dans le domaine de la nutrition et santé humaine et que l'association avec la recherche agricole constitue donc un changement drastique par rapport à ses relations avec le Ministère de la Santé, voire

une trahison des consommateurs. Cependant, actuellement, le personnel commence à apprécier les nouvelles dimensions de la mission de l'INTA qui ouvrent la voie à la recherche-développement en appui à l'agro-industrie, à la recherche en nutrition appliquée, à la promotion des activités de protection du consommateur, etc.

5.2.5 L'Institut national des sols : l'INS

L'**Institut national des sols** a émané de « la Direction des études pédologiques et de l'écologie générale », qui avait été créée en 1964 avec l'aide et le soutien technique de la FAO. Ensuite, l'ORSTOM a entretenu avec la Direction des relations scientifiques et techniques de haut niveau et elle a ainsi pu bénéficier de plusieurs projets pour équiper les laboratoires et conduire des travaux de cartographie, de défense et de restauration des sols, ainsi que de mise en valeur des terres.

Le site du bassin versant de Lassa-Badjo fournit une bonne illustration du dynamisme de la Direction ; il est représentatif du massif Kabyen (culture en terrasse à base de sorgho/mil et maïs). Dans le cadre du projet Conservation des eaux et des sols (CES), 1986—1991, PNUD/FAO, une série d'activités y ont été organisées et exécutées, dont la formation du personnel, l'achat d'équipements, l'assistance technique, la recherche-développement et l'encadrement des paysans Kabyens, la création de quatre antennes (Lomé/Région maritime, Atakpamé/Région des plateaux, Kara/Région du Kara et Dapaong/Région des savanes). Les populations locales ont adopté les techniques mises au point par le projet et de plus, il y a eu une retombée positive du projet sur la Région des savanes (projet Fed/Bomboagka et Garo) et sur la Région du Kara (projet Sassakawa). Le site de Lassa-Badjo a joué un rôle pivot dans l'exécution du projet, comme centre d'expérimentation, de démonstration, et de formation du personnel — tant du projet que des partenaires des DRDR et des paysans. L'établissement de la carte éco-géographique du Togo (montrant zones et sous-zones) est l'une des principales réalisations du projet. Par ailleurs, les bureaux du Kara, équipés par le projet, constituent également un bel héritage.

La création de l'INS s'est actualisée par la nomination de nouveaux chefs de division de recherche. Cependant, les ajustements préconisés par le décret 91/90 n'ont pas encore eu d'effet. Par exemple, l'INS n'a pas de compétence en recherches forestières. Il n'a pas non plus accès à des financements de l'extérieur ou accompagnant de grands projets qui lui permettraient de renouveler ses équipements et fournitures techniques. Les analyses de routine sont pratiquement arrêtées. Le projet Évaluation des ressources en terre du Togo a été suspendu après le retrait du chercheur de l'ORSTOM. Le personnel déplore spécifiquement le fait que l'Institut ne reçoive pas les recettes qui garantirait l'entretien des équipements et le maintien d'un niveau minimum de service à la clientèle.

5.2.6 La Direction de la météorologie nationale : la DMN

C'est la frustration des responsables de la **Direction de la météorologie nationale** qui est à l'origine de l'analyse de la météorologie. Il était question d'examiner si la DMN représente oui ou non un secteur public stratégique et de définir où se situent les usagers

de ses services : au niveau des transports, de l'agriculture, de l'urbanisme, des travaux publics, de la santé, de la défense, des finances, etc.

Et cette frustration des cadres de la DMN avait, à son tour, été provoquée par la décision de transférer la DMN du Département des transports à celui du développement rural. En effet, d'une part, le transfert a causé des difficultés financières et matérielles et d'autre part, le personnel a vécu l'insertion de la DMN dans une institution rurale de recherche comme représentant une dénaturation de la vocation de la météorologie internationale. L'expérience de recherche, trop courte, sur la résistance à la sécheresse des céréales, menée dans le cadre du réseau régional R3S, n'a pas fait d'émule.

Enfin, les troubles socio-politiques et les difficultés économiques qui ont affligé le pays en 1992-93 ont affecté négativement le moral du personnel de la DMN et ont eu des répercussions fort désastreuses sur la qualité des services rendus. Par exemple, les agents réguliers de l'antenne d'observations synoptiques de Dapaong, dans la Région des savanes, en sont venus à abandonner le service. Actuellement une équipe temporaire a pris la relève : ils y vivent et opèrent dans des conditions déplorables, sans téléphone, avec une radio sans batterie de secours et des instruments de travail en mauvais état de fonctionnement ou même en panne — tandis que la Direction n'est pas en mesure de réagir aux demandes d'aide et d'équipements. Bien entendu, il en résulte une baisse de fiabilité de l'information météorologique.

L'analyse de la situation a débouché sur une détermination nouvelle : l'intégration de la DMN au système de recherche agricole est une donne administrative. Ce fait accepté, voici les deux rôles que la DMN doit pouvoir assumer :

- D'une part, elle doit se concentrer sur l'information météorologique, domaine traditionnel de compétence de la DMN. L'information doit être fiable et fournie ponctuellement, à une grande variété d'usagers ; et
- D'autre part, elle doit participer à la recherche, en menant une action à long terme pour améliorer la capacité d'analyse des données cumulées dans les postes d'observations synoptiques, et en s'appuyant par exemple sur les équipes de recherche sur la gestion des ressources naturelles et l'environnement.

Cette nouvelle vision des services de la DMN devra être prise en compte dans les analyses préparant au plan stratégique de la recherche.

5.2.7 L'Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles: l'IRCT

L'**Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles** est le premier joyau de la coopération bilatérale en matière de recherche pour le développement agricole. Crée en 1949, l'IRCT est l'institut le plus ancien du Togo. C'est en outre l'un des deux instituts — l'autre étant l'IRCC — qui a fait l'expérience réelle d'une relation avec une société de production industrielle, à savoir la SOTOCO. L'IRCT a toujours occupé une place importante dans la politique agricole du pays, notamment en faveur des agriculteurs.

Le coton est en effet la culture de rente par excellence. C'est aussi le pivot d'un système de production dans lequel se retrouvent les principales cultures vivrières sèches (maïs, sorgho, mil, arachide, igname, niébé, riz pluvial). La recherche sur le coton est enfin celle qui mène la recherche sur les autres cultures dans la définition des composantes technologiques du système de culture, telles que par exemple la fumure minérale et la date de semis. Et puis : le coton n'est-il pas cultivé dans toutes les régions du pays sauf dans le Sud-ouest ? La Région des savanes, par exemple, a un très bon potentiel de production ; cependant les terres sont dégradées.

Les responsables de l'IRCT ont réussi à faire poursuivre les activités de recherche et d'appui au développement pendant la période de crise socio-politique, notamment en pris en prenant en charge les coûts locaux (y compris les salaires du personnel administratif) et en licenciant le personnel contractuel. Ils ont bénéficié d'une assistance fournie par la SOTOCO et le FED-Savanes. Ils ont aussi maintenu des relations techniques avec le CIRAD, même après le transfert de la gestion administrative et technique du CIRAD au Togo, à la fin du mois de novembre 1994, et après le retrait des chercheurs expatriés.

La recherche de l'IRCT est du type « recherche appliquée ». Elle est organisée en quatre sections : amélioration variétale, techniques culturales, protection phytosanitaire et systèmes d'exploitation. De plus, l'IRCT conduit une recherche dite d'accompagnement en milieu réel moyennant des financements de la SOTOCO et du FED.

L'IRCT est propriétaire de 800 hectares de terre, à Correkopé, dans la Région des plateaux). Il dispose de sept points d'appui pour la recherche en milieu contrôlé dans les zones de production cotonnière (y compris dans la Région maritime). A noter cependant que la partie Sud-ouest, de Kloto à Badou, n'est pas couverte.

Le départ de cinq chercheurs expatriés, expérimentés, a créé un vide scientifique et technique au sein de l'Institut. C'est là la principale source d'inquiétude de la direction de la station et la principale contrainte à la poursuite des activités de recherche et d'appui au développement.

L'isolement de la station expérimentale constitue une deuxième contrainte majeure. La station est reliée à Anié par une route défectueuse, longue de 12 km ; le personnel n'y dispose pas d'une ligne téléphonique, seulement d'une liaison radio avec la SOTOCO. Les familles des chercheurs sont généralement obligées de résider à Lomé ce qui fait que la vie sociale de la station est particulièrement déprimante.

Enfin, la troisième contrainte majeure réside dans le fait que les quatre groupes électrogènes consomment près de 50 pour cent du budget de fonctionnement.

5.2.8 L'Institut de recherche sur le café et le cacao : l'IRCC

L'**Institut de recherche sur le café et le cacao** est le second joyau de la coopération bilatérale de recherche pour le développement agricole. Crée en 1967, la triple mission de l'IRCC était la recherche, la formation des cadres et des planteurs et l'appui scientifique au développement du café et du cacao. Le centre Tové, sa station principale, est situé

dans la Région des plateaux.

Dans le domaine de la recherche appliquée, l'IRCC s'est fait une réputation mondiale par ses travaux sur la lutte biologique contre les scolytes du café, le « swollen shoot » et la pourriture brune du cacao.

L'Institut a survécu à la crise de 1992-1993 en opérant un programme de sauvegarde. Le patrimoine scientifique a été entretenu. Des activités de production de fèves et de plants (café, cacao) ont permis de couvrir les charges de fonctionnement et les salaires des ouvriers.

L'IRCC pourrait s'ouvrir à la coopération avec les autres instituts de la DNRA, par exemple en leur donnant accès à ses laboratoires. Les responsables de l'Institut souhaitent que le MDRET le dote d'une autonomie administrative et financière. Ils estiment avoir la capacité de présenter des projets aux bailleurs de fonds. L'IRCC compte reprendre la coopération avec le CIRAD et s'ouvrir plus amplement sur le Ghana et sur d'autres pays de la sous-région.

Entre-temps, le personnel est en attente d'une régularisation de la situation administrative à la fonction publique.

5.3 Programmes et ressources de la DNRA

La réflexion menée au Togo a dépassé le cadre de l'analyse des institutions de recherche pour aussi, et surtout, faire le point sur les activités de recherche en cours et les ressources afférentes.

La configuration du système de recherche, c'est-à-dire la détermination du nombre et de la structure ou des institutions de recherche, devrait en principe constituer la dernière étape du processus de restructuration, la première grande étape étant la préparation d'un programme national de recherche agricole (PNRA). L'étape intermédiaire qui suit directement l'élaboration du PNRA consisterait alors à déterminer les besoins en ressources (ressources humaines, physiques et financières) en vue de l'organisation et de l'exécution du PNRA.

Or, *dans la réalité*, chacune des institutions représentées par la DNRA a un mandat propre, qu'elle traduit en activités de recherche et services d'appui au développement. Les activités sont définies dans un processus de programmation à court, moyen et long termes — régi par des règles et des instruments qui oui ou non existent dans l'institution. On commence par analyser l'ensemble des activités, le processus et les mécanismes de programmation. Ultérieurement, c'est avec ce matériel que l'on cherche à renforcer les programmes de recherche.

5.3.1 Les programmes de recherche

L'arrêté n° 02/MDR du 14 janvier 1994 et l'arrêté n° 34/MDRET/MDR du 07 novembre

1994 a défini le mandat propre de chacun des instituts. Il faut souligner le fait capital que, selon les dispositions reprises dans ces arrêtés, ces mandats **confirment** les activités et les services en cours dans les directions et instituts concernés. La répartition des domaines de recherche et de service entre les différents instituts représente en fait la liste des programmes nationaux et se résume comme suit :

- l'INS : *ressources naturelles, environnement et foresterie* ;
- l'INCV : *cultures vivrières* ;
- l'IRCC : *technologies de transformation et de conservation des produits alimentaires, et normalisation et contrôle de la qualité* ;
- l'IRCC : *plantes stimulantes (cacao, café)* ;
- l'IRCT : *coton* ; et
- la DMN : *météorologie et exploitation du réseau national d'observations synoptiques (conditions édapho-climatiques, atmosphériques, etc.)*.

Cette redistribution/confirmation officielle des fonctions individuelles a pour effet de renforcer l'image de la recherche agricole togolaise comme une juxtaposition de programmes et de projets non coordonnés entre eux, malgré la présence de la DNRA. En effet, les cinq points suivants appuient cette conclusion.

- 1) Chaque structure a tendance à édifier des murs autour de *son* mandat, de *sa* recherche et de *son* service au développement, ce qui explique **l'état de cloisonnement des activités de recherche ainsi que l'existence de liaisons particularisées avec le développement**, deux caractéristiques de la recherche agricole togolaise. En guise d'exemple, les programmes de recherche sur le coton de l'IRCT sont définis indépendamment des activités de l'INS en recherche pédologique, des activités de l'INTA en recherche technologique et des observations agro-climatiques de la DMN.
- 2) **Les activités menées en collaboration par deux ou plusieurs institutions sont toujours de type informel**, ce qui entraîne *de facto* une exploitation insuffisante du potentiel scientifique et technique interinstitutionnel. Les chercheurs s'engagent volontiers dans les réseaux associatifs régionaux et internationaux, mais ils sont moins ouverts aux synergies potentielles d'équipes représentant plusieurs organismes appartenant à la DNRA.
- 3) Exceptés les programmes de l'IRCT et l'IRCC, **les activités de recherche sont dispersées même au sein des institutions et ont peu de chance de déboucher sur des technologies exploitables par l'agriculteur**. Les critiques des partenaires de la recherche trouvent leur justification dans cette faiblesse structurelle de la recherche.

- 4) Les instituts nouvellement créés (à l'exception de l'IRCT et de l'IRCC) ne peuvent pas définir les programmes de recherche **qui n'ont aucun point d'attaches avec des recherches faites dans des domaines réservés à d'autres institutions.**
Comment l'INS peut-il formuler ses programmes de recherche sans tenir compte des recherches sur le coton ou le cacaoyer ? Comment l'INCV peut-il sélectionner une variété de sorgho en ne veillant pas au maintien ou à l'obtention d'une bonne qualité organoleptique — c'est-à-dire sans collaborer avec l'INTA ?
- 5) La promotion de recherches sur les systèmes de production est faite à travers la Division des systèmes de production de la DSRA, bien que celle-ci soit l'organisme de coordination de la recherche par excellence **mais non pas d'exécution** des recherches. En d'autres termes, les instituts de recherche considèrent que la DSRA s'érite en institution de recherche et de développement technologique — au même titre qu'eux. Par suite de la redistribution des fonctions, la DSRA perd surtout sa capacité de promouvoir une politique de renforcement des relations entre la recherche et le développement tandis que les instituts ont l'impression de devoir renoncer à leur prérogative d'exécuter les activités de recherche-système et d'adopter des mécanismes efficaces de transfert de technologies.

Le cloisonnement institutionnel n'est pas la seule difficulté que rencontrent les institutions en formulant leurs programmes de recherche. Il n'existe pas non plus de procédures de programmation et de budgétisation de la recherche. En effet, nouvellement créée, la Division de la planification et de la programmation de la DNRA n'est pas encore intervenue dans la préparation des programmes tandis que la méthodologie de programmation ne fait pas encore partie de la culture scientifique générale des chercheurs qui ne l'ont pas apprise au cours de leur formation de base. On voit ainsi l'entomologiste élaborer des activités de recherche sur un insecte nuisible, indépendamment du généticien qui choisit d'améliorer un cultivar à haut rendement, etc. **L'institution ne dispose pas d'instrument pour organiser une programmation qui permette d'atteindre des objectifs de développement en faisant appel, généralement, à plusieurs disciplines et à plusieurs chercheurs.**

La crise socio-politique de 1992-93 a eu un impact certain sur les institutions. À l'INCV ou à l'INS, on entend évoquer les grèves et les menaces d'actes de sabotage pour excuser l'absence de programmes de recherche, de même qu'à l'IRCT ou à l'INZV, pour justifier la réduction des activités de recherche. D'une façon générale, le personnel des institutions exprime des inquiétudes quant à la poursuite et/à la reprise des activités essentielles de recherche, d'étude, et/ou de service.

Les résultats d'une enquête menée pour connaître les activités des chercheurs en 1994 sont repris dans le *Volume III* du présent rapport de diagnostic. Celui-ci présente la situation actuelle de la recherche togolaise (structure des disciplines, productions, technologies, etc.). Il fait ressortir, par exemple, que les domaines de recherche ou d'étude suivants n'étaient pas pris en compte par les structures de recherche en place en 1994 : la canne à sucre, du palmier à huile, de la foresterie, du machinisme agricole. Il appartiendra aux chercheurs et aux responsables des institutions de tirer tous les enseignements utiles à partir des résultats d'analyse.

5.3.2 Les ressources

Les ressources financières. Au cours des deux ou trois dernières années, le système de recherche agricole s'est appauvri : on note un tarissement des sources de financement et surtout, l'absence d'un budget d'investissement pour soutenir le fonctionnement. Le versement des salaires n'a cependant pas été interrompu.

Le Tableau 6 donne l'évolution depuis 1985 du budget général (BG) ainsi que du budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE) des institutions. Il ne comprend que les informations fournies par la DNRA dont le Service administratif et financier — en voie d'organisation — ne dispose toutefois pas encore de toutes les données requises pour une présentation de la situation complète du financement et des recettes de la recherche. On notera ainsi l'absence d'indications sur les autres sources de financement (projets et réseaux de recherche) ou bien celle des recettes propres des institutions — dont chacune, y compris la DSRA, est cependant dotée d'un service administratif et financier. Par exemple, les recettes de l'IRCC et l'IRCT n'apparaissent pas dans le tableau bien que ces instituts aient réussi à prendre en charge leur fonctionnement en 1992-93, même sans avoir de budget général. Manquent également les recettes faites sur les analyses pédologiques par les laboratoires de la Direction des études pédologiques et de l'écologie générale (DEPEG/INS).²

Les ressources humaines. Il n'existe pas de plan de développement des ressources humaines. Les affectations à la recherche ou les mutations de personnel de la recherche sont régies par les règles de l'administration générale, c'est-à-dire sous le contrôle de la DAF du MDRET.

Le Tableau 7 présente la situation actuelle du personnel. Les remarques suivantes soulignent l'importance à accorder aux problèmes de développement des ressources humaines :

- La recherche agricole togolaise a à sa disposition une pléthore de personnel non spécialisé mais le nombre de chercheurs expérimentés est limité. Il manque des spécialistes (foresterie, génie rural, socioéconomie, technologie alimentaire, agrométéorologie, agrostologie, etc.). C'est surtout le déploiement du personnel sur le terrain qui laisse à désirer.
- La situation du personnel des instituts de l'IRCC et l'IRCT n'est pas encore « régularisée ». Les fonctionnaires étaient, jusqu'en novembre 1994, mis à disposition par la Fonction publique. La régularisation de leur situation administrative dépendra des statuts définitifs des instituts transférés au Togo par le CIRAD.
- Au niveau du programme d'emploi-formation, il s'agit non seulement de

² La situation financière complète du système de recherche sera établie auprès des institutions dans le cadre de la planification de la recherche.

Tableau 6 : Budgets engagés des instituts de recherche (en millions de francs CFA)

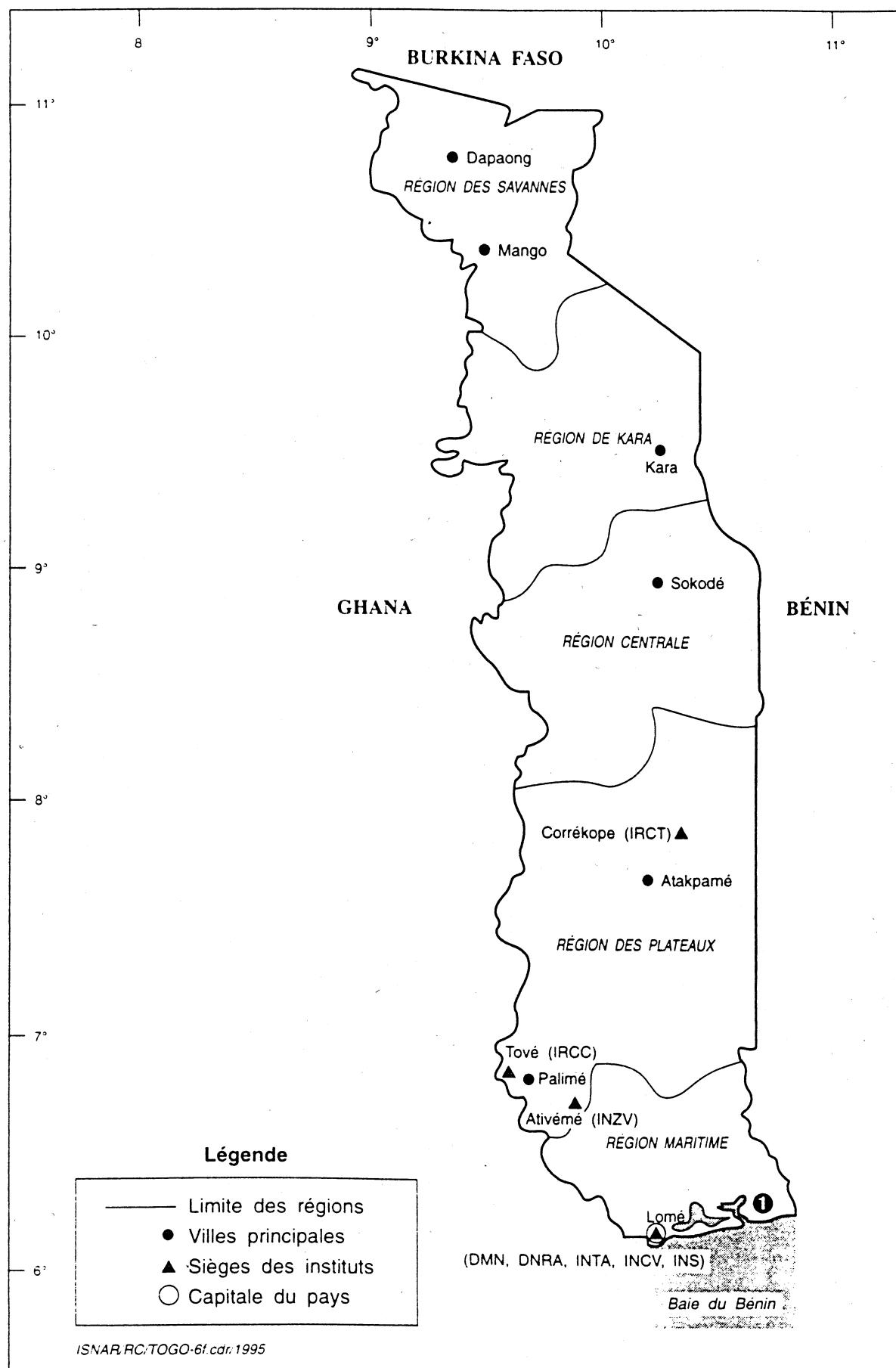
Années		1985		1986		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993	
Instituts		BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE	BG	BSIE
INTA		142.428	15	42.31	20	39.42	20	39.31	20	46.63	20	59.93	20	44.84	20		12		10
INCV		7.5	67	94.5	74	9	77	9	87		96		95		91		37		15
INS		87.09	30	89.26	63.2	110.53	62	111.73	47	122.75	60	129.14	40	119	30		28		8
INZV		114.9	73.2	132.8	87	108.7	86.07	108	85.29	52.2	93.2	112	93.2	133.3	94.5				20
IRCC		175.2	43.8	180	45	174.4	4.56	193.6	48.4	175.8	43.96	156.8	39.2	127.6	31.8	128	32		75*
IRCT		153.6	62.5	119.84	62.6	103.88	72.7	133.17	86.4	111.93	89	139.24	102.5	63.47	140.66				50
DNRA		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.8	0.8	
DSRA		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.75	0.75	

* Alloués mais seulement BSM mobilisés

BG = Budget général

BSIE = Budget spécial d'investissement et d'équipement

Carte N° 2 : Localisation des institutions et des stations expérimentales



régulariser la situation des agents, une fois le stage de deux ans est accompli, mais il faut aussi de remédier au fait que le suivi scientifique des stagiaires n'a pu être réalisé adéquatement durant la période de troubles, 1992-93. Les stagiaires représentent un atout majeurs à utiliser pour relancer les activités de recherche, même si les aptitudes à la recherche n'ont pas été testées et/ou confirmées.

- En l'absence d'un statut particulier du personnel de recherche, les projets de développement agricole représentent des options attrayantes pour les cadres expérimentés de la recherche et leur reprise attendue constitue donc une menace pour les institutions de recherche. Elles courrent en effet le risque de perdre des chercheurs compétents.

Les enquêtes réalisées, en 1994, sur les responsables et le personnel de recherche et leurs activités respectives ont fourni des résultats et des détails enrichissants (Voir *Volume III*, Dossier du Personnel). L'on peut en tirer les trois enseignements suivants :

- Les activités de gestion occupent une part importante du temps de travail à la DMN (27 %), l'INS (24 %), l'INTA (23 %), et l'INCV (14 %). En d'autres termes, ces instituts consacrent proportionnellement une grande partie de leurs ressources humaines à des activités de gestion.
- Les activités de recherche absorbent une part importante du temps de travail à l'IRCT (92 %), IRCC (87 %), l'INCV (52 %) et l'INZV (50 %). Par contre, trois autres instituts investissent relativement peu de ressources dans les activités de recherche, à savoir la DMN (7 %), l'INTA (16 %) et l'INS (36 %).
- Les activités de vulgarisation occupent généralement une place peu importante dans les institutions. Ceci reflète probablement le partage des responsabilités entre les institutions de recherche et de vulgarisation : la division est si nette que responsables de recherche et chercheurs n'ont pas du tout d'activités de « vulgarisation ». A noter cependant que plusieurs institutions font mention d'« activités techniques » : l'INTA (51 %), la DMN (47 %), l'INS (36 %). (Ici se pose le problème de différences de culture technique au sein du système de recherche. Il se peut que certains chercheurs appellent « vulgarisation » ce que d'autres appellent « service technique »).

Les ressources physiques. Le Togo est doté d'une multitude de stations d'expérimentation et de points d'essai et d'observation. La **Carte 2** en présente la distribution. Elle montre la situation des stations expérimentales de Tové, Avetonou, Correkopé (Région des plateaux) et d'Ativémé (Région maritime) qui sont équipées pour conduire des travaux de recherche de bon niveau.

Néanmoins, l'analyse du réseau d'expérimentation met en évidence deux problèmes majeurs. D'abord, le réseau s'est développé par rapport aux besoins spécifiques de chaque institution de recherche et/ou de service. Par conséquent, toutes les infrastructures de recherche n'ont pas évolué dans un même système intégré. C'est un indice important de la dispersion des efforts de recherche. C'est aussi un enjeu majeur à prendre en compte dans l'analyse de l'efficacité du système de recherche.

Tableau 7 : Catégories de personnel : la DNRA et les instituts de recherche

CATEGORIES	INSTITUTS								Total
	DNRA	DMN	INS	INCV	IRCC	IRCT	INZV	INTA	
Cadre A1	4	3	11	17	1	4	5	3	48
Cadre A2		14	7	13	2	2	3	6	47
Cadre B	1	1	18	15			1	3	39
Cadre C	1	37	18	24	3	1	4	7	95
Agents permanents	1	16	37	21			21	16	112
Agents temporaires		32	28	39	27	52	97	5	280
Agents journaliers				21	43				64
Agents PEF	5	6	13	14	3	3	5	9	58
TOTAL	12	109	132	164	79	62	136	49	743

Le deuxième problème est que trois des cinq régions (Région des Savanes, Région du Kara, et Région Centrale) n'ont pas de station d'expérimentation. Les nombreux points d'essai qu'on y rencontre appartiennent aux réseaux du coton, du café/cacao, des cultures vivrières ou des productions animales, dont les bases d'expérimentation se situent dans les autres régions. C'est un enjeu majeur dans le renforcement des relations entre les chercheurs et les agriculteurs.

La situation des laboratoires de recherche et d'analyse reflète le niveau d'activités d'antan de chaque institution et/ou l'héritage des projets de recherche. Par exemple, l'INZV et l'INS ont été équipés adéquatement par les projets de la GTZ et la FAO, respectivement, projets qui ont depuis été arrêtés. En conséquence, il y a un tarissement des sources d'approvisionnement en matériels et équipements. De multiples problèmes — de remise en état ou de réforme des équipements — ralentissent la reprise des activités dans ces laboratoires.

Les antennes de la DMN sont dans un état souvent déplorable. La grande majorité des matériels et des équipements d'observation météorologique sont hors d'usage. Les agents ont des problèmes de communication avec le siège de l'institution. (Voir **Carte n° 2**).

Les ressources informationnelles. Une division de la DSRA — celle de la documentation — est spécifiquement chargée de la « documentation et de l'information scientifique et technique ». Elle a préparé un plan d'action proposant une organisation des services et exprimant des besoins en personnels, équipements et locaux de travail. Le plan prévoit la promotion d'un projet spécial en vue de mobiliser des ressources financières pour soutenir son action.

Le plan d'action ne présente cependant pas la situation de l'information dans les institutions de recherche, ni des besoins exprimés par les utilisateurs des résultats de recherche. Il est basé sur une reconnaissance implicite du fait que les instituts du CIRAD produisaient, jusqu'en 1991, des rapports d'activité annuels, voire des notes techniques et des publications scientifiques. Avant cette date, des rapports techniques ont également été publiés dans le cadre des projets. C'était le cas de la Direction des études pédologiques et de l'écologie générale (DEPEG), ou du Centre de recherche et d'élevage d'Avétonou (CREAT). La DMN transmet des données quotidiennes aux services de transport aérien. Les résultats d'expériences spéciales (par exemple, le projet CES 1986-1991, PNUD/FAO) n'ont pas été catalogués ou consolidés en collaboration avec le développement, ni rédigés pour une large diffusion nationale. Mais actuellement la Division veut faire connaître les acquis scientifiques. Elle veut aussi promouvoir les productions documentaires.

Par ailleurs, le décret 91/90 porte création d'un Centre de documentation agricole à la DGDR et l'arrêté 02/MDR stipule que la Division de la documentation de la DSRA/DNRA est un « Centre secondaire de l'Unité de documentation nationale ». On note aussi un début d'informatisation des services de recherche et de gestion, y compris les services des stations expérimentales de Correkopé et Avétonou.

Il reste à constater que le plan d'action ne contient pas une analyse des implications, pour le développement, des ressources informationnelles dans le système de recherche et qu'il

n'y a pas encore une stratégie de production ni de valorisation de l'information scientifique et technique.

5.4 Le climat au sein de la recherche

La restructuration de la recherche entraîne, au sein du système, deux séries de problèmes, l'une concernant la distinction des niveaux d'intervention et l'autre, les appréhensions des chercheurs quant aux conséquences réelles de la réorganisation.

5.4.1 La distinction entre les niveaux de structure

Les débats avec les responsables et le personnel de recherche ont fait ressortir l'absence d'une distinction claire entre les deux niveaux de structure identifiés comme suit :

- *le niveau politique de développement agricole*, où il s'agit de doter le MDRET d'un instrument de mobilisation de la recherche au service du développement agricole ; et
- *le niveau organisationnel et opérationnel*, où il faut modeler la recherche selon les règles et procédures appropriées afin d'en faire l'instrument approprié du développement agricole.

Le premier niveau est couvert par l'article 22 du décret 91/90/PR du 3 avril 1991, qui stipule que la Direction nationale de la recherche agronomique « est chargée :

- de l'organisation des structures de recherche au niveau national et au niveau régional ;
- de l'orientation, de la coordination et du contrôle de la programmation technique et budgétaire des activités des départements de recherche (ceux-ci sont énumérés à l'article 23 du décret) ;
- de la conception, et du contrôle des actions de recherche menées par les Directions centrales et les Sociétés rattachées à la Direction générale du développement rural ;
- des relations du Ministère avec le Conseil national de la recherche scientifique et son Comité technique, les organismes et centres étrangers de la recherche agronomique ainsi qu'avec les bailleurs de fonds pour toutes les activités de recherche qui concernent le Ministère. »

Le second niveau est couvert par les dispositions des articles 23 à 29 du décret qui stipulent que la DNRA « comprend » des entités opérationnelles. Il s'agit de la Direction scientifique de la recherche agronomique (DSRA), l'Institut national des sols (INS), l'Institut national zootechnique et vétérinaire (INZV), l'Institut national des cultures vivrières (INCV), l'Institut de la nutrition et de la technologie alimentaire (INTA), et la Direction de la météorologie nationale (DMN).

Probablement, le terme « comprend » a donné lieu à l'interprétation particulière qui a été faite dans le Mémorandum de la recherche agronomique au Togo (octobre 1994), à savoir que « la DNRA est une structure monolithique, dotée de services centraux (Direction générale et DSRA) et de services décentralisés (sept instituts de recherche et 5 délégations régionales).³

Les débats ont en outre montré que la réunion des institutions sous le parapluie de la DNRA provoque une crise d'identité, notamment dans les instituts dont la tradition n'est pas la recherche agricole mais plutôt les études et le service au développement, à savoir, par exemple, la DMN, l'INTA et l'INS. N'ayant pas été préparées à la mission de recherche, ces institutions éprouvent des difficultés à innover dans cette voie.

Enfin, l'IRCC-Togo et l'IRCT-Togo se distinguent dans le complexe de restructuration par les deux faits suivants :

- Ils jouissent d'un statut provisoire⁴ signé à la veille de leur transfert au Togo. En perdant leur statut d'institut de coopération bilatérale, ils rejoignent les autres instituts de la DNRA. Cependant, conscients de l'importance de l'héritage scientifique et de l'expérience de gestion de ces deux instituts, les responsables et le personnel souhaitent obtenir qu'ils soient tous deux confirmés des en tant qu'entités dotées d'une autonomie administrative et financière ;
- Les deux instituts ont subi une réduction de leur potentiel humain, suite au départ du personnel expatrié et à la compression de personnels contractuels nationaux.

5.4.2 Perception de la restructuration par le personnel et les responsables de recherche

On observe une lassitude, voire une exaspération parmi les membres des personnels des instituts causées par la répétition des projets de restructuration. Les chercheurs estiment d'abord que le projet de 1991 n'a pas apporté les financements que la recherche en attendait. À cela s'ajoute que les responsables de division n'ont été nommés qu'en septembre dernier et il faut donc leur laisser le temps de se mettre au travail. Enfin, le transfert du CIRAD au Togo de l'IRCT et le l'IRC a eu lieu pendant la mission. Aux yeux de la majorité du personnel que c'est le manque de moyens qui constitue le problème principal et empêche les instituts de remplir leur mission.

Ces attitudes expliquent que la présente analyse du système et l'éventualité d'une nouvelle restructuration sont mal perçues par les personnels des instituts. Ils voient *la main de l'extérieur dans la restructuration de la recherche* ; la création de la DNRA et de ses divisions centrales ne correspondrait à aucun besoin exprimé par eux. Les sept instituts de

³ L'Institut de recherche sur le café et le cacao (IRCC-Togo) et l'Institut de recherche sur le coton et les fibres textiles (IRCT-Togo) viennent s'ajouter à cette liste pour donner les sept instituts de recherche mentionnés dans le Memorandum cité plus haut.

⁴ Voir l'arrêté no.34/MDRET/MDR du 7 novembre 1994.

recherche du Togo donnent l'impression au personnel que le système de recherche est relativement fort même si, comme l'a montré l'analyse de l'environnement institutionnel, les partenaires de la recherche perçoivent la situation existante d'une autre façon.

La mission a engagé des débats de fond sur l'origine des différences de perception. Il faut en effet essayer de bien comprendre pourquoi les chercheurs souhaitent quasi unanimement préserver la situation présente et l'état actuel de leurs instituts, ce par opposition aux partenaires extérieurs qui estiment que le système de recherche doit être restructuré.

5.5 Forces et faiblesses du système de recherche agricole

Le MDRET a singularisé la restructuration de la recherche agricole en demandant l'élaboration d'un plan stratégique. En effet, les démarches d'analyse et de planification qu'implique une telle tâche, permettent de faire le point sur plusieurs décennies d'évolution en étudiant comment les chercheurs perçoivent les problèmes de développement agricole et d'organisation des institutions rurales et en examinant l'état actuel des instituts, leurs programmes et leurs ressources de recherche, de même que la nature et la qualité des services rendus au développement.

Ces démarches ne veulent aucunement remettre en cause les procédures en vigueur consistant à organiser les services de recherche agricole sur la base d'actes de loi, de décrets et d'arrêtés, mais elles sont destinées à éveiller les consciences aux problèmes majeurs à prévenir ou à résoudre en appliquant ces actes. Les résultats de l'analyse accroîtront la capacité d'apprécier certaines difficultés inhérentes à l'application de ces actes. Bien entendu, le plan stratégique apportera des compléments d'information pour les réaménager aux fins de redynamiser le système de recherche. La liste ci-dessous présente les forces et les faiblesses majeures du système.

5.5.1 Atouts et forces du système de recherche

1) **La volonté politique.** Elle est affirmée dans le décret 91/90 et dans les arrêtés d'application concernant spécifiquement la recherche agricole. Elle est manifeste, également, dans la décision du MDRET et des donateurs de faire participer la recherche agricole au projet de restructuration des institutions rurales.

Les autorités reconnaissent ainsi l'importance de la recherche pour le développement agricole, sur la base des expériences passées des instituts traditionnels de recherche ou les anciens laboratoires et services d'étude. La place de la recherche dans l'économie cotonnière, par exemple, est de notoriété nationale.

2) **L'existence d'un pool de responsables de gestion.** Le nombre de directeurs d'institut et de chefs de division est relativement élevé. Ces nombreux responsables de la gestion de la recherche font non seulement partie de la vie des instituts, mais ils participent aussi activement aux efforts entrepris par le MDRET pour analyser les problèmes de développement agricole et rural.

3) L'importance pédagogique du programme sur le coton et des stations de recherche exemplaires (Tové, Avétonou et Correkopé). Les résultats des enquêtes sur les activités de recherche font ressortir que la conduite du « programme coton » est assurée par une équipe inter-disciplinaire : les 5,48 hommes-année représentent en effet un travail fourni en agronomie, entomologie, amélioration variétale, agro-économie, pédologie, pesticides, sociologie et technologie. Cela signifie que « l'équipe-coton » étudie les contraintes au développement du coton sous plusieurs angles scientifiques et techniques. Au niveau des structures, les trois stations expérimentales de Tové, Avétonou et Correkopé sont relativement bien tenues.

4) L'appui de l'École supérieure d'agronomie (ESA).⁵ L'ESA a délivré la moitié des diplômes de fin d'études du personnel de recherche. Elle propose d'étudier de nouvelles formules pour organiser des formations continues, voire des programmes d'encadrement des chercheurs inscrits à la faculté des sciences pour faire des études de troisième cycle. Elle peut participer à certaines recherches en zootechnie, amélioration variétale, pédologie et économie rurale.

5.5.2 Faiblesses du système de recherche

1) La lenteur de la reprise du développement économique national (analysée dans les chapitres 3 et 4 précédents) est un facteur qui affaiblit le système de recherche agricole.

2) Le manque d'expertise lorsqu'il s'agit de traduire la politique de développement agricole et rural en une stratégie de recherche agricole est un autre facteur. En principe, la tâche d'élaborer et de soumettre aux autorités un plan stratégique, des programmes d'activité, des mesures concrètes de dynamisation du système de recherche incombe aux responsables de recherche. Cependant, en réalité, ceux-ci ne disposent d'instruments fiables ni pour analyser les politiques de développement et les besoins des agriculteurs, ni pour associer les partenaires à leur réflexion, ni pour identifier les domaines du système de recherche à renforcer les premiers.

Exceptés les cas de l'IRCC et l'IRCT, la situation générale est telle que le comportement même des responsables de recherche constitue une cause importante du ternissement de l'image des instituts, au point que les partenaires du développement hésitent ou renoncent à les associer à leurs activités de programmation et d'encadrement des agriculteurs.

3) L'affaiblissement des instituts de recherche. Les responsables de la recherche se réfèrent aux deux années de troubles (1992-93) pour expliquer la plupart des difficultés actuelles du système de recherche : le manque de moyens de travail, l'absence de projet et de financement extérieur, le transfert de plusieurs cadres aux projets de développement, l'absence d'une volonté d'appartenir à la même famille de recherche agricole, le retard dans l'application des arrêtés concernant les attributions des instituts, etc.

⁵ L'ESA conduit des recherches agricoles. Cependant l'essentiel de ses activités est orienté sur l'enseignement supérieur agricole. Son potentiel scientifique et technique ainsi que sa participation à la réalisation d'un programme de recherche agricole nationale seront analysés au cours de la planification de la recherche.

Quelles qu'en soient les raisons, les instituts sont petits, isolés et faibles. La restructuration prévue dans le décret 91/90 n'a pas encore eu les effets positifs attendus, tandis que la création de sept institutions quasi-autonomes a, elle, favorisé l'émergence d'une classe importante de *dirigeants* de recherche (directeurs et chefs de division) au détriment de la catégorie des chercheurs.

4) La faiblesse scientifique. Le départ précipité en 1992 des assistants techniques étrangers et le transfert de chercheurs aux projets et à d'autres institutions de développement agricole sont des facteurs qui ont déstabilisé et affaibli la recherche, d'autant plus au sein d'instituts tels l'INS, l'INTA et la DMN, qui n'ont pas une tradition de recherche.

Par ailleurs, à la suite du ralentissement des activités de recherche en 1992-93, les instituts ont perdu leur capacité d'encadrement scientifique et de formation à l'exécution de la recherche. La cinquantaine de jeunes gens et jeunes filles du programme emploi-formation ont techniquement été en chômage dans les instituts.

5) Pauvreté du système de recherche. Malgré le nombre d'institutions de recherche en place, le système n'est pas à même de répondre adéquatement aux demandes du développement, ce pour les raisons suivantes :

- L'absence ou la faiblesse des structures d'expérimentation et d'appui au développement dans trois régions administratives du pays. Cette absence de la recherche, ou sa sous-représentation par quelques des points d'essai ou par quelques chercheurs isolés seulement, l'empêche de connaître les contraintes à lever et/ou de répondre adéquatement aux besoins des agriculteurs de la Région des savanes, dans celle du Kara, ou dans la Région centrale.
- Outre le départ d'un grand nombre de chercheurs, le manque de spécialistes dans de nombreux domaines (ex. la foresterie, les sciences sociales et économiques, les technologies post-récoltes) résulte en une faiblesse sur le plan du potentiel technique.
- L'absence de fonds en provenance du budget spécial d'investissement et le manque de ressources extérieures entraînent que les budgets des institutions sont quasi entièrement absorbés par les salaires. De plus, la majorité des institutions ne sont pas encore capables de vendre leurs produits et services pour ainsi faire des recettes. Il convient d'ailleurs de noter que vouloir orienter des institutions qui sont faibles du point de vue scientifique sur les productions commerciales comporte un risque et pourrait en effet entraver une mise en oeuvre efficace de la stratégie de renforcement scientifique.
- Le plan d'action de la Division de la documentation et de l'information scientifique et technique ne repose ni sur un diagnostic de la situation actuelle, ni sur une stratégie adoptée pour le développement des ressources informationnelles.
- L'absence d'un plan de développement des ressources humaines est un indice important de la faiblesse du système de recherche. Certes, le programme

d'ajustement structurel a établi des plafonds pour le recrutement de personnel administratif. Dans les diverses institutions de recherche, les effectifs des personnels employés dans les programmes emploi-formation sont déjà complets, sans qu'il y ait eu élaboration ou adoption préalables de plans de formation et d'intégration. Par ailleurs, le départ des chercheurs expatriés a pris de court l'IRCT et l'IRCC, pionniers de la recherche agricole togolaise, comme ces instituts n'avaient pas prévu une politique de formation de chercheurs.

L'inexistence d'un statut du personnel de la recherche est indicatif de l'absence de toute politique de développement des ressources humaines au sein des instituts de recherche du système togolais.

5.5.3 Défis à relever

Le défi que le système de recherche doit pouvoir relever dans un futur imminent est triple : il lui faut pouvoir s'impliquer dans la restructuration, améliorer son image de marque auprès des partenaires, et enfin innover sur l'organisation et la gestion de la recherche agricole.

1) S'impliquer dans la restructuration des institutions rurales. Les institutions de recherche doivent participer pleinement au processus de restructuration des institutions rurales en général. D'une part, la recherche doit prendre part aux analyses en cours aux niveaux national et régional en vue de connaître les besoins généraux et les demandes des institutions rurales et des agriculteurs.⁶ D'autre part, elle doit s'impliquer dans la définition des nouveaux programmes et projets de développement agricole.

À moins de pouvoir marquer sa présence de façon imminente auprès des partenaires engagés dans cette œuvre gigantesque de restructuration des institutions rurales, la recherche justifiera les propositions de ceux qui recommandent la suppression d'un certain nombre d'institutions de recherche, la poursuite du transfert des cadres les plus performants aux projets de développement ou l'arrêt des investissements dans la recherche.

C'est en effet par le biais d'une participation à la restructuration générale des institutions rurales que les responsables de recherche s'assurent la meilleure chance de sauvegarder les intérêts de la recherche et de consolider la position du système de recherche, institution pérenne du développement rural, dans le système national de développement agricole.

2) Améliorer l'image de marque du système de recherche. Les dirigeants de la recherche sont eux-mêmes co-responsables du ternissement de la réputation de la recherche auprès des partenaires. Ils sont divisés sur plusieurs plans. Chacun ne se reconnaît que dans sa propre institution ou division de recherche. Chacun entame et

⁶ Les chercheurs, en plus d'avoir une expérience propre en la matière, peuvent s'appuyer sur les résultats de la mission concernant l'environnement économique et institutionnel de la recherche pour soutenir leur action auprès des institutions rurales (*voir au chapitre 3*).

entretient séparément des relations privilégiées avec les autorités en vue de mobiliser des ressources, maintenir des priviléges acquis et « obtenir » son autonomie. Chacun enfin exploite sa « base » pour influencer le sens des évolutions institutionnelles en sa faveur.

C'est cependant précisément aux responsables qu'il incombe de montrer que cet état des mentalités et des attitudes, ainsi que la conception du service public, doivent changer, et il leur faut s'engager solidairement à faire évoluer leurs institutions dans le cadre de cette nouvelle restructuration. Les autorités attendent au moins des responsables qu'ils fassent en sorte que tout changement positif de comportement individuel se répercute immédiatement sur le personnel du système entier.

L'enjeu est important car le processus de renforcement du système de recherche dépend, avant tout, d'une cohérence des messages et des propositions que préparent les responsables avec l'adhésion de leurs « bases » respectives.

L'image que projette la recherche doit être celle d'une force de travail unie, dynamique, cohérente et solidaire, faisant preuve d'une forte capacité scientifique et technique et se plaçant au service non seulement des agriculteurs mais aussi des autres partenaires travaillant dans les institutions rurales. C'est en effet ces derniers que la recherche doit convaincre en premier lieu, si elle veut convaincre les autorités, les bailleurs de fonds et les partenaires de la coopération scientifique régionale et internationale de l'importance de son rôle.

3) Rénover le système national de recherche. Le système de recherche subira probablement, pendant une période de deux à cinq ans, les effets des secousses infligées de l'intérieur ou de l'extérieur par les forces de restructuration : l'adoption d'une nouvelle politique de recherche, la préparation d'un plan stratégique, la préparation de nouveaux projets, la réorganisation des institutions, etc. Cet afflux d'activités nouvelles absorbera une part importante du temps de travail. En effet, il est important que les responsables et chercheurs expérimentés puissent s'impliquer dans le processus de planification et de restructuration du système de recherche et le processus de planification participative est particulièrement exigeant en temps-personne. Mais il faudra également assurer la poursuite des activités en cours et le maintien du patrimoine scientifique pour éviter que les infrastructures physiques ne se détériorent, que les chercheurs ne se détournent de leur tâche d'appuyer les agriculteurs et que certains ne quittent le système pour aller rejoindre les projets de développement.

Il ne sera pas facile de gérer cette situation riche en conflits potentiels. Cependant, c'est un enjeu important de la restructuration. Celle-ci devra déboucher sur la constitution d'une équipe nouvelle composée de chercheurs et de responsables capables d'innover, de veiller à ce que les institutions de recherche soient adaptées en permanence et de satisfaire les besoins du développement tout en renforçant le système de recherche agricole. La recherche doit marquer sa présence auprès des autres institutions rurales en vue de participer pleinement à la définition des nouvelles orientations du développement agricole. Elle doit être capable d'adapter la politique et les programmes de recherche aux besoins nouveaux des agriculteurs, d'établir des partenariats avec les organisations non gouvernementales et les associations paysannes, de mobiliser et de gérer des ressources extérieures, et d'apporter des innovations au niveau de sa propre organisation et gestion.

6. SYNTHÈSE ET ACTIONS PROPOSÉES

6.1 Synthèse

Lors de la mission analytique effectuée vers la fin de l'année 1994, la situation du système togolais de recherche agricole se caractérisait de la façon suivante :

- Il existait une multiplicité de « petites » institutions de recherche et/ou de services qui ne pouvaient cependant satisfaire tous les besoins des agriculteurs, et les mesures de coordination des institutions de la coopération bilatérale et des réseaux régionaux demeuraient inefficaces. De plus, la création d'une Direction nationale de recherche agronomique n'avait pas eu l'effet escompté d'améliorer la cohésion interne du système.
- Les institutions ressentaient toutes durement les conséquences du tarissement de l'assistance technique et de l'aide financière extérieures. C'était le signe principal de l'acuité de la crise socio-politique de 1992-93. C'était aussi le principal indice de la fragilité du système de recherche agricole. Même les secteurs de recherche prioritaires (le coton et le café/cacao) n'avaient pu retenir leurs ouvriers spécialisés temporaires. L'État assumait le paiement des salaires des fonctionnaires mais les budgets de fonctionnement n'étaient pas en mesure de soutenir des activités de recherche ni de consolidation des technologies agricoles.

Les problèmes se manifestaient à des niveaux si différents du système de recherche et de l'environnement socioéconomique et institutionnel qu'il était difficile d'envisager des solutions aisément formulées et faciles à mettre en oeuvre. D'ailleurs, même si la DNRA et les sept institutions de recherche avaient consenti à se redynamiser en appliquant des approches traditionnelles de restructuration des institutions rurales, les faiblesses suivantes les en auraient empêchées :

- la faiblesse des équipes de programme, de station ou de laboratoire,
- la faiblesse du potentiel scientifique et technique,
- l'insuffisance et le sous-équipement des infrastructures physiques,
- le faible niveau de confiance des partenaires vis-à-vis des institutions.

La création, en 1991, de la DNRA pour amorcer le développement d'un système national n'avait pas produit les résultats attendus. L'analyse de détail a révélé les origines profondes des problèmes rencontrés : l'inefficacité des efforts pour coordonner la recherche due à l'absence d'un contrôle même minimal des décisions prises par les anciens instituts de la coopération bilatérale et par les réseaux régionaux de recherche. La DNRA s'est avéré être *une chimère*, c'est-à-dire une institution greffée accidentellement sur les sept institutions de recherche.

Pour remédier à cette situation, il faut opter pour une reprise intégrale du système de recherche — qui en affectera tous les aspects : la perception de son rôle dans le développement agricole, son organisation et les statuts d'établissement, ses programmes et les relations avec les services agricoles en général, sa présence dans les grands pôles de développement et ses relations avec les agriculteurs, son mode de développement et de

gestion des ressources humaines et physiques, et son mode de financement et de gestion des ressources financières.

6.2 Actions proposées

La mise en oeuvre des deux propositions suivantes issues de l'analyse de la situation actuelle permettra de restructurer et renforcer progressivement le système national de recherche agricole.

6.2.1 Préparation d'un plan stratégique de la recherche agricole

En tant que suite logique de l'analyse diagnostique, la mission a formulé des propositions pour promouvoir *un projet intérimaire (PRA 1)* de préparation du plan stratégique. Ces propositions sont reprises dans le *Volume II* du présent rapport de diagnostic.

La planification stratégique proposée suit une démarche participative, qui prévoit un rôle pour chaque catégorie de partenaires de la recherche, à tous les niveaux du système de recherche et de développement. Elle permet de définir les besoins et de préciser les demandes de technologies. Elle permet aussi de discerner les tâches à accomplir et de les distribuer entre les parties prenantes, tant pour améliorer l'efficacité de la recherche que pour renforcer les relations entre la recherche et le développement agricole.

Il ne s'agit donc pas seulement de préparer un plan de recherche. Mieux, il s'agit d'abord de mobiliser autour d'un programme national de recherche agricole (*PNRA*), à la fois les principaux acteurs du développement agricole et les agriculteurs. Tous ceux qui ont participé à l'élaboration du PNRA sont mieux préparés à en suivre l'exécution et ils sont aussi en droit de réclamer des comptes quant aux résultats finaux et l'impact sur le développement agricole.

6.2.2 Développement à long terme du système de recherche agricole

La mission a également identifié une série d'actions pour soutenir la préparation du plan stratégique : ces actions concourront à l'établissement des fondements d'un système national de recherche efficace et durable. Elles sont décrites dans le projet intérimaire (*PRA 1*). Il faut souligner, en particulier, la formation des dirigeants de recherche, la formation des chercheurs, la préparation de programmes de recherche à moyen et à long termes, la consolidation du réseau national de stations expérimentales, le renforcement des liaisons entre la recherche et le développement, ainsi que la maîtrise de mécanismes divers de renforcement du système de recherche (planification, programmation-budgétisation, évaluation des performances, transfert de technologies, communication, etc.).

Le processus de planification donnera lieu à l'identification de structures d'organisation interne du système de recherche agricole.

Le projet intérimaire débouchera sur la préparation d'un projet de recherche agricole (*PRA 2*), selon les normes convenues avec les partenaires de l'aide internationale, pour mobiliser les ressources financières afin de rénover ou créer les infrastructures,

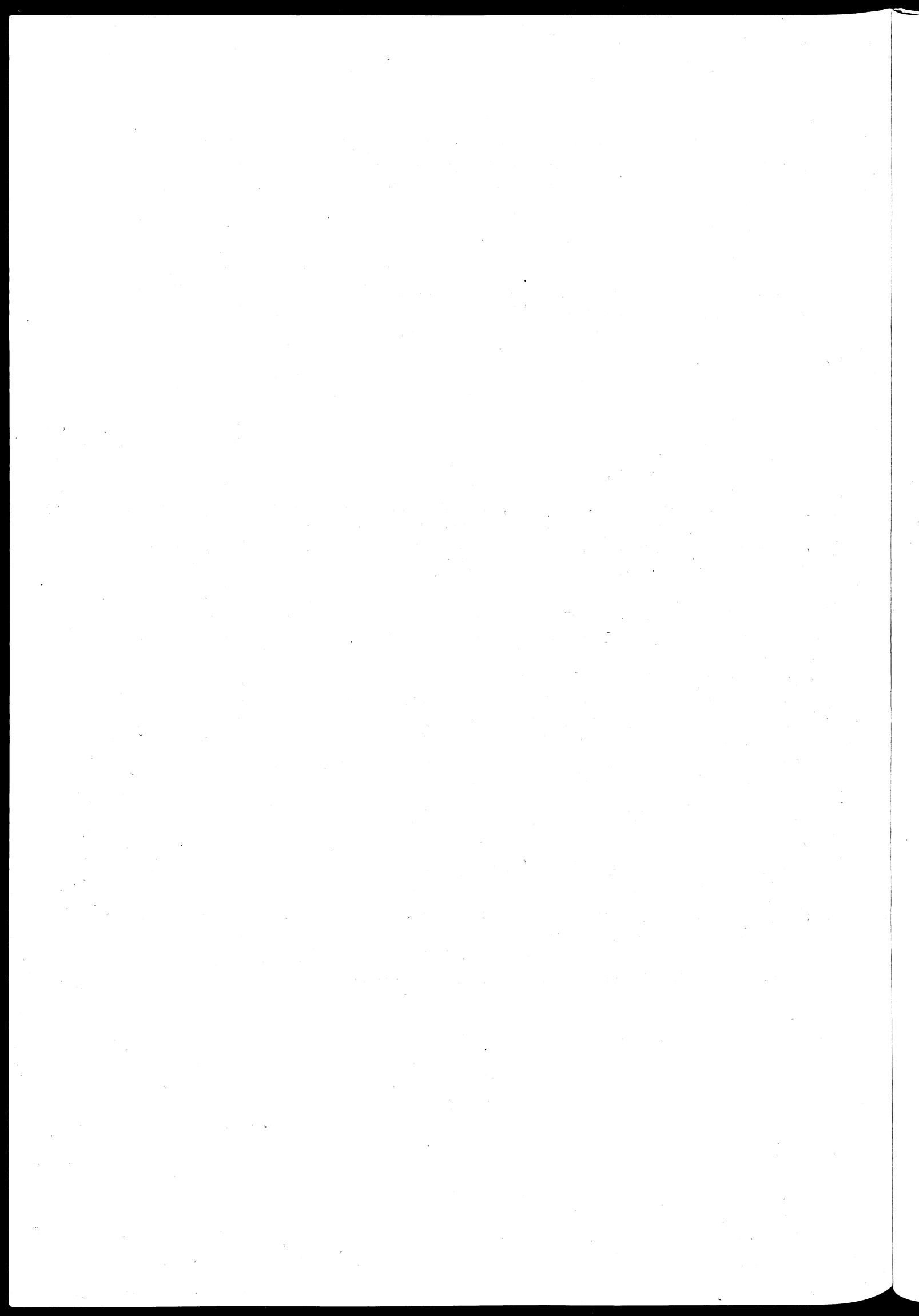
renouveler ou compléter les équipements de recherche, et soutenir le fonctionnement des programmes de recherche. Il s'agit d'un projet de 5-6 ans qui assurera la mise en oeuvre des activités prioritaires définies dans le plan de la recherche agricole.

6.3 Recommandation

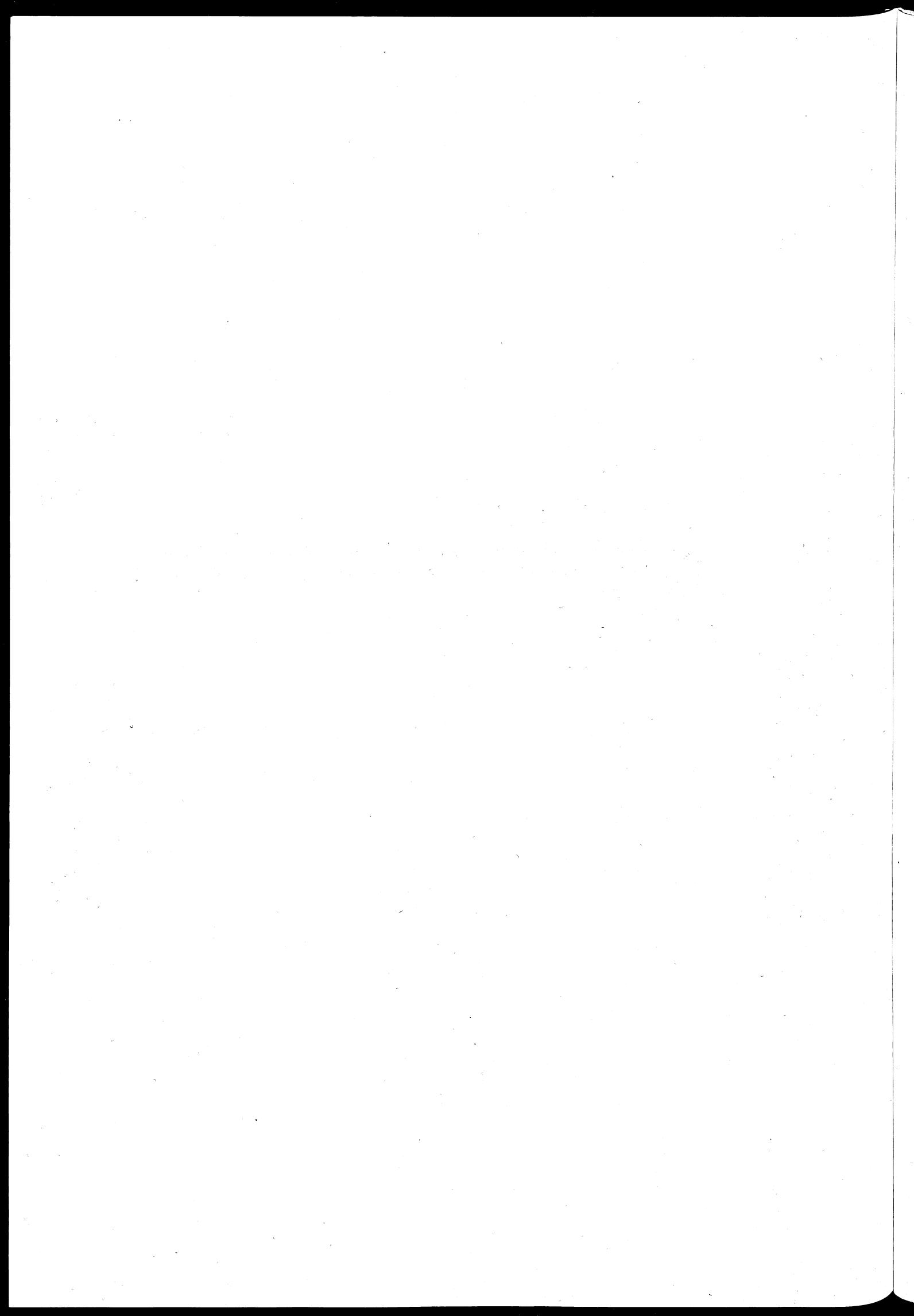
La mission a émis une recommandation particulière, à savoir celle de créer un Centre national de recherche agronomique (CNRA) qui sera placé sous la co-tutelle du MDRET et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique. C'est le CNRA qui devra assumer la responsabilité de piloter la réorganisation du système de recherche. A cet effet, il est proposé d'effectuer les mesures suivantes :

- (a) Confirmer l'importance de la recherche agricole dans la politique nationale de développement agricole ;
- (b) Remplacer la DNRA par un Centre national de recherche agronomique (*CNRA*) ;
- (c) Réunir la DMN et les 6 institutions de recherche agricole au sein du CNRA en leur conférant des fonctions de *Départements scientifiques et/ou techniques*. Dans la pratique, l'organigramme initial du CNRA fera apparaître les *Départements* à la place des *Instituts* ;
- (d) Doter le CNRA d'un statut d'établissement public à caractère scientifique, jouissant de l'autonomie administrative et financière et d'une personnalité morale ;
- (e) Confier au CNRA la tâche d'identifier et de proposer au Gouvernement toutes les mesures appropriées pour réorganiser et consolider le système national de recherche agricole, en prenant en compte notamment la capacité nationale de financement à long terme. Ces mesures devront refléter les principaux résultats de la planification, y compris la stratégie de consolidation du réseau d'expérimentation et de renforcement de la liaison entre la recherche et le développement, les différents statuts du personnel, et les procédures de gestion de l'autonomie du CNRA.

La mise en oeuvre de cette recommandation améliorera la situation actuelle du système de recherche agricole. D'une part, le statut d'établissement public crée des possibilités réelles d'établir des relations de partenariat avec les sociétés d'État et les sociétés privées et de mobiliser des ressources financières extérieures sur des contrats de recherche. D'autre part, le conseil d'administration du CNRA sera mis au défi de gérer l'autonomie et d'établir la crédibilité de la nouvelle structure de recherche agricole.



Annexe 1 : Termes de référence de base et pièces de correspondance expliquant l'organisation convenue des missions de diagnostic et de planification de la recherche.



MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
PROJET D'APPUI A LA RESTRUCTURATION
DES INSTITUTIONS RURALES

Tel. 228 22-17-93
Fax. 228 21-00-62

(TOGO)
I. K. SABI
Coordonnateur National

A Monsieur H. ELLIOTT
ISNAR P.O. Box 93375
2509 AJ The Hague
The Netherlands
Fax (31) (70) 381-9677

MESSAGE FAX

Suite à votre fax du 29 / 09 / 1994, honneur vous confirmer que les termes de référence sont bien relatifs à l'évaluation, la planification et l'élaboration du projet de restructuration de la recherche agronomique au Togo.

La restructuration de la recherche agronomique est une composante de la restructuration des institutions rurales au Togo dont toutes les études préparatoires seront menées concomitamment afin de rester dans le calendrier prescrit. Dans cet esprit, un Comité Technique National est mis en place pour intervenir en cas de besoin en vue de résoudre les difficultés éventuelles, le mois de Mai 1995 étant la période butoir.

Sentiments distingués.

LOG

Date	3/10/94	Log No.	44305
Action	HG		

Action/Reply for sig. DG/DD
 Action/Reply by Proj. Officer
Info P.G N.G.B ✓

File(s) 6c Togo

ÉTUDE DE RESTRUCTURATION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

I. CADRE ET OBJET

Cette étude vient compléter le projet de restructuration des Services Agricoles qui couvre les institutions publiques d'appui au développement agricole et les organisations professionnelles agricoles.

Elle s'inscrit dans le même cadre et obéit à la même approche qui part de la prise en compte des besoins en appui technique des agriculteurs.

Son objet est de préparer la restructuration de la recherche agronomique dans le but de la rendre plus à même d'apporter les solutions efficientes aux problèmes des producteurs agricoles et de jouer son rôle d'instrument d'amélioration constante des performances techniques et des résultats des productions agricoles. Elle se fera sous la direction du secrétariat technique du projet de restructuration des Services Agricoles et en collaboration avec l'équipe de ce projet.

Le projet de restructuration de la Recherche Agronomique devra prendre en compte en particulier

1. les besoins des paysans,
2. les exigences d'un programme de recherche à moyen et long terme,
3. la perspective d'une déconcentration et/ou décentralisation de la recherche agricole,
4. la possibilité de coopération avec les Institutions et les pays de la sous-région et les organismes internationaux de recherche en agronomie tropicale.

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les activités à mener comportent une analyse de la recherche existante, la planification d'un programme de recherche à moyen et long termes conséquente, une proposition de restructuration et l'élaboration d'un plan d'action pour la recherche.

A. LA PARTIE ANALYSE

Elle consiste à :

1. Faire rapidement le point des connaissances disponibles au niveau de la recherche agronomique et identifier celles pouvant intéresser les agriculteurs et méritant d'être

reprises par le système de la vulgarisation.

2. Procéder à une analyse rapide des contenus des programmes de recherche et de leurs objectifs compte tenu des besoins prioritaires des agriculteurs et des objectifs macro-économiques.

3. Procéder à l'analyse des structures chargées de la recherche agronomique depuis le niveau de la Direction Nationale jusqu'aux stations, de leur organisation, de leur fonctionnement, des méthodes de travail, de programmation, de suivi et d'évaluation des activités de recherche et de leurs résultats.

Analyser plus particulièrement les processus de détermination des objectifs et des programmes de travail à tous les niveaux, depuis la station jusqu'à la Direction Nationale et les rapports entre stations et Direction Nationale de la Recherche.

4. Procéder à un recensement des moyens matériels de travail, meubles et immeubles, et à une analyse rapide de leur utilité pour les activités de recherche.

Dans le même esprit, faire le point sur les dépenses de fonctionnement de la recherche en distinguant autant que possible celles directement liées aux activités de recherche proprement dites dans les stations des autres dépenses de fonctionnement.

5. Procéder au recensement et à une classification de la ressource humaine existante dans les structures de recherche, en distinguant le personnel technique de recherche.

Cette évaluation du personnel doit faire apparaître par station et au niveau de la Direction Nationale les chercheurs par niveau, spécialité, âge, etc.

Elle doit également indiquer la répartition du personnel suivant les activités identifiées au point 2 précédent.

6. Analyser les relations existantes entre la recherche et la vulgarisation à tous les niveaux, en particulier au niveau du terrain.

7. Analyser le rôle de la recherche dans la production des semences.

8. Analyser les relations entre les dispositifs de la recherche pure, la recherche universitaire, la Faculté d'Agronomie et l'Institut Tové.

9. Analyser les relations existantes avec les organismes de la sous-région et les organismes internationaux.

Les résultats de ces analyses seront synthétisés dans un rapport de présentation générale faisant apparaître les inadaptations, problèmes et contraintes et donnant les recommandations utiles, et dans des fiches de synthèse récapitulative relatives, les unes aux stations, les autres aux différents volets du programme de recherche.

B. LES PROPOSITIONS

Elles doivent indiquer :

1. Les changements majeurs à apporter aux orientations du programme de recherche et à ses objectifs compte tenu des besoins le plus prioritaires du développement agricole définis à partir de l'analyse des besoins en appui technique aux différents systèmes de production agricole.
2. La nouvelle organisation des structures de recherche, compte tenu des exigences des orientations du programme de recherche précédemment définies et des contraintes matérielles et budgétaires existantes.

Ces propositions de réorganisation seront guidées par le souci d'élever le niveau de performance de la recherche et des chercheurs, de mieux maîtriser le coût de cette recherche et surtout de rapprocher les chercheurs des producteurs et de faire en sorte que leurs travaux répondent aux besoins des agriculteurs et prennent en compte les particularités locales. Pour cela ces propositions devront obéir à une décentralisation de la gestion des stations de recherche et à la responsabilisation des équipes de recherche quant à l'élaboration des programmes d'activités, à leur exécution et à la réalisation des objectifs. Pour préparer les voies de mise en application concrète de la restructuration, des actions de recherche seront définies. Les propositions doivent également indiquer :

3. Une évaluation des moyens nécessaires au fonctionnement des ces structures réorganisées de recherche, compte tenu des disponibilités et contraintes existantes et des besoins en équipement complémentaires, indispensables à satisfaire.
4. Compte tenu de la ressource humaine existante, élaborer un plan de redéploiement du personnel et indiquer les formations complémentaires à lui apporter.
5. Définir les règles de base de gestion décentralisée des instituts et stations de recherche et leurs nouvelles relations avec la Direction Nationale.
6. Définir les types de relations à tous les niveaux entre recherche et système de vulgarisation, en particulier au niveau proche des producteurs et la nécessité d'assurer la meilleure contribution des chercheurs au développement des producteurs.
7. La stratégie à mettre en oeuvre pour concrétiser les actions et propositions issues de la revue du secteur.
8. Les grandes lignes les programmes de recherche à initier pour répondre à cette stratégie (programmes de recherche à moyen et long termes).
9. Les programmes prioritaires de recherche.

Les projets concrets de recherche à réaliser.

Les implications de la mise en oeuvre des projets

- * sur le plan institutionnel
- * sur le plan des ressources humaines et physiques
- * sur le plan des ressources financières

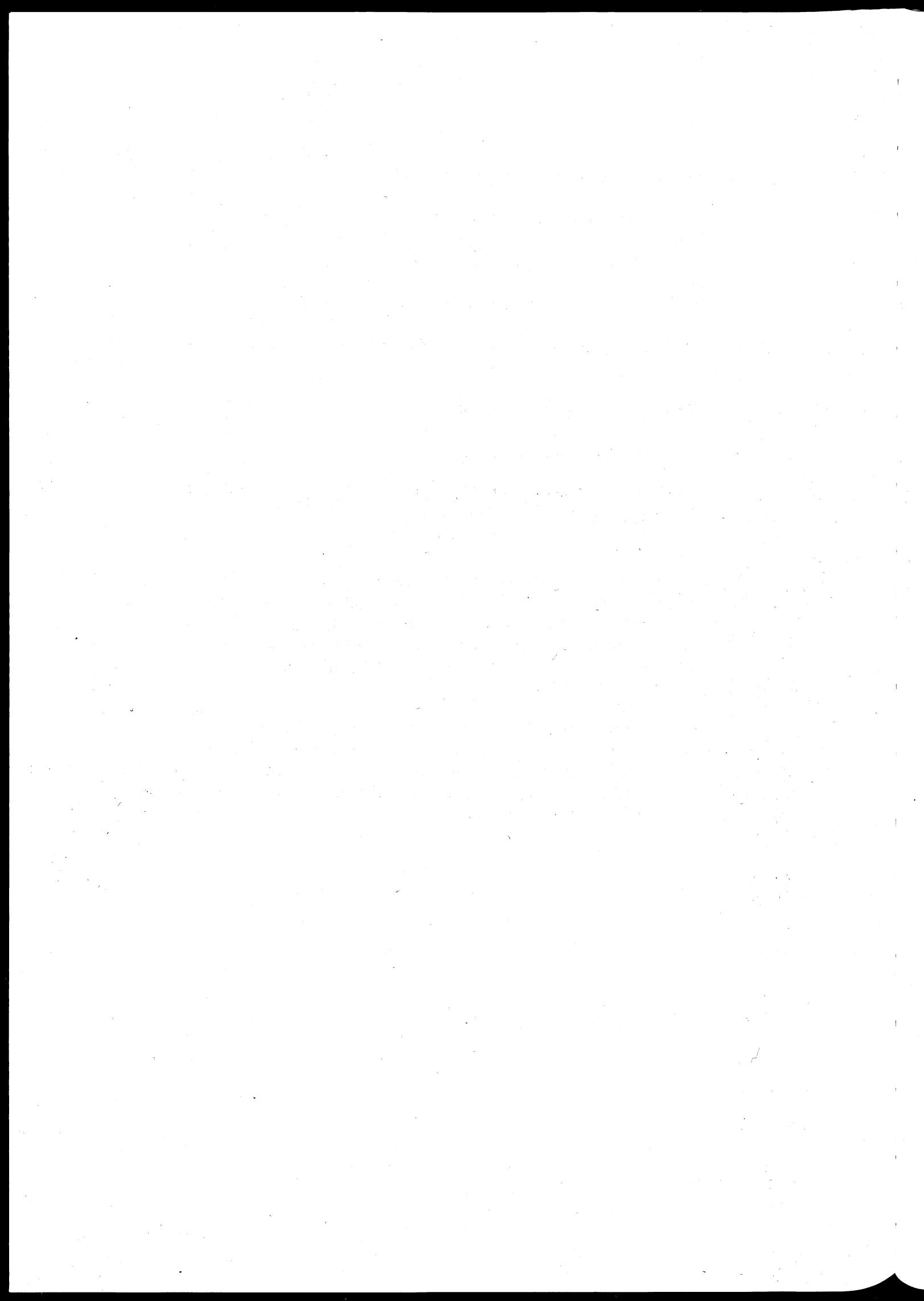
Élaborer un projet de financement pour les 5 prochaines années.

Identifier les bailleurs de fonds susceptibles de financer les programmes.

III. MOYENS NÉCESSAIRES ET DURÉE

Cette étude nécessitera les apports suivants :

- Un consultant international spécialisé dans l'organisation et la programmation des activités de recherche et ayant une expérience pratique de gestion d'établissement de recherche.
- La durée de travail du Consultant sera de trois mois à compter du 15 Octobre 1994. Il devra arrêter un plan et une méthodologie de travail avec les autorités; définir les méthodes et instruments de recensement et d'investigation et préparer les Consultants Nationaux à leur utilisation, organiser la présentation des recommandations et conclusions au cours de séminaires régionaux et national. Il devra rédiger les rapports et finaliser les manuels de procédures aux autorités.
- Quatre Consultants Nationaux, dont (1) chef d'équipe pendant trois (3) mois chargé d'organiser, suivre et synthétiser les travaux des Consultants Nationaux et de participer à l'analyse et à l'élaboration des propositions et 3 Consultants Nationaux chargés des enquêtes dans les institutions stations de recherche pendant un mois chacun, soit au total 6 mois de consultants nationaux.



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE

te 28/7/94 Log No 44234
No 113 /DVA
tion HE

Action/Reply for s .. DC/DRG
Action/Reply by Proj. Officer

→ NGB

Togo
3) OBJET : Services de consultants l'évaluation de
la recherche agronomique au Togo.

Monsieur,

Vous êtes, par la présente, invités à soumettre des offres techniques et financières de consultants qui pourront être sujettes à des négociations futures et donner lieu à un contrat entre votre société et le Ministère du Développement Rural de l'Environnement et du Tourisme "l'Administration".

Nous vous consultons pour le poste de consultant international pour l'évaluation de la recherche agronomique au Togo, dans le cadre des études relatives à la restructuration des Institutions rurales au Togo, sur financement de la Banque Mondiale.

La durée du contrat est de 3 mois dans lesquelles il faut prévoir environ 49 jours à l'intérieur du pays pour collecter les données dont vous ne disposerez pas sur place. Compte tenu de l'ampleur de l'étude, il est prévu le recrutement de 4 consultants nationaux qui travailleront sous la votre direction.

Pour vous aider à présenter votre proposition, vous trouverez ci-joint :

- (i) la description du mandat des consultants (termes de référence - TDR)
- (ii) le modèle de présentation de curriculum vitae et,
- (iii) un modèle de contrat qui régira les prestations des consultants.

Le gouvernement togolais a obtenu un crédit de l'Association internationale de Développement (IDA), en diverses monnaies pour contribuer au financement de l'étude et compte utiliser une partie dudit crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat mentionné dans cette invitation.

Pour obtenir des renseignements directs sur les tâches à accomplir et sur les conditions de travail sur place, veuillez-vous adresser à Monsieur SABI K. Iyatan, Coordonnateur National du Projet de Restructuration des Institutions Rurales - B.P. 341 Lomé - Téléphone : 228/22 17 93 - Fax : 228/21 10 62 - Téléx : 5146 - TOGO.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

Lomé, le 21 SEP. 1994

Le Directeur de la Vulgarisation Agricole

Monsieur ELIOTT
ISNARD - AMSTERDAM
Fax n° 31/703819677
HOLLANDE



15/10/94

La Haye, le 17 octobre 1994

Monsieur I.K. Sabi, Coordonnateur National
Projet d'Appui à la Restructuration des
Institutions Rurales
Ministère du Développement Rural
Lomé
TOGO

Réf.vi no. 113/DVA du 21 septembre 1994

Objet: Propositions relatives à l'évaluation, la planification, et l'élaboration
du projet de recherche agronomique du Togo.

Monsieur le Coordonnateur,

Faisant suite à votre fax du 03/10/1994 donnant des compléments d'information sur "les services de consultants", j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ISNAR est disposé à apporter son appui à la restructuration de la recherche agronomique du Togo.

Nous prenons comme document de base la note jointe à votre lettre du 21 septembre 1994 en réunissant les éléments opérationnels sous deux rubriques:

- le bilan diagnostic du système de recherche : (1) analyse de l'environnement de la recherche, des demandes de solutions aux problèmes de développement agricole. Cette analyse devra déboucher sur une détermination précise des besoins du développement en technologies et services de recherche. (2) analyse du système de recherche lui-même, de l'expérience passée en matière de développement et de transfert de technologie et de service de soutien au développement. (3) analyse des écarts en vue de déterminer les axes porteurs dans l'amélioration du système de recherche afin de répondre adéquatement aux demandes actuelles et futures du développement agricole.

Globalement, le diagnostic devra déboucher sur une identification des options à présenter au Gouvernement pour faire de la recherche un instrument fiable de développement agricole.

INTERNATIONAL SERVICE FOR NATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH

Headquarters
Laan van Nieuw Oost Indië 133
2593 BM The Hague
The Netherlands

Correspondence
P.O. Box 93375
2509 AJ The Hague
The Netherlands

Communications
Telephone: (3170) 349-6100
Telex: 33746
Cable: ISNAR
Telefax: (3170) 381-9677

Quelques activités spécifiques sont prévues : des enquêtes sur les chercheurs et leurs activités, la formation des consultants nationaux, la préparation de la phase subséquente de planification et d'identification de projet. Le bilan diagnostic débouche sur la production d'un rapport d'étape devant guider la restructuration de la recherche agronomique.

la planification de la recherche et l'identification du projet recherche agronomique: (1) détermination des besoins de recherche par secteur de développement agricole (2) analyse des besoins en ressources des programmes et des services de recherche (3) programmation-budgétisation des activités (4) description de plans d'action spécifiques pour les grands domaines de développement du système de recherche (programmes, stations, ressources humaines, transfert de technologie, etc.) et (5) détermination des implications en matière d'investissement et d'organisation du système de recherche.

Le processus de planification doit déboucher sur l'identification du projet recherche agronomique.

Des actions spécifiques sont prévues : des enquêtes sur les technologies disponibles, la préparation des responsables de recherche à la gestion du système de recherche, l'organisation d'ateliers de travail pour discuter et adopter le programme national de recherche et le plan de recherche à long terme.

Par rapport à ces deux rubriques, nous proposons d'organiser nos services comme suit :

- **Le Bilan diagnostic** : Quatre semaines d'une mission au Togo par 2 chercheurs de l'ISNAR. La mission au Togo collabore avec les consultants nationaux et préparent le brouillon de rapport. Les chercheurs de l'ISNAR prépare la version finale du rapport de diagnostic en une semaine après leur retour à La Haye.

Un chercheur de l'ISNAR effectue une voyage spécial au Togo en vue de présenter le rapport de diagnostic.

- **Le Plan** : Un chercheur de l'ISNAR apporte son appui aux consultants nationaux à travers 3 voyages de 10 jours chacun au Togo.

Les rapports du plan sont rédigés sur place au Togo par les consultants nationaux avec l'appui du chercheur de l'ISNAR.

Nous serons en mesure d'engager l'organisation de la mission de diagnostic à partir de la mi-novembre. Ainsi le rapport de diagnostic pourra être prêt à la fin de décembre. Vous conviendrez avec nous qu'il est difficile de déterminer maintenant la date de démarrage des activités de planification et le délai de livraison du produit final. En tout état de cause, la programmation des travaux fera l'objet de discussion au moment de la présentation du rapport de diagnostic.

Je vous prie de trouver ci-joint le budget de nos services ainsi que les Curriculum Vita des deux chercheurs devant effectuer la mission de diagnostic. L'un ou l'autre chercheur sera chargé d'apporter l'appui de l'ISNAR à la planification.

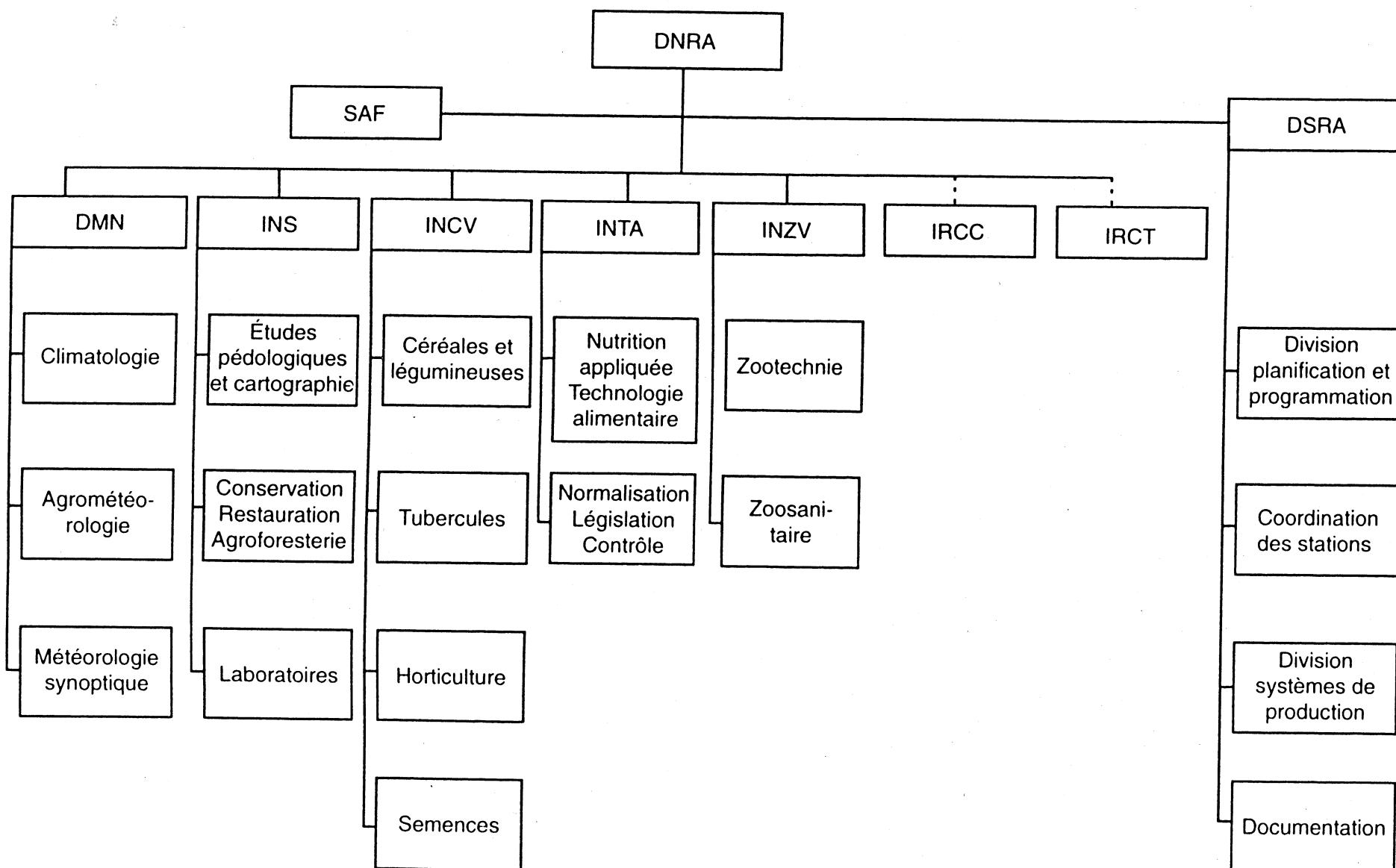
En espérant avoir répondu à votre attente, et dans l'attente d'une réponse positive à nos propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur, en mes sentiments les meilleurs.

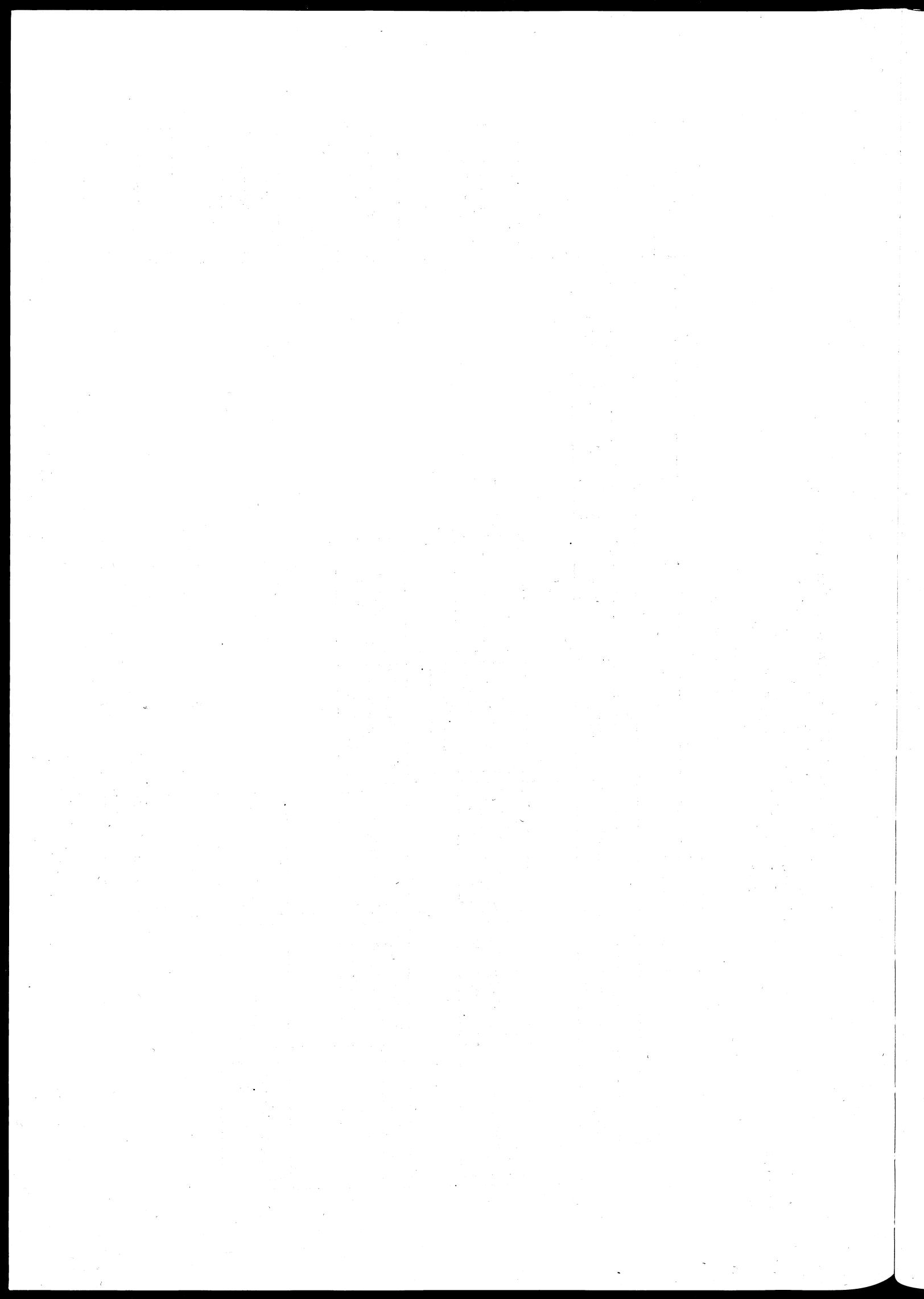


H. Elliott
Directeur Général Adjoint

p.j. 3

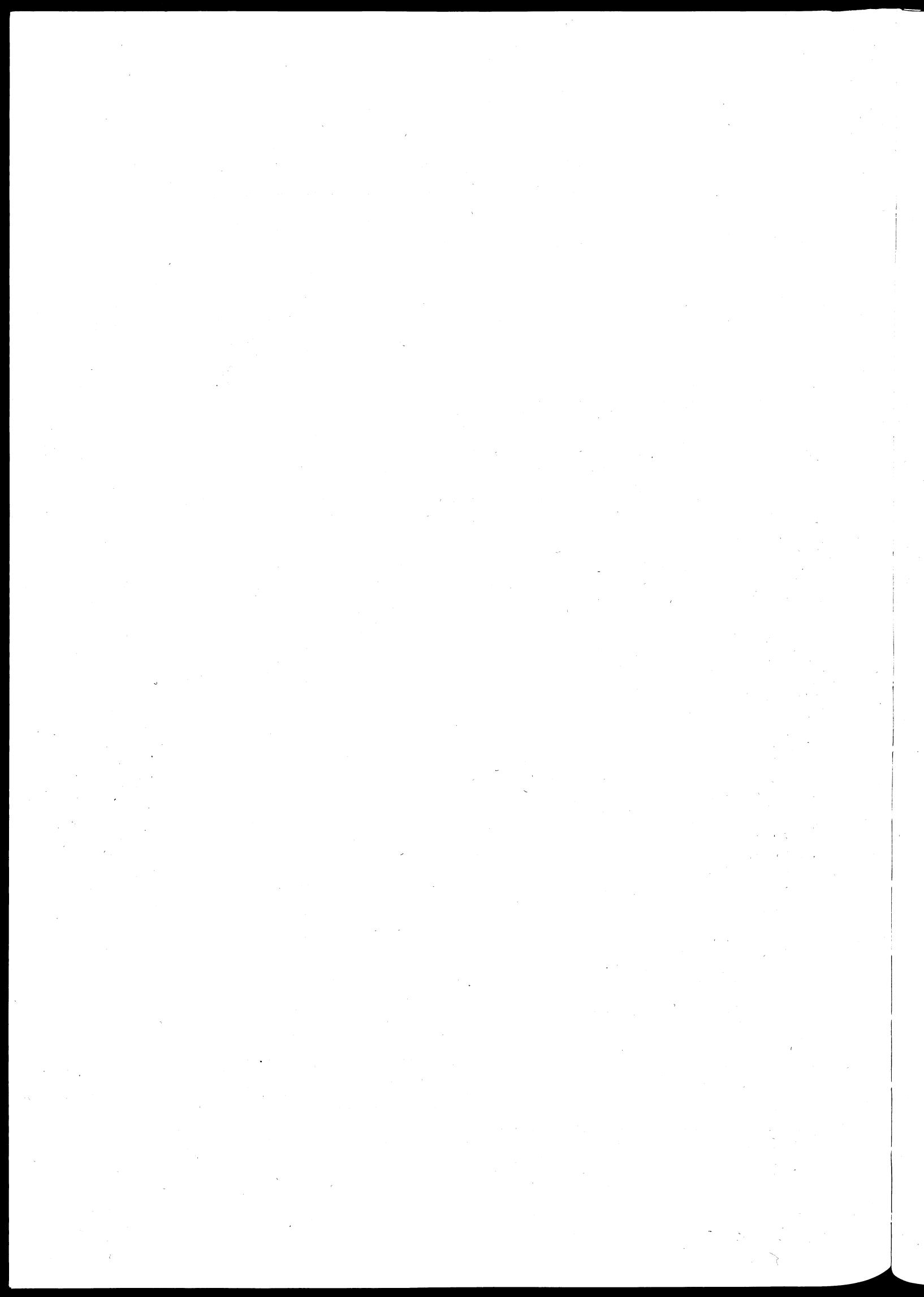
Annexe 2 : Organigramme de la DRNA

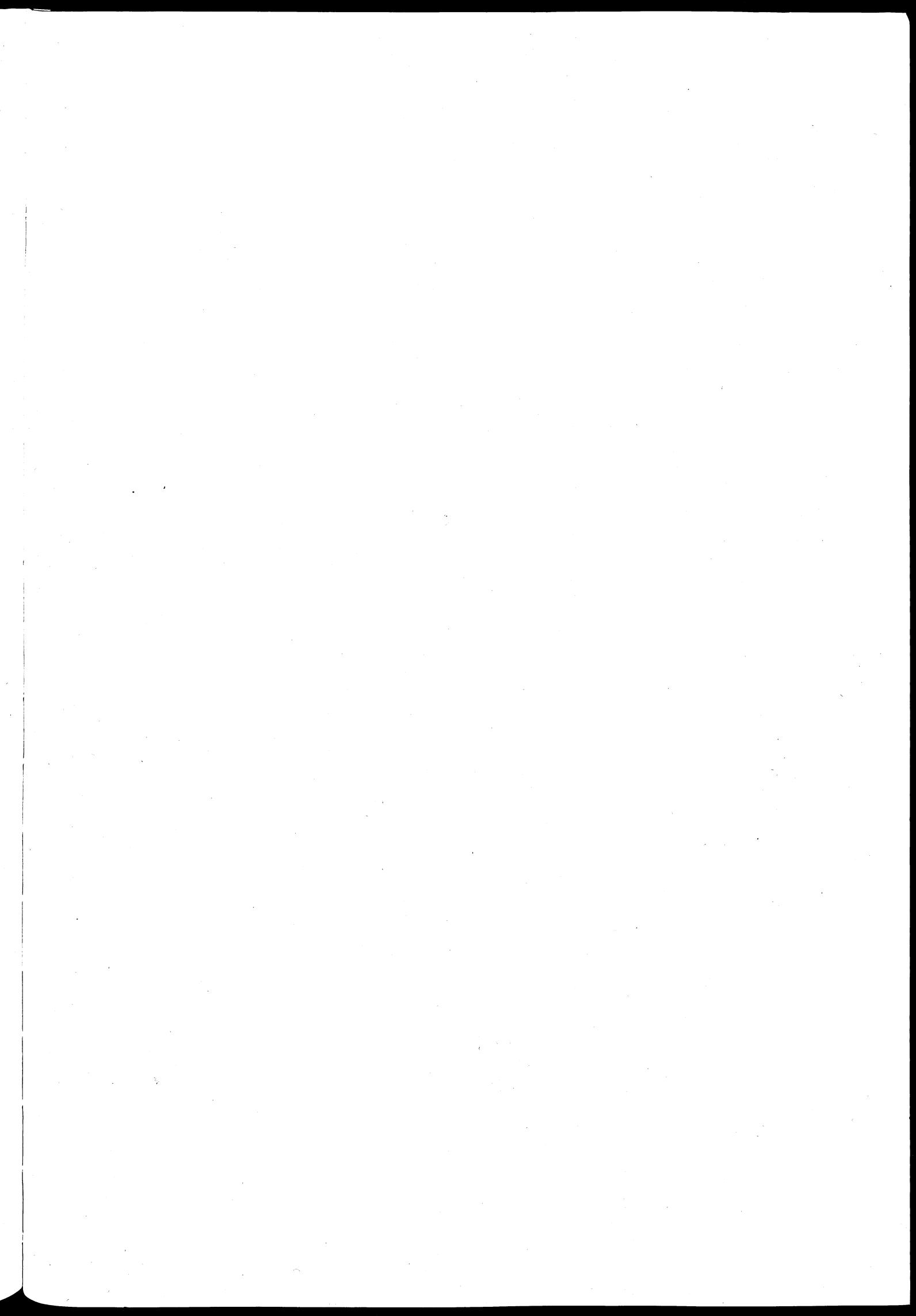


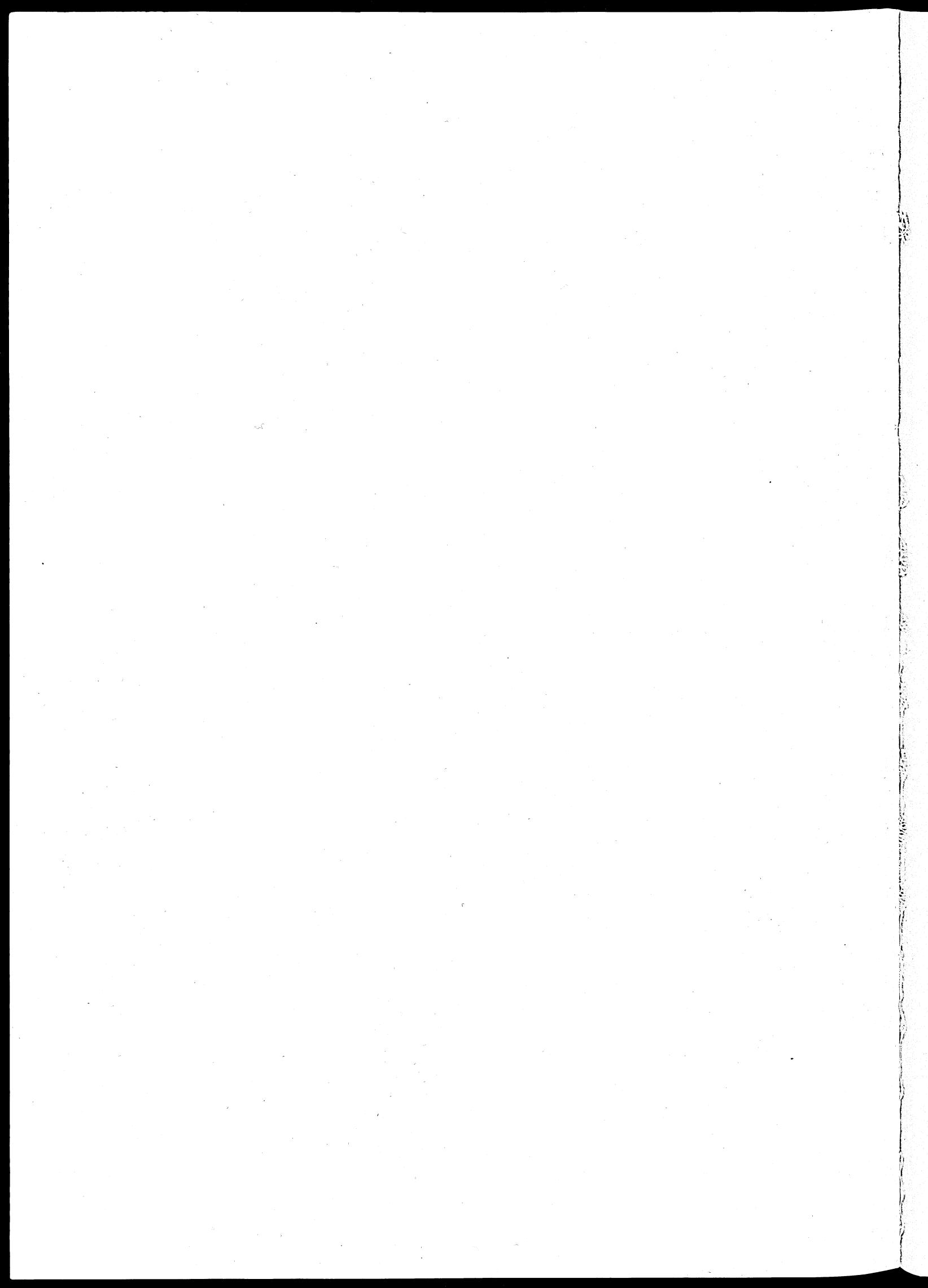


Annexe 3 : Programme de travail

Programmes des rencontres			
1994	N.Bosso/K.Egué/S.Dogbé/ Mme Agboh-Noameshie	T.Eponou/S. Dogb��	N.Bosso/T.Eponou
21/11			FAO/DNRA/Coord. du projet
22/11			FAO/PCT-Projet d'��levage Projet/DNRA/BM/Coord. du projet
23/11	INS	IRCC/SAFICC	DGDR
24/11	DNRA/SAAF/DDR Minist��re du Plan	DRDR Plateaux/IRCT/ Projet petit ��levage	
25/11	SAF/DNRA/Rencontre M. Nee (FED)	DRDR Savanes/DRDR Kara	
26/11 et 27/11	Lecture	Lecture	
28/11	DMN/INTA	Direction de l'��levage/ Direction de la statistique rencontre Mme A.Duyiboe- Alagbo de l'information	Direction de la vulgarisation
29/11	DSRA/INS/INTA/DSRA	DRDR/SOKODE	
30/11		Direction de l'��cologie	Secr��tariat technique/ audience avec le ministre
1/12		DPP/FONGTO/Programme d'am��nagement forestier tropical	R��union NB/TE
2/12	Voyage Lom��-Dapaong	DR/R��gion maritime	
3/12	INS		
4/12	INS		
5/12 et 6/12	Visite IRCT/INZV/IRCC		
7/12	R��union du groupe de travail		
8/12	INCV/ESA		
9/12	DAF		
10/12 et 11/12			pr��paration aide-m��moire de mission/rencontre M. Fauliau
12/12	CFD	SONAPAH/DRDR R��gion Maritime	R��union chercheurs vulgarisation/BM
13/12	R��vision avec Direction DNRA		R��union de synth��se









ISSN 1023-9324
ISBN 92-9118-024-6



Service International pour la Recherche Agricole Nationale

Siège

Laan van Nieuw Oost Indië 133, 2593 BM La Haye, Pays-Bas

Correspondance

Boîte Postale 93375, 2509 AJ La Haye, Pays-Bas

Communications

Téléphone : (31) (70) 349-6100, Télécopie : (31) (70) 381-9677, Téléx : 33746, Courrier électronique : Internet ISNAR@CGNET.COM